

RAPPORT DE L'ECRI SUR LA TÜRKIYE

(sixième cycle de monitoring)



Adopté le 18 mars 2025

Publié le 12 juin 2025

European Commission
against Racism and Intolerance

ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS..... | 4 |
| CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 7 |
| I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS..... | 7 |
| A. ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ..... | 7 |
| B. ÉDUCATION INCLUSIVE..... | 9 |
| C. PERSONNES MIGRANTES EN SITUATION IRREGULIERE..... | 11 |
| D. ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTI..... | 12 |
| II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE..... | 16 |
| A. DISCOURS DE HAINE..... | 16 |
| B. VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE..... | 22 |
| III. INTÉGRATION ET INCLUSION..... | 26 |
| A. ROMS..... | 26 |
| B. BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE..... | 29 |
| IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA TÜRKIYE..... | 32 |
| A. INTOLÉRANCE ET DISCRIMINATION RELIGIEUSES..... | 32 |
| RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE..... | 36 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS..... | 37 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 39 |
| ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT..... | 43 |

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits humains spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la citoyenneté, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Elle est composée de membres indépendants et impartiaux, désignés sur la base de leur autorité morale et de leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance.

Dans le cadre de ses activités statutaires, l'ECRI mène des travaux de monitoring par pays, qui analysent la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le monitoring par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres, sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles de 5 ans. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998, ceux du deuxième cycle à la fin de 2002, ceux du troisième cycle à la fin de 2007, ceux du quatrième cycle au début de 2014 et ceux du cinquième cycle à la fin de 2019. Les travaux du sixième cycle ont débuté fin 2018.

Les méthodes de travail pour l'élaboration des rapports comprennent des analyses documentaires, une visite dans le pays concerné, puis un dialogue confidentiel avec les autorités nationales.

Les rapports de l'ECRI ne sont pas le résultat d'enquêtes ou de dépositions de témoins, mais d'analyses basées sur un grand nombre d'informations émanant de sources très variées. Les études documentaires reposent sur un nombre important de sources écrites nationales et internationales. La visite sur place permet de rencontrer les milieux directement concernés (gouvernementaux et non gouvernementaux) et de recueillir des informations détaillées. Le dialogue confidentiel avec les autorités nationales permet à celles-ci de fournir, si elles l'estiment nécessaire, des commentaires sur le projet de rapport en vue de corriger d'éventuelles erreurs factuelles qui pourraient être contenues dans le texte. À l'issue de ce dialogue, les autorités nationales peuvent, si elles le souhaitent, demander à ce que leurs points de vue soient reproduits en annexe au rapport définitif de l'ECRI.

Les rapports par pays du sixième cycle sont centrés sur trois thèmes communs à tous les États membres : (1) Égalité effective et accès aux droits, (2) Discours de haine et violence motivée par la haine, et (3) Intégration et inclusion, et sur un certain nombre de thèmes spécifiques à chacun d'entre eux.

Dans le cadre du sixième cycle, une mise en œuvre prioritaire est, à nouveau, requise pour deux recommandations spécifiques choisies parmi celles figurant dans le rapport. Au plus tard deux ans après la publication de ce rapport, l'ECRI mettra en œuvre un processus de suivi intermédiaire concernant ces deux recommandations.

Le rapport qui suit a été élaboré par l'ECRI sous sa seule et entière responsabilité. Sauf indication contraire expresse, il rend compte de la situation en date du 21 novembre 2024. En principe, les développements intervenus après cette date ne sont donc pas couverts par l'analyse qui suit, ni pris en compte dans les conclusions et propositions qui y figurent.

Depuis l'adoption du cinquième rapport de l'ECRI sur la Türkiye, le 30 juin 2016, des progrès ont été accomplis et de bonnes pratiques ont été développées dans un certain nombre de domaines.

L'organisme de promotion de l'égalité est l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (HREIT) créée en 2016 par la loi n° 6701.

L'ECRI a appris que quelques membres du personnel enseignant d'Istanbul et d'Izmir ont organisé pour des élèves de 16 à 18 ans en fin d'études secondaires des rencontres avec d'autres communautés religieuses. Ces visites, qui auraient nourri la tolérance religieuse, seraient à encourager et à soutenir.

Le discours de haine en ligne a par exemple donné lieu à des mesures de répression en mars 2024, quand des étudiantes et étudiants de l'université de Karabük ont publié sur les réseaux sociaux des messages véhiculant des préjugés insultants envers des camarades d'origine africaine.

Les autorités ont organisé des formations sur le crime de haine pour des membres des forces de l'ordre et du ministère public du pays. La Türkiye a mis en œuvre le programme de formation des forces de l'ordre à la lutte contre le crime de haine (TAHCLE) du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE en application d'un protocole d'accord signé avec le BIDDH en 2016.

Cherchant à mieux comprendre la situation des enfants roms dans l'éducation, les autorités ont procédé à une cartographie par analyse secondaire de la concentration d'élèves roms dans les écoles de quelque 400 quartiers défavorisés. Et les centres de solidarité locaux (SODAM) fournissent aux femmes roms des services comme des cours d'acquisition de compétences et d'alphabétisation, mais aussi des séances d'information sur la santé, y compris la santé reproductive.

S'agissant du très grand nombre de personnes en quête de protection internationale dans le pays, les autorités ont informé l'ECRI que trois quarts environ des enfants bénéficiant de la protection temporaire et d'âge scolaire sont désormais inscrits dans une école. L'ECRI a également entendu des commentaires très élogieux sur le Programme de personnel auxiliaire syrien (SSPP), qui recourt à des médiatrices et médiateurs syriens pour améliorer la scolarisation et l'assiduité.

L'ECRI a vu lors d'une visite de terrain les autorités locales d'Istanbul apporter dans un centre géré par une ONG une assistance essentielle à des bénéficiaires de la protection internationale.

L'ECRI se félicite de ces développements positifs en Türkiye. Cependant, malgré les progrès accomplis, certains points demeurent préoccupants.

La HREIT ne peut engager une action en justice ni y participer de son propre chef. Sa mission ne couvre pas l'orientation sexuelle ni l'identité de genre. Plusieurs faiblesses juridiques pourraient compromettre son indépendance : l'article 8(1) de la loi n° 6701 la rattache au ministère (de la Justice) désigné par le président de la République de Türkiye, et habilite le Président à intervenir dans son administration par le truchement de son ministre.

L'enseignement de l'islam sunnite (la religion majoritaire au pays) à l'école a soulevé des préoccupations dans le sens où il entraverait l'éducation inclusive. Les dispenses sont difficiles à obtenir et des familles craignent de déclarer leur religion devant l'hostilité que suscitent les religions minoritaires. En plus, les examens généraux d'entrée à l'université comportent des questions traitées en instruction religieuse.

L'ECRI avait recommandé dans son cinquième rapport aux autorités d'adopter pour les personnes LGBT et de mettre en œuvre un plan d'action dont les autorités n'ont pas entamé la préparation. Et elle a appris d'ONG qu'il n'existe pas de structure officielle de dialogue entre les autorités et les groupes LGBTI où seraient abordés les problèmes concernant ces derniers.

Le discours de haine visant des religions ou ethnies minoritaires (Alévis, divers groupes non musulmans, et Kurdes) et des réfugiés, migrants et personnes LGBTI est fréquent dans les médias. Il foisonnerait en particulier en période électorale.

Le pays connaît un grave problème de violence raciste et anti-LGBTI, allant jusqu'à des attaques collectives contre des personnes syriennes et des assassinats de personnes transgenres.

De nombreux membres de la communauté rom se heurtent toujours à de très graves difficultés, surtout dans l'éducation, l'emploi et la santé.

Les crédits que reçoivent les collectivités locales du gouvernement ne varient pas en fonction du nombre de bénéficiaires de la protection résidant

sur leur territoire. Cela se traduit par des tensions budgétaires locales, mais aussi des disparités dans les services offerts aux bénéficiaires de la protection internationale d'une commune à l'autre. L'information semble mal descendre de l'administration centrale aux collectivités locales : apparemment les autorités nationales ne fourniraient pas toujours à temps sur les bénéficiaires de la protection les données nécessaires à la planification de certains services, par exemple de santé et d'éducation.

La discrimination et l'intolérance envers des religions minoritaires (alévisme, protestantisme et Témoins de Jéhovah en particulier) restent préoccupantes.

Dans le présent rapport, l'ECRI demande aux autorités de prendre des mesures dans un certain nombre de domaines et énonce une série de recommandations, dont les suivantes.

L'ECRI recommande aux autorités turques de modifier la loi sur l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (HREIT) pour aligner la législation sur sa Recommandation de politique générale n° 2 sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en mentionnant l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le mandat de la HREIT, en garantissant la pleine indépendance de l'institution et en l'habilitant à engager des actions en justice ou à y participer de son propre chef.

L'ECRI recommande aux autorités de veiller à ce que les parents puissent choisir de faire dispenser leurs enfants de l'instruction religieuse sans déclarer leur religion, et de supprimer les questions liées à l'instruction religieuse dans les examens généraux d'entrée à l'université.

L'ECRI recommande aux autorités de créer un groupe de travail sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et la prévention de ces phénomènes, formé des organismes gouvernementaux concernés et des organisations LGBTI, afin de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action pour les personnes LGBTI.

L'ECRI recommande en priorité aux autorités de répondre plus énergiquement au discours de haine en créant un groupe de travail interinstitutionnel chargé de préparer une stratégie globale de lutte efficace contre le

discours de haine raciste et anti-LGBTI, y compris en ligne. Ce groupe devrait réunir les autorités compétentes, l'institution des droits humains et de l'égalité, l'institution de l'ombudsman et les organisations de la société civile concernées, avec un éventail aussi large que possible de groupes religieux et d'organisations de personnes LGBTI*.

L'ECRI recommande aux autorités de répondre plus énergiquement au crime de haine raciste et anti-LGBTI, notamment en s'appuyant sur la stratégie nationale des droits humains. Elles devraient : veiller à ce que la composante de haine figure systématiquement dans l'enregistrement des infractions ; consolider le cadre juridique de sorte que la motivation haineuse des infractions soit effectivement détectée et prise en compte dans les procédures judiciaires ; et poursuivre, évaluer et développer les formations sur le crime de haine destinées aux forces de l'ordre et aux procureurs ou offertes aux juges. Ces formations devraient s'appuyer sur la coopération avec les groupes vulnérables, comme les minorités religieuses et ethniques et les organisations LGBTI. Les autorités devraient aussi créer au sein de la police des cellules de liaison spécialisées dans le crime de haine

L'ECRI recommande aux autorités de créer un système de collecte de données exhaustives, ventilées par genre, sur l'égalité des Roms, en particulier dans l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. La collecte devrait respecter les principes du consentement éclairé, de libre identification et de confidentialité, et ne servir qu'à favoriser l'égalité des Roms.

L'ECRI recommande en priorité aux autorités d'intensifier sensiblement leur coopération avec les collectivités locales et le soutien qu'elles leur apportent, ainsi que leurs efforts d'intégration et d'inclusion des bénéficiaires de la protection*.

L'ECRI recommande aux autorités de considérer et de promouvoir dans leurs politiques la diversité religieuse et la tolérance comme un atout culturel de la société turque. Elles devraient pour cela créer un groupe de travail qui rassemble toutes les communautés religieuses et se réunisse régulièrement de sorte que les minorités religieuses puissent y présenter et discuter les problèmes auxquels elles se heurtent afin d'y apporter avec les autorités des solutions pratiques.

* Les recommandations de ce paragraphe feront l'objet d'un processus de suivi intermédiaire par l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

A. Organismes de promotion de l'égalité¹

1. L'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (HREIT)², créée en 2016 par la loi n° 6701, est l'organisme de promotion de l'égalité³. Elle a pour mission : a) de recevoir et d'instruire les allégations de discrimination ; b) de réaliser des études sur la prévention de la discrimination ; c) de diffuser de l'information sur la lutte contre la discrimination et d'y sensibiliser le public ; d) de surveiller l'évolution de la législation sur la non-discrimination et de soumettre des avis à ce sujet ; e) de dispenser des conseils juridiques aux personnes qui pourraient avoir été victimes de discriminations ; f) de coopérer avec les organisations de la société civile concernées ; g) de surveiller la mise en œuvre des conventions internationales sur les droits humains auxquelles la Türkiye est partie⁴.
2. Contrairement à ce que demande la Recommandation de politique générale (RPG) n° 2 révisée de l'ECRI sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, la mission de la HREIT ne couvre pas les motifs liés à l'orientation sexuelle ni à l'identité de genre. La HREIT ne peut ni engager une action en justice, ni y participer de son propre chef, ni donner un avis à un tribunal si ce dernier ne le demande pas⁵. L'institution emploie 206 personnes ; elle a ouvert en mai 2024 sa première antenne régionale à Gaziantep (sud-est de l'Anatolie), une ville ethniquement diverse, très endommagée par le séisme de février 2023⁶, et qui accueille d'importantes minorités kurdes et syriennes⁷. L'ECRI se félicite que d'autres antennes régionales soient prévues à Istanbul et Izmir ainsi que dans les provinces d'Antalya, de Diyarbakir, de Van et d'Ordu⁸.
3. Sur le plan formel, la HREIT est une entité publique possédant une certaine autonomie administrative et financière. Sa loi d'habilitation prévoit qu'elle exerce ses fonctions en toute indépendance et qu'aucun organe, autorité, bureau ou individu ne peut donner d'ordres, d'instructions, de recommandations ou de suggestions à son conseil de direction⁹. Elle est autonome dans la détermination de ses procédures de travail et dans le recrutement de son personnel. Mais

¹ L'expression « organes nationaux spécialisés » a été remplacée par l'expression « organismes de promotion de l'égalité » dans la version révisée de la RPG n° 2 publiée le 27 février 2018.

² Également désigné par son acronyme turc TIHEK.

³ C'est aussi l'institution nationale des droits humains (INDH), le mécanisme national de prévention (MNP) de l'OPCAT et le rapporteur national sur la traite des êtres humains.

⁴ Article 9(1) de la loi n° 6701.

⁵ Article 11(d) de la loi n° 6701, et comme l'avait déjà noté le Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination, Country Report : Turkey (2022).

⁶ Le 6 février 2023, le sud-est de la Türkiye et le nord de la Syrie ont subi le tremblement de terre le plus puissant que la région ait connu depuis plus de 80 ans. Il a été rapidement suivi d'une autre secousse et de centaines de répliques. Cette catastrophe naturelle aurait fait 46 000 morts et 300 000 sans-abri, et engendré une situation extrêmement difficile sur le plan humanitaire.

⁷ Bien que les autorités aient réaffirmé employer l'expression « groupes minoritaires » uniquement pour les groupes couverts par le Traité de Lausanne (1923), l'ECRI rappelle qu'elle a généralement qualifié de « groupes minoritaires » tous les groupes de la société turque ayant une religion, une origine nationale ou ethnique, une langue ou une couleur de peau distinctes, qu'ils soient ou non reconnus comme des minorités protégées par le Traité de Lausanne. À ce sujet, voir également les quatrième (§ 82) et cinquième (§ 73) rapports de l'ECRI sur la Türkiye.

⁸ Voir la décision n° 2022/538 du conseil de direction de la HREIT du 9 août 2022. L'institution de l'ombudsman de Türkiye (OI), bien qu'elle n'ait pas le statut d'organisme de promotion de l'égalité, est habilitée à recevoir des plaintes individuelles portant notamment sur le fonctionnement de l'administration publique, y compris en matière de non-discrimination (voir ECRI 2016 : paragraphes 22 et suivants). Elle ne peut toujours pas mener des enquêtes de son propre chef ni saisir la justice (cf. ECRI 2019 : 7). Pour plus ample information sur les faiblesses identifiées par d'autres organisations, voir Commission européenne, 2018, rapport de 2018 sur la Türkiye, SWD(2018) 153 final : 31.

⁹ Articles 8 et 10(1) de la loi n° 6701.

plusieurs points faibles pourraient compromettre son indépendance¹⁰. Sur le plan juridique, l'article 8(1) de la loi n° 6701 dit que la HREIT est rattachée au ministère désigné par le président de la République de Türkiye (à savoir le ministère de la Justice), et que le Président peut, dès lors qu'il le juge nécessaire, intervenir dans l'administration de l'institution par le truchement de son ministre¹¹. Depuis les modifications apportées en 2018, la loi précise que les 11 membres du conseil et de l'équipe de direction de la HREIT sont nommés par le Président. La loi d'habilitation ne fixe pas de critères prédéterminés, objectifs et accessibles au public d'évaluation des candidates et candidats¹². Le personnel et l'équipe de direction de la HREIT ne bénéficient par ailleurs d'aucune protection ni de l'immunité fonctionnelle¹³.

4. L'ECRI recommande aux autorités turques de modifier la loi sur l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (HREIT) pour aligner la législation nationale sur sa Recommandation de politique générale n) 2 sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en mentionnant l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les motifs énumérés dans le mandat de la HREIT, en garantissant la pleine indépendance de l'institution et en l'habilitant à engager des actions en justice ou à y participer de son propre chef.
5. Au-delà des lacunes d'ordre législatif, le fait que la HREIT ne coopère pas suffisamment avec les organisations de la société civile (OSC) travaillant dans le domaine de la discrimination a suscité des préoccupations¹⁴. Certaines OSC rencontrées par la délégation de l'ECRI lors de sa visite de 2024 ont toutefois signalé des changements positifs survenus depuis juillet 2021, comme les rapports noués avec des OSC. La HREIT a également fait part à l'ECRI de son intention de travailler et de dialoguer davantage avec la société civile.
6. Aussi large que soit la mission de la HREIT, la plupart des décisions de violation qu'elle prononce ne portent pas sur des affaires d'une grande importance pour l'ECRI¹⁵. Jusqu'à récemment, cela se retrouvait dans le nombre de plaintes reçues par l'institution. Mais des informations transmises à l'ECRI par la HREIT révéleraient une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes. En 2023, sur les quelque 2 000 plaintes reçues, 560 concernaient des actes de discrimination, dont 39 à l'encontre de bénéficiaires d'une protection internationale, 24 autres motivés par la « race » et 10 par l'appartenance ethnique.

¹⁰ Voir notamment : Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) Sous-comité d'accréditation, rapport d'octobre 2022 ; Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination 2022 ; Commission européenne, Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR), rapport de 2023 sur la Türkiye (8 novembre 2023). Voir également la recommandation prioritaire de 2016 (paragraphe 27) de l'ECRI sur l'indépendance de l'Autorité, jugée non mise en œuvre par l'ECRI dans ses conclusions de suivi intermédiaire de 2019 (ECRI 2019 : 5).

¹¹ La HREIT a indiqué que cette disposition n'a jamais été invoquée dans la pratique et que le rattachement formel au ministère ne constitue pas une subordination hiérarchique à l'exécutif. Voir GANHRI SCA 2022. Les autorités ont en outre invoqué l'article 10.1 de la loi n° 6701 qui dispose, en ce qui concerne le conseil de direction de la HREIT, que « aucun organe, autorité, bureau ou individu ne peut donner d'ordres ou d'instructions ni adresser de recommandations ou de suggestions au conseil de direction sur des questions relevant de son mandat.

¹² Voir l'évaluation et les recommandations du GANHRI SCA 2022.

¹³ GANHRI SCA 2022.

¹⁴ *Ibidem*. Dans le même temps, les autorités ont précisé que les ateliers et autres manifestations organisées par la HREIT étaient ouverts aux organisations de la société civile qui ont été nombreuses à y participer. L'ECRI a en outre été informée que dans le cadre du premier paragraphe de l'article 22 de la loi n° 6701, la commission de lutte contre la discrimination et de consultation a été créée « avec la participation de personnes représentant des organisations non gouvernementales, d'universitaires experts dans leur domaine et de personnes représentant les institutions publiques concernées afin d'examiner les problèmes et de proposer des solutions sur les questions relatives à l'interdiction de la discrimination et d'échanger des informations et des avis sur ces questions ». La commission se réunit deux fois par an depuis 2021.

¹⁵ Réseau européen d'experts juridiques 2022 : 98, 101.

B. Éducation inclusive

7. Les autorités ont informé l'ECRI de certaines mesures de promotion de l'inclusion et des approches multiculturelles dans l'éducation, notamment en réponse à l'augmentation du nombre d'élèves étrangers dans le pays au cours de la dernière décennie. Depuis la publication du précédent rapport de l'ECRI sur la Türkiye, les enseignants et enseignantes qui accueillent des élèves étrangers, que ce soient des généralistes ou des spécialistes du turc langue étrangère, ont par exemple bénéficié de formations au cours de chaque année scolaire jusqu'à l'année 2019-2020 incluse. Organisées par le ministère de l'Éducation nationale avec l'UNICEF, ces formations visaient à améliorer les connaissances et les compétences des enseignantes et enseignants qui ont des élèves étrangers dans leurs classes, de façon à les rendre capables d'aider ces derniers à s'adapter au système éducatif turc. Les autorités ont précisé que ce projet de formation à la présence d'élèves étrangers dans les classes a donné lieu en 2016-2017 à 86 heures de formation dispensée à 1 185 conseillères et conseillers pédagogiques, qui ont ensuite assuré localement des cycles de formation de 40 heures à 107 327 enseignants et enseignantes. Un manuel préparé à l'intention des personnels enseignants ayant des élèves étrangers dans leurs classes a été tiré à 40 000 exemplaires et distribué aux écoles accueillant des élèves étrangers, ainsi qu'à toutes les bibliothèques universitaires, facultés d'éducation et bibliothèques publiques des 81 provinces.
8. Au niveau des programmes scolaires, les autorités ont notamment informé l'ECRI qu'il existe en primaire des classes sur les connaissances nécessaires dans la vie, qui familiarisent les élèves avec le fait que coexistent dans un même pays des personnes de cultures différentes, dont il convient de respecter les traditions. Dans le primaire et le secondaire (de la quatrième à la septième), un résultat escompté de l'enseignement des compétences sociales est la prise de conscience que la recherche des solutions aux problèmes devrait se fonder sur les droits, les responsabilités et les libertés. Les classes sur le droit et la justice (de la sixième à la huitième) insistent sur l'importance du traitement équitable de tous, le commentaire pédagogique étant que les différences entre personnes ne doivent pas susciter de discrimination ni faire obstacle à de bonnes relations.
9. L'impact de ces contenus et d'autres comparables est incertain. De nombreuses voix de la société civile entendues par la délégation de l'ECRI lors de sa visite doutent de leur efficacité. L'ECRI observe que les représentants du Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la science (*Eğitim-Sen*) ont critiqué les nouveaux programmes du primaire et du secondaire, les jugeant trop influencés par les valeurs dites religieuses ou nationales, sans place suffisante faite à la liberté de pensée ou de croyance¹⁶. Des critiques ont également été formulées à l'encontre du ministère de l'Éducation nationale, qui a constamment étoffé l'enseignement de l'instruction religieuse (de l'islam sunnite majoritaire) et collaboré à cet égard avec la Direction des affaires religieuses pour affecter des imams et des prédicateurs aux écoles du pays¹⁷. Cela s'inscrit dans le projet controversé « Je suis sensible à mon environnement, je revendique mes valeurs », auquel il est reproché de renforcer encore la dominance de la principale religion du pays dans les écoles au détriment de la promotion de la diversité. Une personnalité haut placée du

¹⁶ Duvar.English (29 avril 2024), Turkey's new curriculum centers religious 'values, morals', criticize education unions. Dans le même temps, les autorités turques ont informé l'ECRI que, selon elles, le cours de culture religieuse et d'éducation morale (DKAB) est structuré comme un cours culturel visant à préserver la liberté de religion et de conscience. Elles ont en outre indiqué que le programme ne porte sur aucune religion ou interprétation spécifique ; il se concentre plutôt sur l'islam, adopté par la majorité de la population turque, et sur d'autres religions. Pendant toute la durée du cours, les étudiants sont initiés aux principales religions du monde et à la diversité religieuse, ce qui favorise la tolérance et évite les préjugés religieux afin de soutenir et de maintenir la paix sociale.

¹⁷ Duvar.English (4 février 2024), Turkey's Education Ministry to introduce new curriculum based on 'national values'. Voir aussi : Résolution du Parlement européen du 19 mai 2021 sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur la Türkiye (2019/2176(INI)) : paragraphe 58.

ministère de l'Éducation nationale a par exemple déclaré publiquement que l'éducation devait protéger l'identité nationale et éviter « l'erreur consistant à pousser nos enfants au-delà de notre civilisation »¹⁸.

10. Les cours d'instruction religieuse sur l'islam sunnite, majoritaire dans le pays, ont suscité des inquiétudes parce qu'ils freineraient l'éducation inclusive. Si les enfants des familles de communautés religieuses couvertes par le traité de Lausanne de 1923 (christianisme orthodoxe, Église apostoliques arménienne et judaïsme) en sont exemptés sur présentation d'une pièce justificative, la situation est beaucoup plus compliquée pour les autres religions¹⁹. Les autorités ont expliqué à l'ECRI que les enfants d'autres confessions peuvent aussi être exemptés sur présentation d'un document émanant d'un membre reconnu du clergé de la confession concernée²⁰, mais ces communautés religieuses ont fait état de problèmes dus au fait que leur clergé n'est parfois pas reconnu, ou que les familles craignent de déclarer leur religion en raison de l'hostilité que suscitent les religions minoritaires dans de nombreuses régions ou établissements, et qui pourrait exposer les enfants à des brimades. Les examens généraux d'entrée à l'université contiennent d'ailleurs des questions qui reprennent des contenus des cours d'instruction religieuse, ce qui désavantage les candidats et candidates qui ont choisi de ne pas suivre ces cours, et pourrait avoir un effet discriminatoire.
11. L'ECRI recommande aux autorités : i) de veiller à ce que les parents puissent choisir de faire dispenser leurs enfants de l'instruction religieuse sans avoir à déclarer leur religion ; ii) de supprimer tout élément lié à l'instruction religieuse dans les examens généraux d'entrée à l'université.
12. L'ECRI a appris de membres de l'Église catholique romaine de Türkiye que quelques enseignantes et enseignants d'Istanbul et d'Izmir ont organisé à l'intention d'élèves de 16 à 18 ans en fin d'études secondaires des rencontres avec d'autres communautés religieuses. Ces visites auraient été très appréciées de toutes les parties concernées et auraient contribué à une meilleure sensibilisation intercommunautaire et à une plus grande tolérance religieuse. L'ECRI pense que les actions de cette nature seraient à encourager et à soutenir.
13. L'ECRI recommande aux autorités d'encourager et d'aider les écoles à organiser des visites donnant aux élèves l'occasion de rencontrer d'autres communautés religieuses afin de nourrir et de promouvoir la tolérance.
14. Après avoir eu connaissance d'ouvrages véhiculant la haine et l'hostilité ouvertes à l'égard des personnes arméniennes et d'autres groupes vulnérables, l'ECRI avait recommandé dans son rapport précédent aux autorités d'éliminer des manuels scolaires tout contenu raciste ou encourageant les stéréotypes, l'intolérance ou les préjugés²¹. À la préparation du présent rapport, les autorités ont indiqué à l'ECRI que des modifications sont occasionnellement apportées aux manuels scolaires en cas de plainte du public concernant des contenus ouvertement discriminatoires²². De nombreuses ONG n'en ont pas moins dit à la délégation de l'ECRI, au cours de sa visite, que l'étroite définition de l'identité turque continue

¹⁸ Duvar. English (2 février 2024), Turkey's Education Ministry does not want 'pagan symbols' in private schools.

¹⁹ Sur la situation des membres de la foi alévie pour ce qui est de l'instruction religieuse obligatoire, voir les affaires de la Cour Européenne des droits de l'homme *Mansur Yalçın et autres c. Türkiye* (arrêt du 16 septembre 2014) et *Hasan et Eylem Zengin c. Türkiye* (arrêt du 9 octobre 2007).

²⁰ L'absence de croyances religieuses ne constitue pas une raison valable.

²¹ ECRI 2016 : paragraphes 87-88. Les protestations des Roms ont également conduit le ministère de l'Éducation nationale à retirer un livre contenant des déclarations racistes de la liste des lectures obligatoires (*Ibidem* : paragraphe 87). En ce qui concerne les éléments potentiellement discriminatoires et la rhétorique haineuse à l'encontre des groupes religieux, voir Commission européenne, Staff Working Document, Türkiye 2023 Report - SWD(2023) 696 final (8 novembre 2023): 32.

²² Le règlement du ministère de l'Éducation nationale sur les manuels et le matériel pédagogique, mis à jour en 2021, dit que les manuels doivent encourager le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et rejeter toute forme de discrimination. Les supports pédagogiques sont en principe régulièrement réexaminés par le ministère.

d'avoir un effet général d'exclusion. Il semble qu'au moins certaines conclusions du projet de 2014 sur la promotion des droits humains dans les manuels scolaires²³ (notamment le fait que l'image nationale que projettent nombre de documents pédagogiques ignore et/ou perpétue la marginalisation des multiples minorités ethniques, linguistiques et religieuses traditionnelles du pays²⁴) restent d'actualité. Les autorités ne paraissent pas inclure ni consulter un éventail suffisant de groupes concernés de toute la société dans la conception et la révision des manuels scolaires en ce qui concerne la présentation de l'identité nationale. L'ECRI invite ici les autorités à s'inspirer de sa RPG n° 10 sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans et à travers l'éducation scolaire.

15. Rien n'indique que la promotion de l'égalité des personnes LGBTI et la lutte contre la discrimination envers elles figurent dans les programmes scolaires turcs. Bien au contraire, une nouvelle matière facultative sur la famille au sein de la société turque a été créée en septembre 2023 pour lutter contre l'homosexualité et les « valeurs LGBT »²⁵.
16. L'ECRI regrette l'absence de dispositif spécifique de surveillance et de signalement de la discrimination, des brimades ou du harcèlement à l'encontre d'enfants en raison de leur appartenance à une minorité ethnique, religieuse ou linguistique, voire de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles bien que le mandat de l'institution de l'Ombudsman englobe notamment la protection des droits des enfants.
17. L'ECRI recommande aux autorités de créer dans l'ensemble du pays un dispositif de surveillance qui collectera des données sur la discrimination, les brimades et le harcèlement racistes et anti-LGBTI dans les écoles, et permettra d'appréhender l'ampleur du problème, de concevoir des actions de prévention et d'apporter aux victimes le soutien qu'appellent de tels actes.

C. Personnes migrantes en situation irrégulière

18. On ignore le nombre exact de migrantes et migrants en situation irrégulière en Türkiye, beaucoup évitant tout contact avec les autorités. Certains chiffres permettent toutefois de s'en faire une idée²⁶. Le nombre de personnes en situation irrégulière arrêtées par la police turque a beaucoup augmenté depuis 2015. Le chiffre annuel, après avoir avoisiné les 50 000 pendant une dizaine d'années, a été trois fois plus élevé en 2015, en 2016 et en 2017, pour dépasser les 250 000 en 2018 et culminer en 2019 à 454 662²⁷. Il a ensuite chuté en 2020 en raison de la pandémie de covid-19 et des restrictions imposées à cette occasion, mais il est reparti à la hausse depuis²⁸.

²³ Kenan Çayır, *Who are we? – Identity, citizenship and rights in Turkey's textbooks* (Promoting human rights in textbooks III: Research results; project carried out by the History Foundation and the Centre for Sociology and Education Studies, Istanbul Bilgi University), 2014.

²⁴ *Ibidem*, 13, 24, 29 et suivants.

²⁵ Balkan Insight, *Turkey Introduces 'Family' Course in Schools to 'Fight' Homosexuality* (12 septembre 2023).

²⁶ À cet égard, il convient de noter que les restrictions géographiques imposées aux étrangers enregistrés, dont les bénéficiaires de la protection internationale et ceux de la protection temporaire ainsi que les titulaires de titres de séjour (dans un but « de dilution », voir section III.A ci-dessous) font que de nombreux quartiers et provinces où la population étrangère est supérieure de 20 % à la population locale composée de citoyens turcs n'enregistrent plus d'étrangers. Les personnes qui n'observent pas ces restrictions sont ainsi migrantes internes en situation irrégulière. Cette catégorie n'est pas celle dont traite la présente section. Pour la définition complète donnée par l'ECRI des migrants en situation irrégulière, se reporter à la RPG n° 16.

²⁷ Source : Ministère de l'Intérieur, présidence de la gestion des migrations, à l'adresse suivante : <https://en.goc.gov.tr/irregular-migration> (dernier accès : 21 novembre 2024).

²⁸ OIM, *MPM Türkiye - Migrants' Presence Monitoring, Situation Report March 2023 (2023)* : 2. Les migrants en situation irrégulière ne sont pas seulement les personnes qui entrent irrégulièrement en Türkiye, mais aussi celles qui y entrent par des moyens réguliers et y restent au-delà de la durée de leur visa ou de la période d'admission sans visa et entrent ainsi dans l'irrégularité (comme les ressortissants turkmènes, ouzbeks et marocains — voir OIM 2023 : 2).

19. La délégation de l'ECRI a appris de diverses sources, pendant sa visite, l'absence des « pare-feux » spécifiques que recommande l'ECRI dans sa RPG n° 16 sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination : un dispositif qui garantisse aux victimes d'infractions l'accès à des services publics comme la santé, l'éducation ou la police, sans transmission aux services de l'immigration d'informations sur leur situation irrégulière. Les autorités ont par exemple indiqué que les soins d'urgence sont ouverts à tous, mais que si la personne n'a pas de permis de séjour, les services de l'immigration doivent en être informés, ce qui peut entraîner son expulsion. L'ECRI rappelle aux autorités que cette règle peut avoir des effets indésirables sur la santé publique.
20. Les autorités ont informé l'ECRI que, comme le veut leur Stratégie et plan d'action 2021-2025 sur la migration irrégulière, des études sur l'éducation au sein de ce groupe sont menées en application du protocole de coopération sur les activités éducatives d'apprentissage tout au long de la vie signé en 2022 entre la Direction générale de la lutte contre la migration irrégulière et des affaires d'expulsion de la Direction générale de la gestion des migrations et la Direction générale de l'apprentissage tout au long de la vie du ministère de l'Éducation nationale. L'ECRI a cependant l'impression que ce protocole ne concerne que l'éducation des personnes en attente d'expulsion vers leur pays d'origine, et ne couvre pas l'accès à l'éducation de tous les enfants en situation irrégulière.
21. Au vu de ce qui précède, l'ECRI encourage vivement les autorités à s'inspirer à l'avenir de sa RPG n° 16 sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination dans la conception et le déploiement de leurs politiques migratoires.

D. Égalité des personnes LGBTI²⁹

22. Depuis l'adoption du cinquième rapport de l'ECRI sur la Türkiye (2016), très peu de progrès tangibles semblent avoir été réalisés en matière de droits humains des personnes LGBTI dans le pays. La situation s'est même détériorée à de nombreux égards. La carte et l'index Rainbow Europe 2022 placent la Türkiye au 46^e rang des 49 pays examinés, avec un maigre score global de 4,75 % sur l'ensemble des indicateurs de la protection des droits et libertés des personnes LGBTI en droit et en pratique³⁰.
23. Les préjugés à l'égard des personnes LGBTI sont encore très répandus, jusque dans certaines mouvances politiques. Les enquêtes concluent en général à une large intolérance à l'égard des personnes LGBTI³¹. L'étude Pew Research de 2020 montre que seuls 25 % de la population turque jugent que l'homosexualité devrait être acceptée par la société, avec 57 % d'avis contraires. L'acceptation est plus marquée chez les personnes instruites (41 %) et les jeunes (34 %)³². De nombreuses personnes LGBTI préfèrent ainsi dissimuler leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. Nombre de celles qui ne le font pas seraient en butte à des brimades, au harcèlement et à la discrimination.
24. La législation turque ne protège pas expressément les personnes LGBTI contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles. Le gouvernement a supprimé en 2011 les mentions et définitions de l'identité sexuelle qui figuraient dans le texte initial du projet de loi antidiscrimination³³. Or la Cour constitutionnelle turque a dit, dans une décision

²⁹ Pour la terminologie, voir le glossaire de l'ECRI, consultable à <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/ecri-glossary>.

³⁰ ILGA Europe, Rainbow Map 2024.

³¹ AFP/France24, Targeted by Erdogan, Turkey's LGBT community face « tsunami of hate » (23 février 2021).

³² Centre de recherche PEW, The Global Divide on Homosexuality Persists (25 juin 2020).

³³ Pour plus ample information, voir European network of legal experts in gender equality and non-discrimination (2022), Turkey - Country report non-discrimination 2022: 22-23.

d'irrecevabilité prononcée en 2017, que l'orientation sexuelle est un motif de discrimination interdit, et que le droit de choisir ses préférences sexuelles englobe l'orientation, les attitudes et les actes sexuels³⁴.

25. Des organisations LGBTI rencontrées par la délégation de l'ECRI lors de sa visite ont estimé que l'absence de protection juridique contre la discrimination a de graves répercussions sur les personnes LGBTI, souvent exposées à la discrimination, par exemple dans l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement³⁵. Cela a été confirmé par des enquêtes menées ces dernières années³⁶. De récents signalements donnent à penser que les textes législatifs ou réglementaires discriminatoires, et/ou leur interprétation et leur application discriminatoires par la justice, suscitent une discrimination généralisée à l'égard des personnes LGBTI³⁷.
26. L'ECRI avait recommandé dans son cinquième rapport³⁸ aux autorités d'adopter et de mettre en œuvre un plan d'action pour les personnes LGBT³⁹, dont les autorités n'ont encore pas entamé la préparation. Elle a par ailleurs appris d'ONG qu'il n'existe pas de structure officielle de dialogue entre les autorités et les groupes LGBTI où seraient examinés les problèmes les concernant et les solutions possibles⁴⁰. L'ECRI juge ce dialogue indispensable à la lutte contre l'intolérance à l'égard des personnes LGBTI, à sa prévention, et à la préparation d'un plan d'action pour ce groupe. Les autorités devraient pour cela dûment tenir compte de la RPG n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.
27. L'ECRI recommande aux autorités de créer un groupe de travail sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et la prévention de ces phénomènes, groupe réunissant des organismes gouvernementaux concernés et des organisations LGBTI, afin de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action pour les personnes LGBTI, compte dûment tenu des normes du Conseil de l'Europe et autres normes internationales en la matière.
28. La loi turque n'accorde aucun droit aux couples de même sexe. La Türkiye ne reconnaît ni le mariage ni le partenariat enregistré entre personnes de même sexe, et n'accorde pas non plus d'avantages aux couples de même sexe en cohabitation légale⁴¹. L'opinion publique turque ne semble pas favorable à la légalisation de l'union entre personnes de même sexe : 77 % des répondantes et répondants ont jugé dans une enquête publiée en 2020 les relations entre personnes de même

³⁴ Cour constitutionnelle turque, *Cemal Duğan*, requête n° 2014/19308, 15 février 2017, paragraphe 39.

³⁵ Sur les problèmes particuliers des personnes transgenres en matière de logement, voir : BiaNet, *Trans people in Turkey face housing crisis more intensely amid discrimination, phobia*, (9 juillet 2024).

³⁶ Voir par exemple : Göçmen, İpek /Yılmaz, Volkan, *Exploring Perceived Discrimination Among LGBT Individuals in Turkey in Education, Employment, and Health Care : Results of an Online Survey*, *Journal of Homosexuality*, 64(8), 2016 : 1052-1068 ; et Gönenç Gürkaynak/ Ceren Yıldız, *A Comparative Analysis of Non-Discrimination Law in Europe and Turkey* (1^{er} décembre 2021).

³⁷ Voir par exemple *European network of legal experts in gender equality and non-discrimination (2022)*, Turkey - Country report non-discrimination 2022: 22-23., 7 ; Commission européenne, *Commission Staff Working Document SWD(2020) 355 final*, Turkey 2020 Report: 38. - Voir également Commission européenne, *Commission Staff Working Document SWD(2020) 355 final*, Turkey 2020 Report : 39 ; et ECRI RPG n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI (2023) : Recommandations, paragraphes 6-7. À cet égard, les autorités ont informé l'ECRI que le « projet de document de stratégie nationale pour l'emploi 2025-2028 », élaboré par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, comprend une proposition de politique intitulée « L'emploi des groupes à intégrer nécessitant une politique spéciale ». L'ECRI n'a toutefois reçu aucune information selon laquelle les personnes LGBTI seraient expressément mentionnées dans ce contexte.

³⁸ ECRI 2016 : paragraphe 105.

³⁹ L'ECRI n'a commencé à suivre la situation des personnes intersexuées qu'à partir de son sixième cycle de monitoring ; elle n'utilisait donc pas l'abréviation LGBTI auparavant, mais LGBT.

⁴⁰ Les seules exceptions mentionnées par les autorités et les groupes de la société civile sont les réunions occasionnelles avec le ministère de la Santé sur le changement de sexe.

⁴¹ Cf. ECRI GPR n° 17 (2023) : Partie III, paragraphe 31.

sexe contraires à leurs normes sociales⁴². Plusieurs centaines de parlementaires du Parti de la justice et du développement (AKP, au pouvoir en Türkiye) ont proposé en décembre 2022 de définir dans la Constitution la famille comme l'union entre un homme et une femme. On lisait dans l'exposé des motifs qu'il s'agissait de protéger l'institution de la famille et du mariage contre toutes sortes de dangers, de menaces et d'attaques et contre le diktat de mouvements pervers⁴³. Au moment de la visite de l'ECRI en Türkiye, la proposition attendait toujours d'être examinée par le Parlement. L'ECRI encourage vivement ici les autorités à faire tout leur possible dans la législation et leurs politiques pour que les couples de même sexe puissent effectivement jouir du droit à la vie familiale et disposent de moyens juridiques ou autres pour répondre aux problèmes pratiques liés à la réalité sociale dans laquelle ils vivent⁴⁴.

29. Des organisations LGBTI ont dit à l'ECRI que depuis son dernier rapport (2016) sur la Türkiye, la tolérance à l'égard des personnes LGBTI et des questions qui les concernent a encore régressé, et qu'il a été extrêmement difficile d'organiser des marches des fiertés LGBTI ou d'autres manifestations de ce type⁴⁵. Les personnes qui participaient aux marches ou les organisaient ont généralement été en butte à des restrictions, à des violences ou à des arrestations. Les gouverneurs ont régulièrement interdit ces défilés avec un préavis très bref (la veille) ; les tribunaux ont souvent annulé l'interdiction, mais trop tard pour que la marche puisse avoir lieu. En 2024, le gouverneur de la région d'Istanbul, sans interdire officiellement le défilé, a fait fermer plusieurs stations de métro, routes et places publiques du centre d'Istanbul, et mobilisé des forces de police en prévision de marches des fiertés organisées par des groupes LGBTI dans des lieux plus décentralisés⁴⁶. Les gouverneurs de district de la région d'Istanbul ont également interdit deux marches, l'une à Şişli et l'autre à Kadıköy⁴⁷. L'exposition *Dön-Dün Bak : A Look Back at the History of the Trans Movement in Turkey*, inaugurée le 26 juin 2024 dans le centre d'Istanbul, devait durer un mois ; elle a été interdite au bout de deux semaines par notification officielle du bureau du gouverneur du district de Beyoğlu⁴⁸. Dans la province d'Eskişehir, le gouverneur régional a également empêché la tenue d'une marche des fiertés⁴⁹. En juin 2024, au moins 23 personnes ont été appréhendées dans l'ensemble du pays pour avoir participé à des marches des fiertés LGBTI⁵⁰. Et en 2023, la police aurait attaqué des marches des fiertés à Istanbul et détenu 93 personnes⁵¹.

30. L'ECRI recommande aux autorités de veiller à ce que la liberté de réunion des personnes LGBTI soit pleinement respectée en Türkiye, comme le veulent la

⁴² Women and Families Studies Research Centre (Kadir Has University), Survey: Public Perceptions of Gender Roles and the Status of Women in Turkey (2020).

⁴³ ILGA-Europe & ERA, LGBTI Enlargement Review 2023 : 38.

⁴⁴ Voir ECRI, RPG n° 17 (2023) : Recommandations, paragraphe 15 ; Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2010)5 : paragraphe 25 ; et arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme *Fedotova et autres c. Russie* (17 janvier 2023) [GC].

⁴⁵ Cf. ECRI 2016 : paragraphe 99.

⁴⁶ Duvar. English, Turkish gov't blockades Istanbul in fear of trans pride march, (23 juin 2024).

⁴⁷ BiaNet, Pride month marked by event bans in Turkey (9 juillet 2024).

⁴⁸ BiaNet, Exhibition on trans movement's history in Turkey banned in Istanbul (12 juillet 2024).

⁴⁹ KAOS-GL, LGBTI+ activists detained in Eskişehir Pride March released (11 juin 2024). D'après les autorités, aucune interdiction n'a frappé des manifestations/événements LGBTI à Eskişehir en 2024. Les autorités ont dit à l'ECRI que, le 9 juin 2024, un groupe de 18 personnes LGBTI qui souhaitait organiser une manifestation en marge de la 4^e marche des fiertés à Eskişehir avait été informé que la zone où il voulait qu'elle se tienne ne faisait pas partie des zones de réunion et de manifestation désignées par le Gouvernorat d'Eskişehir, que la manifestation qu'il souhaitait organiser était contraire à la loi n° 2911 sur les réunions et les manifestations, qu'il devait donc se disperser en direction de la rue İstasyon conformément à la loi, que la force serait utilisée en cas de refus et que des poursuites judiciaires seraient engagées contre lui s'il résistait.

⁵⁰ BiaNet (9 juillet 2024). Dans le même temps, d'après les informations que les autorités ont communiquées à l'ECRI, 21 rassemblements de protestation/manifestations ont été organisés dans sept provinces et 370 personnes y ont participé.

⁵¹ Duvar. English (23 juin 2024).

jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.

31. La délégation de l'ECRI a appris lors de sa visite que les autorités responsables de l'éducation rejettent toute idée d'introduction à l'école d'enseignements sur l'homosexualité, jugeant que la simple évocation de cette dernière peut conduire des jeunes à la pratiquer, ce que les autorités considèrent comme favorisant la consommation de drogues et des tendances suicidaires. L'ECRI encourage vivement les autorités à revenir sur cette attitude et à prendre des mesures qui nourrissent la tolérance à l'égard des personnes LGBTI, y compris à l'école, et les protègent contre les brimades et la discrimination.
32. En ce qui concerne la reconnaissance juridique du genre des personnes transgenres, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Y.Y. c. Türkiye*⁵² a conduit la Cour constitutionnelle à prononcer le 20 mars 2018 un arrêt qui a débouché sur une modification de l'article 40 du Code civil turc sur la reconnaissance juridique du genre des personnes transgenres : la stérilisation, auparavant requise pour qu'un tribunal autorise une opération chirurgicale de réassignation [affirmation] du genre, n'est plus exigée⁵³. L'impératif de stérilisation définitive a ainsi été supprimé au paragraphe 1 de l'article 40 du Code civil turc⁵⁴. Mais la pleine reconnaissance juridique du genre (avec changement de prénom et modification de la mention du sexe dans les documents officiels) exige toujours une intervention chirurgicale de réassignation [affirmation] du genre, et la justice ne donne l'autorisation nécessaire qu'une fois qu'un conseil médical a certifié l'existence de « tendances transsexuelles »⁵⁵. Même si la stérilisation permanente n'est plus indispensable depuis l'arrêt de 2018 de la Cour constitutionnelle pour qu'un tribunal autorise l'opération chirurgicale de réassignation [affirmation] du genre, elle reste le résultat escompté de ladite intervention⁵⁶.
33. La Cour constitutionnelle a prononcé en 2021 deux arrêts similaires, où elle a dit que le refus de changer le prénom d'une personne transgenre au motif qu'elle n'avait pas subi d'opération chirurgicale constitue une violation de sa vie privée et familiale. Elle a précisé que l'opération chirurgicale de réassignation [affirmation] du genre visée à l'article 40 du Code civil turc ne saurait être directement liée au changement de prénom visé à l'article 27 du Code civil, et qu'établir une association stricte entre le changement de prénom et le genre d'une personne pourrait porter atteinte au droit au respect de la vie privée et familiale⁵⁷. Cet arrêt d'une grande importance pratique permettra aux personnes transgenres d'engager devant la justice une procédure en changement de prénom sans attendre la fin du processus d'affirmation de genre. Il n'en semble pas moins à l'ECRI que les conditions que doivent remplir les personnes transgenres pour obtenir la reconnaissance juridique de leur genre (article 40 du Code civil) restent dans l'ensemble inchangées.
34. L'ECRI recommande aux autorités de revoir les conditions de la pleine reconnaissance juridique du genre pour les rendre compatibles avec la

⁵² Cour européenne des droits de l'homme, affaire n° 14793/08 (arrêt, 10 mars 2015).

⁵³ La Cour constitutionnelle de Türkiye ne parle pas comme l'ECRI de soins d'affirmation de genre (RPG n° 17), I, mais toujours de chirurgie de réassignation de genre.

⁵⁴ Cour constitutionnelle de la République de Türkiye, Communiqué de presse concernant les décisions portant sur les règles relatives au changement de sexe (renvoyant au dossier n° E.2015/79 et E.2017/130), (20 mars 2018).

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ Cour constitutionnelle de la République de Türkiye, affaire n° 2019/42944 (arrêt du 17 juin 2021) et affaire n° 2018/34343 (arrêt du 27 janvier 2021). Voir également ONG SPoD (26 avril 2021), *Anayasa Mahkemesi'nden İsim Değişikliği Reddedilen Trans Başvurucu Hakkında Hak İhlali Kararı !* [La Cour constitutionnelle conclut à une violation dans l'affaire d'un demandeur transgenre dont le changement de nom avait été refusé].

jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière, et avec sa propre Recommandation de politique générale n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.

35. En ce qui concerne les personnes intersexes, les autorités et des organisations de la société civile ont signalé à l'ECRI que des interventions chirurgicales de « normalisation sexuelle » sont pratiquées sur des enfants intersexes avec le consentement des parents. Or l'ECRI n'a pas connaissance de lignes directrices ou d'autres informations publiées à ce sujet à l'intention des parents ou des praticiens pour faire en sorte que seules soient pratiquées les interventions médicalement nécessaires. L'ECRI invite les autorités à agir pour que soit mise en place une législation interdisant les interventions chirurgicales et les thérapies pratiquées sans nécessité médicale sur des enfants intersexes, comme le demandent les recommandations formulées à ce sujet dans sa RPG n° 17⁵⁸.

II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE

A. Discours de haine⁵⁹

36. Le discours de haine contre des religions et ethnies minoritaires⁶⁰ (Alévis, divers groupes non musulmans et Kurdes), contre les réfugiés, les migrants et les personnes LGBTI est très répandu dans les médias⁶¹. La fondation Hrant Dink (ci-après désignée par HDF) signale régulièrement depuis 2012 les propos haineux (qu'ils constituent ou non une infraction) relevés dans plus d'un millier de titres de la presse écrite nationale et locale qu'elle suit quotidiennement⁶². En ce qui concerne les chiffres officiels relatifs aux formes délictueuses du discours de haine, les autorités turques ont par exemple indiqué en 2021 au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) que la police avait enregistré 619 délits de discrimination et de discours de haine, incitations à la haine comprises (articles 122, 135 et 216 du Code pénal turc). Il y avait eu 1 286 affaires de ce type en 2020, et 324 en 2019 (les données 2022 n'avaient pas été transmises au BIDDH)⁶³.
37. La HDF a par exemple observé en 2023 que les membres de la communauté grecque ont fait l'objet de propos hostiles et de menaces lors des tensions entre la Türkiye et la Grèce ; et dans les articles de presse consacrés aux affrontements et au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le Karabakh, les personnes d'ethnie arménienne ont été présentées comme pratiquant la violence, dans des termes qui s'attaquaient à leur identité, avec recours aux préjugés qui circulent déjà dans la société turque à l'égard de ce groupe pour renforcer l'hostilité envers lui. La présence de bénéficiaires de la protection (en particulier d'Afghanistan et de Syrie) a été qualifiée d'invasion et d'occupation dans des articles qui dénonçaient leur

⁵⁸ Voir en particulier ECRI 2023 : Recommandations, paragraphe 32.

⁵⁹ Consulter les définitions du discours et du crime de haine dans le [glossaire de l'ECRI](#).

⁶⁰ Même si les autorités ont réaffirmé qu'elles ne considèrent comme groupes minoritaires ou minorités religieuses que ceux que mentionne le Traité de Lausanne (1923), l'ECRI rappelle qu'elle a généralement qualifié de groupes minoritaires tous les groupes de la société turque ayant une religion, une origine nationale ou ethnique, une langue ou une couleur distinctes, qu'ils soient ou non reconnus comme une minorité protégée par le Traité de Lausanne. Voir à ce sujet les quatrième (paragraphe 82) et cinquième (paragraphe 73) rapports de l'ECRI sur la Türkiye.

⁶¹ Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination, Turkey - Country report non-discrimination 2022 (2022) : 11 ; Balkan Insight, Turkish Hatred of 'Balkan Migrants' Feeds on Ancient Roots (19 février 2024).

⁶² Voir par exemple Hrant Dink Foundation (HDF), Media Watch on Hate Speech – avril, mai et juin (2023a) ; HDF, Hate Speech in the Press : Our Selections from September (2023b) ; voir aussi : HDF, Hate Speech and discriminatory discourse in media – 2019 Report (2019) ; and Human Rights Association (HRA), Special Report on hate crimes and recent racist attacks in Turkey (2020).

⁶³ Voir OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022, 2021, 2020, 2019) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>. (Ces infractions sortent toutefois de la définition du crime de haine de l'OSCE).

visibilité au sein de la société. Et les personnes LGBTI, dépeintes comme menaçant la société et les valeurs familiales, ont fait l'objet de propos haineux⁶⁴.

38. Le discours de haine visant la minorité religieuse alévie⁶⁵ serait fréquent et assorti de menaces. La Freedom of Belief Initiative/Norwegian Helsinki Committee (FBI-NHC) en a par exemple signalé plusieurs cas ces dernières années, avec des graffitis fréquemment apposés par vandalisme sur des lieux de culte et/ou des immeubles d'habitation alévis⁶⁶. Cinq familles se sont même senties menacées lorsque le mur du jardin de leur immeuble, situé dans quartier à population majoritairement alévie, a été vandalisé avec des marques rouges et une inscription appelant à l'extermination de leur groupe⁶⁷. La FBI-NHC a également fait état pour 2021⁶⁸ et 2022 de menaces proférées à l'encontre de la communauté alévie. Dans deux cas au moins, il s'agissait d'un cemevi (lieu de culte alévi)⁶⁹; des membres de cette confession rencontrés par la délégation de l'ECRI lors de sa visite ont indiqué que cela n'a rien d'inhabituel. En février 2022, un chef religieux alévi aurait été menacé par un haut fonctionnaire du district et des policiers qui s'étaient rendus dans un cemevi avec des armes à feu⁷⁰. En mai de la même année, une enseignante alévie aurait été menacée en raison de sa religion par le directeur et un responsable de l'école où elle travaillait. Elle aurait été contrainte de changer de lieu de travail⁷¹. Toujours en 2022, des portes d'appartements et des maisons ont été marquées à la peinture rouge. Au moins 18 familles aléviées ont ainsi été menacées⁷².
39. Les Juifs sont souvent qualifiés d'agresseurs et voient se retourner contre leur identité le ressentiment que suscitent les actes du gouvernement israélien⁷³. La HDF a dit à l'ECRI avoir relevé 2,5 fois plus de discours de haine antisémites dans le pays, en particulier en ligne, dans le sillage des attaques terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 et de la guerre d'Israël à Gaza qui s'est ensuivie. Le 17 octobre 2023, par exemple, un responsable politique du parti AKP au pouvoir, représentant la commune d'Atakum (province de Samsun), a déclaré dans une audience publique qu'il priait pour l'âme d'Hitler, que le monde ne serait en paix que nettoyé des Juifs et que l'Holocauste était une œuvre inachevée⁷⁴. Quelques jours plus tard, le média d'extrême droite Yeni Akit a appelé à la dénaturalisation de la population juive de Türkiye, affirmant faussement que ses membres possèdent tous aussi la nationalité israélienne⁷⁵. L'ECRI encourage vivement ici les autorités turques à mettre en œuvre sa RPG n° 9 révisée sur la prévention et

⁶⁴ HDF 2023a et 2023b.

⁶⁵ Minorité religieuse musulmane dont les croyances ne coïncident pas avec celles de l'islam sunnite traditionnel ; ses membres sont souvent traités comme des hérétiques non musulmans. Il y a eu dans le passé un certain nombre de menaces et de violences à l'encontre de cette communauté en Türkiye. Voir par exemple Duvar. English (7 décembre 2019), Alevis: "Turkish history X".

⁶⁶ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2019, 2020, 2021, 2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁶⁷ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2020) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁶⁸ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁶⁹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁷⁰ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁷¹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁷² OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁷³ *Ibidem*.

⁷⁴ *The Times of Israel*, "Jews not allowed" : As Erdogan praises Hamas, antisemitism rages in Turkey (30 octobre 2023).

⁷⁵ *Ibidem*.

la lutte contre l'antisémitisme⁷⁶, et en particulier à faire en sorte que les membres de la communauté juive de Türkiye ne soient pas tenus collectivement responsables des actes de l'État d'Israël⁷⁷.

40. Les communautés chrétiennes protestantes sont également exposées à un discours de haine persistant, avec menaces de violences. On a observé en 2018 une nette intensification du discours de haine attisant l'hostilité publique envers elles et leurs églises⁷⁸. La FBI-NHC a signalé que des membres d'une de ces communautés ont été harcelés en 2021 et menacés à plusieurs reprises de violences sur des réseaux sociaux. Le chef de cette communauté a été menacé de mort alors qu'il marchait dans la rue. En 2022, des responsables d'une église protestante auraient été menacés de mort en raison de leur religion⁷⁹. La même tendance a été constatée en 2023⁸⁰. Le 6 mars à Adıyaman, par exemple, un groupe chrétien qui servait des repas aux victimes du tremblement de terre a été harcelé par un groupe de personnes portant le qamis islamique ; le groupe chrétien a été pris pour cible sur les réseaux sociaux. Le 29 avril, un pasteur a trouvé sur le pare-brise de sa voiture une pierre et une note lui enjoignant de partir avec sa religion et sa race⁸¹. Il a été dit à la délégation de l'ECRI, lors de sa visite, que les groupes chrétiens non traditionnellement implantés et qui pratiquent le prosélytisme (contrairement, par exemple, à l'Église apostolique d'Arménie ou à l'Église orthodoxe grecque, communautés largement fondées sur l'appartenance ethnique) sont très souvent perçus comme menaçant particulièrement l'identité musulmane turque ; le terme « missionnaire » est fréquemment pris au sens d'ennemi ou de terroriste. Le 17 novembre, dans la province de Konya, un site Web d'information locale a publié un article provocateur intitulé « églises chrétiennes et missionnaires », donnant l'adresse complète de l'église pour la désigner à la vindicte publique⁸². Sur les autres aspects de l'intolérance religieuse, se reporter à la section IV du présent rapport.
41. La rhétorique et les menaces antisémites et antichrétiennes se sont même dangereusement amalgamées. Le 25 novembre 2023 à Tepebaşı, Eskişehir, deux personnes ont tenté de pénétrer de force dans l'église protestante locale. Elles auraient menacé le pasteur en lui disant : « Tu es juif ? Tu es israélien ? Si tu appelles la police, on te met le feu. » Le 17 décembre 2023, dans la province de Kayseri, une banderole a été tendue au centre-ville ; on y lisait : « Pas d'amis juifs ni chrétiens »⁸³.
42. Le discours de haine serait particulièrement fréquent en période électorale. À la veille des dernières élections présidentielles de Türkiye (mai 2023), les deux principaux partis politiques ont tenu des propos discriminatoires qui visaient

⁷⁶ Voir également l'annexe I de l'avis de l'ECRI sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

⁷⁷ ECRI, déclaration sur la montée de l'antisémitisme en Europe découlant du conflit actuel au Moyen-Orient (décembre 2023).

⁷⁸ World Evangelical Alliance/ Baptist World Alliance/Protestan Kiliseler Derneği (PKD, Association of Protestant Churches - Turkey), Turkey: Freedom of Religion or Belief and the Situation of the Protestant Christian Minority (Universal Periodic Review 35th session – Stakeholders Report), (2019): 3; voir également PKD, 2019 Human Rights Violations Report (2020).

⁷⁹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021, 2022) / Incidents Reported by Civil Society /Anti-Christian hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

⁸⁰ PKD - Association of Protestant Churches, 2023 Human Rights Violation Report (2024) : 4.

⁸¹ *Ibidem* : 4.

⁸² *Ibidem* : 5.

⁸³ *Ibidem*.

très souvent les Syriens résidant dans le pays⁸⁴. Le langage anti-réfugiés⁸⁵ a dominé le discours politique pendant la campagne, et les rues abondaient en affiches proclamant par exemple « Dehors les Syriens ! »⁸⁶. Les personnalités et les partis politiques ont cherché à tirer parti de l'hostilité déjà présente dans le pays envers les personnes syriennes. Le 14 mars 2023, par exemple, le chef du principal parti d'opposition CHP, candidat à la présidence, a promis qu'il renverrait dans les deux ans en Syrie toute la population syrienne de Türkiye si son bloc remportait les élections. En avril 2023, le Good Party a publié une vidéo électorale intitulée *Davetsiz Misafir* (Invité indésirable) qui cherche à attiser les sentiments xénophobes à l'égard des réfugiés. À l'approche du second tour des élections présidentielles (28 mai 2023), le chef du CHP a intensifié ses attaques, promettant de sauver le pays de la « terreur » et de « protéger nos filles [contre les Syriens] »⁸⁷.

43. Pendant la période préélectorale, l'alévisme (fréquemment évoqué après que l'un des candidats avait évoqué ses origines aléviennes pendant la campagne électorale) a souvent été associé sur les réseaux sociaux à l'ethnie arménienne et a servi d'insulte dans les débats. Et parmi les personnes d'origine afghane ou syrienne, ce sont surtout les hommes qui ont été présentés comme une quelconque menace pour la Türkiye⁸⁸.
44. En ce qui concerne le discours de haine visant les personnes LGBTI, le Président turc a dépeint dans son discours de victoire du 29 mai 2023 la communauté LGBTI comme menaçant les familles et la société⁸⁹. Le ministre de l'Intérieur de l'époque avait également affirmé lors de la campagne présidentielle de 2023 que « LGBT+Q englobe le mariage entre animaux et humains »⁹⁰. Les propos de haine émanant de responsables en vue reflètent la position contestable et souvent ouvertement hostile du gouvernement à l'égard des droits humains des personnes LGBTI⁹¹. Le chef de la Direction des affaires religieuses du gouvernement (Diyanet) a par exemple qualifié le mouvement LGBTI de perversion contre la création⁹², et prétendu à de nombreuses reprises que l'homosexualité est maudite et répand des maladies⁹³, déclarant que « ces perversions détruisent la structure familiale, corrompent l'espèce humaine et conduisent la société au désastre »⁹⁴. Selon un rapport de surveillance des médias, la discrimination, le discours de haine et les préjugés envers les personnes LGBTI ont atteint en 2022 un niveau record dans la presse écrite : dans 66 % des articles et chroniques suivis, les personnes LGBTI étaient traitées d'immorales, de criminelles, de perverses ou d'ennemies⁹⁵. L'attitude de la société turque envers elles s'est effectivement détériorée en 2022,

⁸⁴ Osservatorio Balcani Caucaso Transeuropa, Politics and hate speech in the Turkish media (13 juin 2023) ; HDF, On the Edge of Elections : How was the Discriminatory Discourse in Politicians' Statements Reflected in the Press? (In Turkey's print media, between 3 April-9 May) (2023c).

⁸⁵ Le langage utilisé lors des faits décrits dans ce paragraphe visait généralement les Syriens, qualifiés à tort de réfugiés alors qu'ils sont en grande majorité bénéficiaires de la protection temporaire. Les Syriens ne peuvent obtenir le statut de réfugié dans le pays, car la Türkiye applique une restriction géographique à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 (voir le paragraphe 77 et la note de bas de page 174 ci-dessous).

⁸⁶ Euronews, 'Suriyeliler gidecek' söylemi sığınmacıları nasıl etkiliyor ? (Comment le discours « Dehors les Syriens ! » affecte-t-il les réfugiés ?) (26 mai 2023).

⁸⁷ Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, General Country of Origin Information Report - Türkiye (2023) : 81-82.

⁸⁸ Osservatorio Balcani Caucaso Transeuropa (13 juin 2023) ; et HDF (2023c).

⁸⁹ Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas 2023 : 67-68.

⁹⁰ Duvar.English, Turkish Interior Minister Soylu targets cream advertisement for 'evoking lesbianism', (2 mai 2023).

⁹¹ Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres et de non-discrimination, 2022 : 7.

⁹² Euronews, Diyanet İşleri Başkanı Erbaş'tan LGBTİ açıklaması : Yaradılışa aykırı bir sapkınlık [Déclaration sur les personnes LGBTI du président des affaires religieuses Ali Erbaş : Une perversion contre la création] (2 juillet 2019) ; KAOS-GL, KAOS-GL, Turkish Religious Affairs targeted LGBTI+ » s in Friday khutbah (5 juillet 2019).

⁹³ BBC News Türkçe, Diyanet İşleri Başkanı Ali Erbaş'ın eşcinsellikle ilgili hutbesi Hollanda'da tartışma yarattı (Le sermon du président des affaires religieuses Ali Erbaş sur l'homosexualité controversé aux Pays-Bas) (1^{er} mai 2020).

⁹⁴ Sözcü, Diyanet de LGBT dedi (Diyanet a aussi employé LGBT) (12 mai 2023).

⁹⁵ KAOS GL, 2022 Medya İzleme Raporu (2023) : 9.

et celle de plus en plus négative du gouvernement turc à l'égard de la communauté LGBTI a souvent été vue comme un facteur contributif⁹⁶. En novembre 2022, par exemple, le ministre de l'Intérieur de l'époque a accusé la communauté LGBTI de « terrorisme culturel »⁹⁷. Et le 16 janvier 2023, le président a quant à lui qualifié la communauté LGBTI de « virus de l'hérésie »⁹⁸.

45. Des militants LGBTI ont en mai 2022 porté plainte au pénal devant le tribunal local d'Eskisehir (nord-ouest de la Türkiye) à la suite de la distribution de brochures anonymes appelant la population de la ville à tuer les personnes LGBTI. La chose était d'autant plus surprenante qu'Eskisehir passait pour une ville universitaire généralement tolérante à leur égard. La brochure disait que « la sodomie » est interdite dans la charia. Elle citait des théologiens musulmans appelant à l'exécution des personnes LGBTI par lapidation, par exemple. Les militants LGBTI d'Eskisehir ont reproché aux autorités turques de nourrir un climat d'hostilité qui laissait certaines personnes diffuser des brochures de ce type⁹⁹.

Réponse des autorités

46. L'article 10 de la Constitution turque traite de la protection contre le discours de haine. L'article 122 du Code pénal sur le comportement discriminatoire et son article 216 sur l'incitation à la rancune et à l'hostilité répriment certaines formes de discours de haine. La liste des motifs interdits est incomplète : elle omet l'appartenance ethnique, la couleur, la langue, la nationalité, l'orientation sexuelle et l'identité de genre¹⁰⁰.
47. Le discours de haine en ligne a par exemple été réprimé en mars 2024. Des étudiantes et étudiants de l'université de Karabük avaient publié une série de messages sur des réseaux sociaux exprimant des préjugés insultants à l'égard d'étudiantes et d'étudiants africains, et affirmant que des rapports sexuels avec ces personnes les avaient contraints à des consultations hospitalières en raison du risque de maladie sexuellement transmissible. Le bureau du procureur général d'Ankara a lancé des mandats d'arrêt à l'encontre de 10 personnes pour incitation à la haine publique et à l'hostilité (article 216.1 du Code pénal turc) et diffusion d'informations fallacieuses au public (article 217.a du Code pénal turc) ; neuf ont été placées en garde à vue¹⁰¹.
48. Dans son rapport précédent, l'ECRI avait déjà relevé le problème du discours de haine, notamment sous ses formes interdites. De nombreuses sources de la société civile entendues par la délégation de l'ECRI au cours de sa visite ont confirmé que le problème persistait, voire s'aggravait, et que la réponse des autorités était insuffisante. Cet avis est appuyé par le dernier rapport du Réseau européen des experts juridiques en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination, qui constate par exemple que les autorités manquent totalement à protéger les personnes non musulmanes et LGBTI contre le discours et le crime de haine dans les médias, le discours politique et la vie quotidienne¹⁰².

⁹⁶ Voir aussi : ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas 2023 : 67.

⁹⁷ Duvar. English, In new hate speech, Turkish Interior Minister Soyly deems LGBTI 'cultural terrorism', (13 novembre 2022).

⁹⁸ Duvar. English, In new hate speech, Erdoğan deems LGBTI 'virus of heresy' (17 janvier 2023).

⁹⁹ Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas 2023 : 71.

¹⁰⁰ Voir également ECRI 2016 : paragraphes 4-5, 11 et 100.

¹⁰¹ Bianet (en anglais), Eight detained over online hatred against African students in Karabük (28 mars 2024).

¹⁰² Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres et de non-discrimination, 2022 : 112. – On notera toutefois que les associations du barreau ont activement soutenu les communautés LGBTI. Les barreaux d'Izmir et d'Ankara ont par exemple condamné le discours prononcé en avril 2020 par un imam connu, chef de la Direction des affaires religieuses (Diyanet), dans lequel il insultait les personnes LGBTI. Ces associations d'avocats ont alors été accusées d'avoir ouvertement porté atteinte aux valeurs religieuses, en application des dispositions de l'article 216 (paragraphe 3) et de l'article 53 du Code pénal. Le 24 avril 2023, le conseil de l'association du barreau d'Izmir a été acquitté dans une première décision. Puis, le 17 mai 2023, les membres du conseil de l'association du barreau d'Ankara ont également été acquittés. (Voir : ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas 2023 : 68.)

Et il a souvent été dit à l'ECRI que la justice ne semblait apparemment guère encline à faire respecter la prohibition du discours de haine¹⁰³.

49. Pour obtenir que le discours de haine interdit soit mieux signalé, l'ECRI avait notamment recommandé dans son cinquième rapport que la police et les parquets créent des postes spécifiques d'agents de liaison qui puissent contacter les groupes vulnérables particulièrement affectés par ces formes de discours de haine et d'autres infractions motivées par la haine¹⁰⁴. Les autorités ont toutefois indiqué à l'ECRI que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Se reporter à ce sujet à la partie II.B. du présent rapport.
50. L'ECRI recommandait dans son cinquième rapport¹⁰⁵ que les représentants de l'État et dirigeants politiques de tous niveaux cessent de recourir au discours de haine et adoptent des codes de conduite l'interdisant. Seuls quelques rares cas de contre-discours de hauts responsables de l'État et de personnalités politiques ont été portés à son attention : des membres de la société civile ont mentionné que le président turc s'est parfois prononcé contre le discours de haine visant les personnes d'origine syrienne ou afghane, en rappelant leur religion et en appelant la population à garder une attitude ouverte et accueillante à l'égard de ces coreligionnaires.
51. Tout cela fait qu'il est difficile de penser que le discours de haine n'est pas un problème en soi, et qu'il s'agit seulement de rares cas isolés — comme se l'est fait dire la délégation de l'ECRI lors de rencontres avec des personnes représentant le gouvernement pendant sa visite. Le manque de confiance des communautés vulnérables (en particulier les personnes LGBTI, les migrants et les membres de certaines minorités religieuses, a-t-il été précisé de nombreuses fois à la délégation de l'ECRI) dans la police se reflète dans la faible proportion des délits de discours de haine signalés, telles les menaces, ce qui laisse les autorités croire que le crime de haine ne constitue pas un problème grave dans le pays. Cette attitude a le plus souvent pour effet que les victimes du discours et du crime de haine ne se sentent pas suffisamment reconnues et soutenues par la police et la justice pour signaler elles-mêmes les actes¹⁰⁶. Un changement radical s'impose si l'on veut briser ce cercle vicieux, faire mieux percevoir le discours de haine comme un problème de la société turque et y remédier. Une approche constructive inclurait des consultations avec les groupes vulnérables et les organismes concernés, et une ample réponse stratégique engageant notamment les personnalités de haut niveau, au sein de la classe politique et de l'État, à s'abstenir de tout discours de haine¹⁰⁷ et à pratiquer le contre-discours¹⁰⁸.
52. L'ECRI recommande en priorité aux autorités de répondre plus énergiquement au discours de haine en créant un groupe de travail interinstitutionnel chargé de préparer une stratégie globale de lutte efficace contre le discours de haine raciste et anti-LGBTI, y compris en ligne. Ce groupe devrait réunir les autorités compétentes, l'institution des droits humains et de l'égalité, l'institution de l'ombudsman et les organisations de la société civile concernées, avec un éventail aussi large que possible de groupes religieux et d'organisations de personnes LGBTI. La stratégie devrait tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine.

¹⁰³ Voir également Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres et de non-discrimination, 2022 : 11.

¹⁰⁴ ECRI 2016 : paragraphe 42.

¹⁰⁵ ECRI 2016 : paragraphe 38.

¹⁰⁶ ECRI 2016 : paragraphe 39.

¹⁰⁷ Comme cela était déjà recommandé dans le dernier rapport de l'ECRI (2016 : paragraphe 38).

¹⁰⁸ Voir la Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine et la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine.

B. Violence motivée par la haine¹⁰⁹

53. La Türkiye transmet régulièrement au BIDDH des données sur le crime de haine¹¹⁰. Cette information est toutefois d'une portée limitée, car elle n'englobe que les infractions constituant des menaces ou des entraves à la liberté de croyance, de pensée et de conviction¹¹¹, ainsi que les dommages causés aux lieux de culte et aux cimetières (articles 115 et 153 du Code pénal)¹¹². Pour 2018, les autorités ont indiqué que la police n'avait enregistré aucun crime de haine, mais le ministère public 1 983. Les écarts sont restés notables les années suivantes : 79 cas contre 248 en 2019 ; 70 contre 213 en 2020 ; 87 contre 210 en 2021 ; et 175 contre 263 en 2022¹¹³. Le décalage entre les chiffres de la police et ceux du ministère public s'explique par le fait que la plupart des infractions sont enregistrées par les procureurs et non la police¹¹⁴.
54. Le BIDDH a observé que la police et la justice n'enregistrent pas la motivation discriminatoire du crime de haine¹¹⁵. Cela se retrouve dans les informations qu'a reçues l'ECRI des autorités, au moins pour ce qui est des chiffres globaux¹¹⁶ : la banque de données de la justice ne ventile les affaires que par article du Code pénal, et non par motivation haineuse. Il est ainsi difficile d'évaluer les vulnérabilités de tel ou tel groupe. L'ECRI encourage donc vivement les autorités à créer une banque de données consolidées sur le crime de haine qui permette de broser un panorama des motivations haineuses ou, à défaut, de mener régulièrement des analyses secondaires dans les données afin d'obtenir cette vue d'ensemble.
55. En 2021, par exemple, des organisations de la société civile ont signalé au BIDDH 64 crimes de haine¹¹⁷. Sur ce nombre, 27 (42 %) consistaient en violences, dont plusieurs meurtres ou allégations de meurtres à motivation raciste ou xénophobe (en particulier contre des personnes de Syrie et de Somalie et des Kurdes). Les signalements font ressortir une forte poussée des attaques meurtrières contre des Kurdes autour de juillet 2021. Le groupe non gouvernemental Human Rights Association (HRA) a par exemple rapporté un cas dans lequel sept membres d'une famille kurde ont été abattus dans leur foyer en raison de leur appartenance ethnique. Les auteurs auraient enregistré le meurtre, puis mis le feu à la maison. La famille aurait déjà été attaquée par des membres d'un groupe haineux à son domicile. Après quoi, un parent aurait été battu à coups de matraque par des policiers¹¹⁸. Autre attaque rapportée par la HRA : le même mois, une soixantaine d'agresseurs armés, dont un membre d'une autorité locale, ont battu un Kurde, jeté des pierres sur sa famille et a insulté cette dernière en proférant des menaces

¹⁰⁹ Dans le présent rapport, on entend par crime de haine toute infraction au droit pénal motivée par la haine ou des préjugés fondés sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle, réelle ou présumée. Pour plus d'informations sur la notion d'infraction motivée par la haine, voir <http://hatecrime.osce.org/what-hate-crime>.

¹¹⁰ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹¹¹ Toutes ne relèvent pas nécessairement du mandat de l'ECRI.

¹¹² OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹¹³ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>. - Les autorités ont indiqué à l'ECRI que 240 dégradations de biens religieux ont donné lieu à des poursuites en 2022, et que les auteurs ont été condamnés.

¹¹⁴ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹¹⁵ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹¹⁶ Les autorités ont expliqué à l'ECRI que la motivation haineuse est normalement enregistrée dans les dossiers.

¹¹⁷ Les données n'indiquent pas si ces cas s'ajoutent à ceux qu'elles ont déjà signalés, ou s'il y a des recoupements.

¹¹⁸ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, <https://hatecrime.osce.org/turkey>. En ce qui concerne la participation présumée de membres de la police, voir aussi ECRI 2016 : paragraphes 92-96 ; ECRI 2019 : 7.

antikurdes¹¹⁹. Sept autres personnes ont été blessées. L'année précédente (2020), le BIDDH avait déjà constaté un crime de haine raciste et xénophobe : une adolescente kurde aurait été enlevée, menacée et violée à plusieurs reprises par un soldat turc pendant 20 jours, ce qui aurait conduit la victime au suicide¹²⁰. L'affaire s'était produite dans une ville majoritairement habitée par des Kurdes¹²¹.

56. En juillet 2024, des violences collectives ont été commises contre des personnes d'origine syrienne dans le pays, après qu'un Syrien avait été accusé à Kayseri, dans le centre de l'Anatolie, d'agression sexuelle sur une mineure¹²². Des émeutes antisyriniennes ont ensuite éclaté dans plusieurs villes turques¹²³ : une troupe brandissant des bâtons et des couteaux s'en est prise à des entreprises et logements syriens, et a incendié et pillé des dizaines de magasins syriens¹²⁴. À Istanbul, des bandes de motocyclistes ont tourné autour de quartiers connus pour accueillir une population syrienne nombreuse¹²⁵. À Gaziantep, près de la frontière syrienne, un Syrien a été poignardé à la jambe à son retour du travail¹²⁶. À Antalya, au sud du pays, un adolescent syrien a été mortellement poignardé par trois autres mineurs, ensuite arrêtés¹²⁷. Au total, plus d'un millier de personnes ont été arrêtées et détenues par la police dans toute la Türkiye dans le sillage de ces attaques racistes antisyriniennes¹²⁸. En 2022, au moins trois Syriens avaient déjà été tués dans des attaques xénophobes, et plusieurs gravement blessés¹²⁹. La HRA a rapporté le cas d'une vingtaine d'individus qui avaient attaqué en 2021 des personnes syriennes, dont trois avaient été blessées¹³⁰. Il s'agissait de l'une des nombreuses agressions commises dans le pays contre ce groupe de population à ce moment¹³¹.
57. En avril 2021, deux Somaliens ont été attaqués dans un parc. Et le personnel d'un restaurant somalien a été agressé par un groupe, qui a brisé les vitres de l'établissement. Ces attaques ont eu lieu après la publication d'un article hostile à l'immigration dans la presse locale¹³².
58. Au chapitre de la haine religieuse, l'église catholique Santa Maria à Istanbul a été attaquée le 28 janvier 2024 par deux hommes armés ; ils sont entrés dans le bâtiment pendant la messe dominicale et ont ouvert le feu sur les fidèles. Une personne a été tuée. L'attentat a été revendiqué par l'organisation terroriste

¹¹⁹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹²⁰ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2020) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹²¹ À propos de ces exemples, il convient de souligner que la violence motivée par la haine et les agressions en bande, parfois proches du lynchage, ont été abordées dans le précédent rapport sur la Türkiye. Nombre de ces agressions visaient des Kurdes. Voir ECRI 2016 : paragraphes 47 et suivants.

¹²² Bianet.English, More than 1,000 individuals detained across Turkey over anti-refugee violence (5 juillet 2024).

¹²³ France24, [En Türkiye, plus de 470 personnes interpellées après des émeutes anti-syriennes](#) (2 juillet 2024).

¹²⁴ The Times, Violent Turkish mobs attack Syrians who fled Assad's atrocities (3 juillet 2024).

¹²⁵ *Ibidem*.

¹²⁶ *Ibidem*.

¹²⁷ Bianet.English, 15-year-old Syrian child fatally stabbed in Antalya amid anti-refugee violence (4 juillet 2024) ; Duvar.English, Turkish court arrests three for murdering Syrian teen in wave of racist attacks (5 juillet 2024).

¹²⁸ Bianet.English (5 juillet 2024).

¹²⁹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, voir : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹³⁰ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, voir : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹³¹ Voir *ibidem* pour des exemples.

¹³² *Ibidem*.

ISIS¹³³. Le ministre de l'Intérieur l'a condamné, et le Président a personnellement appelé le prêtre pour lui présenter ses condoléances¹³⁴, ce que l'ECRI juge tout à fait louable. Le même jour, la police a effectué des descentes à une trentaine d'adresses et arrêté 52 personnes, dont les deux tireurs, selon des informations officielles¹³⁵. L'ECRI prend acte de cette prompte réaction, et encourage les autorités à aider cette église et les autres églises locales à mettre en place toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, dont une protection policière si elle est nécessaire et pour aussi longtemps qu'elle le restera.

59. Des actes de vandalisme antisémites contre des synagogues et des cimetières juifs ont été occasionnellement signalés dans le passé. La FBI-NHC en a noté plusieurs, dont l'incendie de la porte d'une synagogue en 2021¹³⁶ et un autre incendie criminel contre une synagogue en 2019, dont l'auteur a été poursuivi pour crime de haine¹³⁷. L'ECRI a également appris de plusieurs groupes de la société civile que les autorités auraient parfois assuré une présence policière visible pour protéger les institutions et les bâtiments de la communauté juive, en réponse à la poussée de haine antisémite observée dans le pays depuis octobre 2023. Elle s'en félicite et encourage les autorités à poursuivre et, si nécessaire, à étendre cette protection selon le besoin¹³⁸.
60. La violence motivée par la haine a également touché la communauté alévie. La FBI-NHC a par exemple signalé en 2020 plusieurs actes de vandalisme contre des lieux de culte et/ou des immeubles d'habitation alévis. Elle a rapporté que trois membres d'une famille alévie avaient été soumis en juin 2021 à des insultes et à des jets de pierres par leurs voisins. Un homme a été blessé (dents cassées, ecchymoses et blessures au visage, notamment). Le même mois, la HRA a signalé qu'un Alévi avait été insulté et passé à tabac par ses voisins en raison de sa religion, et indiqué que d'autres actes similaires avaient été commis contre des membre de ce groupe à ce moment. La FBI-NHC a rapporté qu'une Alévie a été poignardée et une autre personne blessée le premier jour du mois sacré alévi (juillet 2022). En tout, cinq agressions coordonnées de ce type ont été commises contre des associations et des lieux de culte alévis¹³⁹.
61. Parmi les attaques motivées par d'autres haines religieuses et/ou ethniques figurent de nombreux actes de vandalisme visant des églises chrétiennes de plusieurs confessions¹⁴⁰. En mai 2020, une église apostolique arménienne a brûlé lorsqu'une personne a voulu mettre le feu à son portail, croyant en un lien entre le peuple arménien et la propagation du virus covid-19¹⁴¹. En mai 2019, une Arménienne a été menacée à son domicile par deux personnes masquées, et a été blessée d'un coup de couteau. Sa maison avait été marquée d'une croix

¹³³ BBC News, Istanbul church attack : Gunmen kill one person during Sunday morning mass (28 janvier 2024) ; Le Monde, [Attaque meurtrière dans une église catholique d'Istanbul](#) (28 janvier 2024) ;

¹³⁴ Balkan Insight, Turkey Detains 47 Alleged ISIS Members After 'Heinous' Church Attack (28 janvier 2024).

¹³⁵ *Ibidem*.

¹³⁶ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Semitic hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹³⁷ BIDDH, site Web, Hate Crime Report - Turkey (2019) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Semitic hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹³⁸ Voir également la Recommandation de politique générale n° 9 révisée de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme (2021) : partie III. (Recommandations), section C. (Protection), paragraphes 35 et suivants.

¹³⁹ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2020) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>; OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>; OSCE – BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Muslim hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁰ Voir par exemple OSCE-BIDDH, site Web, hate crime report – Turkey (2019, 2020) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Christian hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴¹ OSCE-BIDDH, site Web, hate crime report – Turkey (2020) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Christian hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

deux mois auparavant. La victime et sa famille ont alors quitté le pays¹⁴². La FBI-NHC a également rapporté le cas de trois hommes menacés en juin 2022 avec une arme à feu alors qu'ils quittaient une église assyrienne¹⁴³, et celui d'un Yazidi menacé à plusieurs reprises au mois de mars de la même année par des habitants d'un village voisin en raison de son appartenance ethnique et de sa religion. Les assaillants ont ensuite incendié la maison de leur victime¹⁴⁴.

62. Les personnes LGBTI, mal acceptées par la société turque, sont particulièrement exposées à la violence motivée par la haine. En 2019, par exemple, sur les 84 crimes de haine signalés par la société civile au BIDDH, 57 étaient des violences anti-LGBTI, et toutes visaient des personnes¹⁴⁵. Les personnes transgenres ont été victimes d'attaques particulièrement fréquentes, et nombre d'entre elles auraient été assassinées. Rien qu'en 2021, des ONG ont indiqué au BIDDH qu'au moins six personnes transgenres ont été tuées : dans un cas, la victime a été décapitée dans son appartement¹⁴⁶. Les travailleurs et travailleuses du sexe transgenres sont particulièrement vulnérables et visés¹⁴⁷. En 2019, trois personnes transgenres auraient été assassinées¹⁴⁸. Avant cela, en août 2016, une femme transgenre de 23 ans, militante connue des droits des personnes LGBTI, Hande Kader, avait été enlevée à Istanbul, violée et tuée ; son corps avait été brûlé¹⁴⁹. En août 2022, une femme transgenre a été tuée à son domicile d'Ankara ; et en janvier 2023, une autre a été assassinée par haine à Izmir¹⁵⁰. En juin 2024, des groupes LGBTI ont annoncé le meurtre d'une autre femme transgenre¹⁵¹. Ces cas ne sont que les plus graves et les plus atroces d'une liste bien plus longue de violences visant des personnes LGBTI, y compris des hommes gays, avec passages à tabac et blessures graves¹⁵².

Réponse des autorités

63. Les autorités ont fait organiser des formations sur le crime de haine à l'intention des corps de forces de l'ordre de l'ensemble du pays. La Türkiye a mis en œuvre le programme du BIDDH de formation des forces de l'ordre à la lutte contre le crime de haine (TAHCLE) en application du protocole d'accord signé avec le BIDDH en 2016. En 2022, par exemple, ont ainsi été formés 113 nouveaux formateurs et formatrices sur le crime de haine (formation de formatrices et formateurs) (et selon les autorités, 997 au total depuis 2016) ; 21 719 candidats à des postes de police et de gendarmerie (Jandarma) ont suivi une formation sur le crime de haine dans le cadre de leur formation préliminaire, et 121 478 membres du personnel de la gendarmerie provinciale en ont aussi bénéficié¹⁵³. En outre, les autorités ont

¹⁴² OSCE-BIDDH, site Web, hate crime report – Turkey (2019) / Incidents Reported by Civil Society /Racist and xenophobic hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴³ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society /Anti-Christian hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁴ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society /Other hate crime based on religion or belief, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁵ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2019) / Incidents Reported by Civil Society, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁶ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society /Anti-LGBTI hate crime, see : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁸ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2019) / Incidents Reported by Civil Society /Anti-LGBTI hate crime, see : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁴⁹ Voice of America (5 septembre 2016), Stricter Laws Demanded to Protect Turkish LGBT Community.

¹⁵⁰ ILGA Europe, Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, And Intersex People - Covering the Period of January to December 2023 (2024): 2.

¹⁵¹ KAOS-GL (14 juin 2024), Trans woman Gece Yaniker was murdered by a man.

¹⁵² OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (par exemple 2019, 2020, 2021, 2022) / Incidents Reported by Civil Society /Anti-LGBTI hate crime : <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁵³ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022): <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

indiqué que l'École nationale de police de Türkiye avait organisé un « séminaire d'information sur les crimes de haine » pour 256 708 membres des forces de l'ordre entre 2016 et 2024. L'École de la magistrature de Türkiye a dispensé en 2022 des formations sur les droits des victimes à 280 candidates et candidats à des fonctions de procureur et de juge¹⁵⁴. Les autorités ont indiqué à l'ECRI que 294 autres ont bénéficié de formations sur le crime de haine en 2023, et 388 les cinq premiers mois de l'année 2024. Le 5 avril 2024, l'École de la magistrature a également dispensé une formation en ligne sur les « crimes de haine et la législation pénale dans ce contexte » aux 19 procureurs et aux 33 juges. Au cours de la même période (2023-2024), près de 2 500 procureurs et juges ont suivi des formations sur des questions d'ordre général touchant aux droits humains.

64. Les autorités s'emploient à renforcer leur action dans le cadre du plan d'action national pour les droits humains lancé en 2021 et assorti d'objectifs de lutte contre le crime de haine et d'assistance aux victimes. Le ministère de la Justice a continué en 2022 à développer dans les tribunaux le réseau des directions de l'aide judiciaire et des services aux victimes. Il a également augmenté le nombre de locaux réservés aux entretiens avec les victimes vulnérables, dont les victimes de crimes de haine. La HREIT a par ailleurs organisé en 2021 un colloque sur le discours et le crime de haine¹⁵⁵.
65. L'ECRI juge ces actions positives. Des sources de la société civile consultées par sa délégation au cours de sa visite se sont cependant inquiétées de l'absence de résultats effectifs à ce jour. L'ECRI n'oublie pas non plus que le BIDDH a estimé souhaitable que la Türkiye fasse en sorte que son cadre juridique identifie effectivement le préjugé comme une motivation passible de sanctions appropriées¹⁵⁶.
66. L'ECRI recommande aux autorités de répondre plus énergiquement au crime de haine raciste et anti-LGBTI, notamment en s'appuyant sur la stratégie nationale des droits humains et en étroite liaison avec les groupes concernés, et : i) en veillant à ce que la motivation haineuse figure systématiquement dans l'enregistrement des infractions ; ii) en consolidant le cadre juridique de sorte que la composante de haine des infractions soit effectivement détectée et prise en compte dans les procédures judiciaires ; iii) en poursuivant, en évaluant et en développant les formations sur le crime de haine destinées au personnel des forces de l'ordre et aux procureurs ou offertes aux juges. Ces formations devraient s'appuyer sur la coopération avec les groupes vulnérables, comme les minorités religieuses et ethniques et les organisations LGBTI.
67. L'ECRI recommande aux autorités de créer au sein de la police des cellules de liaison spécialisées dans le crime de haine, dont les agents seront formés pour servir de points de contact et de points focaux de proximité aux communautés exposées au crime de haine, et ainsi renforcer la confiance dans la police et remédier à la proportion insuffisante de crimes de haine signalés.

III. INTÉGRATION ET INCLUSION

A. Roms

68. On ignore le nombre exact de Roms de Türkiye, les autorités ne ventilant pas leurs statistiques démographiques par l'appartenance ethnique. Le Conseil de l'Europe a estimé en 2012 qu'il y aurait eu en Türkiye 2,75 millions de Roms (3,78 % de la population nationale)¹⁵⁷, soit la population rom la plus importante de tous les États

¹⁵⁴ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022): <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁵⁵ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2021): <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁵⁶ OSCE-BIDDH, site Web, Hate Crime Report – Turkey (2022): <https://hatecrime.osce.org/turkey>.

¹⁵⁷ Conseil de l'Europe (2012), Estimates and official numbers of Roma in Europe – update July 2012 (estimations et chiffres officiels concernant les Roms en Europe — mise à jour juillet 2012).

membres du Conseil de l'Europe. Cette communauté souffre de marginalisation sociale et économique, notamment d'une grande pauvreté et de grave malnutrition ; c'est donc l'un des groupes les plus défavorisés¹⁵⁸. Les personnes roms qu'a rencontrées la délégation de l'ECRI au cours de sa visite ont dans l'ensemble pensé que le gouvernement fait de réels efforts pour améliorer la situation socio-économique de ce groupe.

69. Le Document stratégique 2016-2021 sur la population rom couvrait l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, l'aide sociale et les services d'aide sociale ; les autorités estimaient qu'il consolidait les ONG roms pour garantir la participation sociale. Il y a eu quelques insuffisances, du moins à certains moments de la période couverte : absence de données sur les résultats attendus des actions, le nombre de bénéficiaires, les indicateurs de succès des activités, ou les montants et sources de financement¹⁵⁹. Le nouveau Document stratégique 2023-2030 sur les Roms adopté par la Türkiye en janvier 2023 porte sur ces mêmes domaines ; il est accompagné d'un plan d'action 2023-2025. Un conseil de suivi et d'évaluation composé de membres d'ONG roms a par ailleurs été créé. Des efforts ont été faits pour associer activement la communauté rom au suivi au niveau de la province, comme l'avait recommandé l'ECRI¹⁶⁰. Dix communes ont participé à un programme de l'UE visant à améliorer la participation à la gouvernance locale par le truchement de médiatrices et médiateurs sociaux¹⁶¹. Remédier aux vulnérabilités intersectorielles des femmes et des filles roms appellerait toutefois des politiques spécifiques¹⁶². On ne dispose toujours pas de données officielles sur la situation et les conditions de vie des Roms en Türkiye¹⁶³. Il est très difficile de concevoir des politiques sociales et de suivre la mise en œuvre des mesures en l'absence de données sur les Roms aux niveaux local et national¹⁶⁴.
70. L'ECRI recommande aux autorités de créer un système de collecte de données exhaustives, ventilées par genre, sur l'égalité des Roms, en particulier dans l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. La collecte devrait respecter les principes du consentement éclairé, de la libre identification et de la confidentialité, et ne servir qu'à favoriser l'égalité des Roms.
71. Dans l'éducation, l'absence de données empêche d'évaluer pleinement l'ampleur des problèmes de scolarisation insuffisante, de taux élevés d'abandon scolaire et de faibles niveaux d'éducation des élèves roms¹⁶⁵. Les autorités ont informé l'ECRI qu'il a été procédé, sur la base d'une analyse secondaire, à une cartographie de la concentration des élèves roms dans les écoles situées dans quelque quatre cents quartiers défavorisés, la marginalisation socio-économique servant d'indicateur de substitution. Même si cette méthode a ses limites, elle pourrait fournir des renseignements utiles sur la concentration excessive d'enfants roms dans certains établissements. Cela est d'autant plus important que la ségrégation de fait par le lieu de résidence est très fréquente¹⁶⁶. L'ECRI voit la réalisation de

¹⁵⁸ Social Democracy Foundation, Istanbul Planning Agency, and Zero Discrimination Association (2021), Türkiye'de Roman Toplulukları ve Yoksulluk Araştırması [Recherche sur les communautés roms et la pauvreté en Türkiye]. Voir aussi : Duvar.English (13 janvier 2022), Roma in Turkey suffer from lack of work, hunger, and extreme poverty, study shows.

¹⁵⁹ Commission européenne (2019), Commission Staff Working Document — Roma inclusion measures reported under the EU Framework for NRIS, SWD(2019) 320 final (part 2/2): 302.

¹⁶⁰ ECRI 2016 : paragraphe 77.

¹⁶¹ Commission européenne (2023), Commission Staff Working Document — Türkiye 2023 Report, SWD(2023) 696 final : 43.

¹⁶² Voir également Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage

¹⁶³ Commission européenne (2023) : 43.

¹⁶⁴ Commission européenne (2019) : 306.

¹⁶⁵ Voir : Commission européenne (2019) : 304 ; Commission européenne (2023) : 44 ; et Civil Rights Defenders (2022), Roma in Turkey : Discrimination, Exclusion, Deep Poverty and Deprivation: 23.

¹⁶⁶ Civil Rights Defenders (2022) : 23.

cette étude secondaire comme une **pratique prometteuse** à reprendre dans d'autres domaines.

72. Dans l'emploi, les Roms exécutent surtout des travaux précaires, déqualifiés et mal rémunérés. Nombre d'entre eux sont en chômage permanent ou temporaire ; la plupart de leurs emplois sont temporaires ou journaliers. Une enquête réalisée en 2021 auprès de 600 Roms a révélé que leur revenu mensuel moyen était de 1 426 TRY (environ 40 euros), soit à peu près la moitié du salaire minimum de 2 825 TRY de cette période¹⁶⁷. Il n'existe pas de programmes spécifiques de promotion de l'emploi chez les Roms, mais l'Agence turque pour l'emploi (İŞKUR) aurait indiqué que 7 064 Roms au total ont bénéficié en 2023 de ses actions de soutien et de ses formations (cours de techniques de recherche d'emploi) et 15 007 de janvier à novembre 2024 ont fait savoir les autorités à l'ECRI. Des activités d'apprentissage informel/tout au long de la vie sont certes accessibles indépendamment de la scolarité antérieure, mais de nombreux Roms n'ont pas la base d'éducation requise pour être acceptés dans des formations professionnelles en bonne et due forme.
73. L'ECRI recommande aux autorités de faire procéder à une enquête sur les obstacles que rencontrent les Roms dans l'accès à la formation professionnelle et à d'autres formations qualifiantes, pour concevoir de nouvelles formules de formation d'accès à l'emploi à l'intention de ce groupe.
74. De nombreux Roms habitent des logements insalubres et des quartiers surpeuplés, sans infrastructure suffisante¹⁶⁸ (absence d'eau potable, de systèmes d'égout, d'électricité, de transports publics, par exemple). Certaines de ces personnes en sont réduites à vivre dans des abris de fortune. Les quartiers roms sont souvent séparés des zones résidentielles non roms, sans que cette ségrégation soit imposée par les autorités. Le tremblement de terre de février 2023 a empiré les conditions de vie des Roms dans les zones touchées. La flambée des prix des logements a particulièrement pénalisé les familles roms, rarement propriétaires du leur. Dépourvus de fonds d'urgence et dépendant d'emplois informels, les Roms des zones affectées par le séisme ont été d'autant plus vulnérables¹⁶⁹. En réponse à la situation tendue du marché du logement, le plan d'action 2023-2025 prévoit la construction de 1 071 unités d'habitation pour les Roms, avec le soutien de l'UNICEF. Les autorités ont dit que d'autres actions étaient nécessaires et sont à l'étude pour les années suivantes, actions que l'ECRI les encourage vivement à entreprendre.
75. Au chapitre des soins de santé, une étude de 2021 a montré que l'espérance de vie des Roms était de 68,5 ans, soit sensiblement inférieure à la moyenne nationale (78,6 ans). L'écart serait attribuable à des facteurs comme l'accès limité à des aliments nutritifs et les conditions de vie difficiles de la population rom¹⁷⁰. Le rapport indique en outre que 10 % à 15 % des Roms n'ont pas accès aux services de santé, et que 20 % à 30 % n'y ont que partiellement accès¹⁷¹. L'ECRI se félicite donc de l'information qu'elle a reçue du ministère de la Santé, qui lui annonce dispenser une formation spécifique aux médecins généralistes qui exercent dans les quartiers roms ; elle invite les autorités à prendre d'autres mesures encore pour remédier aux inégalités en matière de santé.
76. Les autorités ont informé l'ECRI de l'existence des centres de solidarité locaux (SODAM), qui fournissent des services spécialement destinés aux femmes roms, comme des formations d'acquisition de compétences et des cours

¹⁶⁷ Foundation for Social Democracy *et al.* (2021) ; Roma Memory Studies Association (2023) : 3.

¹⁶⁸ Commission européenne (2019) : 305 ; Foundation for Social Democracy *et al.* (2021) ; Commission européenne (2023) : 44.

¹⁶⁹ Commission européenne (2023) : 44.

¹⁷⁰ Foundation for Social Democracy *et al.* (2021) ; Duvar.English (13 janvier 2022).

¹⁷¹ Foundation for Social Democracy *et al.* (2021).

d'alphabétisation, mais aussi des séances d'information sur la santé, y compris la santé reproductive. Les renseignements reçus par l'ECRI sur ces centres donnent l'impression qu'ils constitueraient une **bonne pratique**.

B. Bénéficiaires de la protection internationale

77. Dans ses rapports précédents, l'ECRI avait évoqué les difficultés auxquelles faisait face le pays en raison de la présence d'un très grand nombre de personnes en quête de protection¹⁷². Le système de protection internationale de la législation turque (loi n° 6458 de 2013 sur les étrangers et la protection internationale et loi n° 6883 de 2014 portant règlement sur la protection temporaire) prévoit quatre statuts : le refuge, le refuge conditionnel, la protection subsidiaire et la protection temporaire. La protection temporaire turque est spécialement octroyée dans une situation d'afflux massif et ne s'applique qu'aux Syriens dans le pays, soit la grande majorité des bénéficiaires de la protection. L'ECRI parlait de 2,7 millions de Syriennes et Syriens et de quelque 300 000 Irakiens et Irakiennes en 2016 ; mais il y avait autour de 3,3 millions de personnes demandant la protection internationale dans le pays en août 2024, dont plus de 3 millions de Syriennes et Syriens auxquels a été accordée la protection temporaire¹⁷³. D'Irak, d'Afghanistan, d'Iran et d'Ukraine viennent d'autres groupes importants de personnes en quête de protection. La Türkiye continue d'appliquer sa restriction géographique initiale à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹⁷⁴ ; parmi les groupes ci-dessus, seules les personnes déplacées par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine peuvent obtenir le statut de réfugié en application de la Convention.
78. Depuis le rapport précédent de l'ECRI, les autorités ont adopté et mis en œuvre leur Document stratégique 2018-2023 d'harmonisation et son Plan d'action national visant à améliorer l'intégration et l'inclusion des migrants, dont les bénéficiaires de la protection¹⁷⁵. La stratégie portait sur six domaines (priorités stratégiques) : la cohésion sociale, l'information, l'éducation, la santé, le marché du travail et l'aide sociale et les services sociaux. Les autorités ont dit à l'ECRI que les objectifs ont été atteints sur tous les indicateurs. L'ECRI encourage vivement les autorités à adopter et à mettre en œuvre la stratégie de suivi qu'elles envisagent.
79. En matière d'éducation, il faut savoir qu'il y a de nombreux enfants parmi les 3 millions de bénéficiaires de la protection temporaire en Türkiye. La proportion d'enfants syriens non scolarisés a chuté de 69,9 % en 2014-2015 à 36,7 % en 2019-2020¹⁷⁶, ce dont on ne peut que se féliciter. Les autorités ont indiqué à l'ECRI que plus des trois quarts des enfants bénéficiant de la protection temporaire et d'âge scolaire sont scolarisés en 2024. L'ECRI a entendu des commentaires très élogieux sur le programme de personnel auxiliaire syrien (SSPP), qui recourt à des

¹⁷² ECRI 2016 : paragraphes 60 et suivants.

¹⁷³ Présidence turque de la gestion des migrations (PMM), cité dans : OIM (2024) MPM Türkiye — Migrant's Presence Monitoring (Overview of Migrant Situation, Situation Report) August 2024 : 1. — Les autorités ont déclaré en février 2022 que les bénéficiaires d'une protection internationale n'étaient plus autorisés à s'installer dans les régions où ce groupe représentait déjà 25 % ou plus de la population. Ce « plan de dilution » devait à empêcher les services publics d'atteindre le point de rupture dans les zones urbaines où de nombreuses personnes syriennes s'étaient installées. Le seuil est passé à 20 % le 1^{er} juillet 2022 et la PMM n'a plus laissé les bénéficiaires de la protection s'inscrire dans 1 169 districts, démarche nécessaire à l'accès aux services (santé, éducation, aide sociale). L'ECRI a appris que ces restrictions à la réinstallation interne ont été partiellement assouplies après le tremblement de terre de février 2023, qui a particulièrement affecté la région méridionale, où se trouve une nombreuse population syrienne.

¹⁷⁴ Lors de son adhésion au protocole de 1967 à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Türkiye a déposé une déclaration selon laquelle elle ne continue à appliquer la convention qu'aux personnes devenues réfugiées à la suite d'événements survenus en Europe. (Voir le Recueil des Traités des Nations Unies, chapitre V. sur les réfugiés et les apatrides, point 5. Protocole relatif au statut des réfugiés).

¹⁷⁵ La définition des migrants retenue dans le document stratégique d'harmonisation inclut les étrangers, les personnes qui demandent la protection internationale ou les détenteurs du statut et les Syriens bénéficiant de la protection temporaire, qui ont la possibilité de séjourner légalement comme mentionné dans la loi sur les étrangers et la protection internationale (LFIP).

¹⁷⁶ UNICEF (2024), Report on Analysis for Out-Of-School Syrian Children. Türkiye Country Report : xix.

médiatrices et médiateurs syriens pour encourager la scolarisation et l'assiduité. Elle a toutefois aussi appris que plus de 20 % des enfants syriens ne seraient toujours pas inscrits. Les obstacles à la scolarisation sont nombreux : pauvreté, mauvaise santé, migration ou mobilité familiale, normes culturelles de genre¹⁷⁷. L'ECRI encourage vivement les autorités à intensifier le SSPP pour tirer parti de son utile impact afin d'accroître encore le taux de scolarisation.

80. L'ECRI a également appris que la formation de formatrices et formateurs à l'enseignement dans des classes ayant des élèves étrangers, mise en place avec l'aide de l'UNICEF, aurait amélioré l'intégration des enfants syriens et d'autres nationalités dans le système scolaire.
81. Des cours gratuits de turc langue étrangère pour adultes, soutenus ou financés par des institutions et ONG, sont dispensés jusqu'au niveau B1 dans les centres de formation publics de 81 provinces. La délégation de l'ECRI a très souvent entendu dire, lors de sa visite, que la barrière linguistique freinerait considérablement la pleine intégration dans la vie économique et sociale. L'ECRI encourage vivement les autorités à améliorer la qualité des cours de turc et à offrir des cours au-delà du niveau B1.
82. Les autorités ont indiqué que plus de 6 100 Syriennes et Syriens ont obtenu des certificats dans le cadre d'un projet de formation tout au long de la vie, y compris des compétences professionnelles, ce qui améliore leurs chances sur le marché du travail. Une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) des Nations Unies estime que sur les 2,16 millions de Syriennes et Syriens en âge de travailler en Türkiye, un million seulement travailleraient, la plupart dans des occupations informelles et des emplois déqualifiés et mal rémunérés¹⁷⁸. Les taux d'emploi des Syriennes seraient très faibles¹⁷⁹. Mais il n'y a pas de statistiques officielles sur la présence des Syriennes et Syriens et autres bénéficiaires d'une protection internationale sur le marché du travail. L'ECRI encourage vivement les autorités à rassembler ces données, ventilées par sexe, afin d'évaluer l'impact des actions existantes et de mieux cibler à l'avenir la formation professionnelle et d'autres formes de soutien sur des groupes spécifiques.
83. Les bénéficiaires d'une protection temporaire rencontrent un problème particulier, a appris l'ECRI : ces personnes sont autorisées à travailler dans le pays, mais doivent obtenir un permis de travail séparément, par l'intermédiaire de leur employeur. La délégation de l'ECRI a souvent entendu pendant sa visite, y compris de bénéficiaires de la protection temporaire, que les employeurs hésitent souvent à faire la démarche et préfèrent les embaucher sans papiers. Cela se répercute sur les cotisations de sécurité sociale, les conditions de travail et les droits du travail. L'ECRI a retiré des entretiens de sa délégation avec des administrations gouvernementales qu'il n'y a pas d'obstacle technique à la délivrance directe du permis de travail, déjà prévue dans le régime de protection temporaire, mais que le frein provient actuellement de l'absence de volonté politique.
84. Elle comprend que la montée d'un sentiment de concurrence entre certains groupes sur le marché de l'emploi puisse susciter des inquiétudes¹⁸⁰, mais cela ne devrait pas conduire le gouvernement à accumuler sans nécessité les obstacles, voire les barrières de fait, à l'exercice d'un droit acquis. À cet égard, l'ECRI a été

¹⁷⁷ UNICEF 2024 : 71 et suivants.

¹⁷⁸ OIT (2022), ILO's support to refugees and host communities in Turkey, (sans numérotation des pages), et ILO (2020) Syrian Refugees in Turkish Labor Market: 1; nts, Syrians barometer, 2022 : 80 et suivants.

¹⁷⁹ OIT 2020 : 6 et 8. Les autorités ont informé l'ECRI que le ministère de l'Éducation nationale propose des cours gratuits dans le cadre d'activités d'éducation non formelle par l'intermédiaire des centres publics d'éducation. Le nombre de Syriennes et de Syriens bénéficiant de la protection temporaire qui en ont profité a atteint 3 041 568 entre 2014 et 2024, dont 53,41 % de femmes et 46,59 % d'hommes. Au total, 214 982 Syriens bénéficiant de la protection temporaire ont suivi des cours de formation professionnelle entre 2014 et 2024.

¹⁸⁰ Erdoğan 2022 : 80.

informée que le règlement modifiant le règlement d'application du droit international du travail, publié au Journal officiel du 10 octobre 2024 (n° 32693) a apporté certains changements au cadre réglementaire pour faciliter les procédures relatives aux permis de travail et, selon les autorités, pour encourager l'emploi formel des Syriens bénéficiant de la protection temporaire. Conformément au texte actualisé, les personnes étrangères auxquelles la protection temporaire est accordée en vertu de l'article 91 de la loi n° 6458 sur les étrangers et la protection internationale et que le ministère de l'Intérieur signale au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, par l'intermédiaire du système à cet effet, ont désormais la possibilité de travailler dans le cadre et pour la durée spécifiée dans la notification, en étant dispensés de permis de travail¹⁸¹. L'ECRI voit là une évolution encourageante et une avancée. Elle ne dispose cependant pas de suffisamment de détails sur l'application de cette mesure dans la pratique ou sur la question si s'applique aussi aux autres bénéficiaires de la protection internationale.

85. L'ECRI recommande aux autorités de redoubler d'efforts pour faciliter l'intégration des bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que celle des bénéficiaires de la protection internationale sur le marché du travail en délivrant automatiquement le permis de travail avec le statut de protection temporaire, ce qui protégerait ces personnes contre l'exploitation au travail.
86. Compte tenu de leur situation socio-économique difficile, plus d'un million de bénéficiaires de la protection (surtout de Syrie) reçoivent une allocation mensuelle (financée par l'UE) dès lors qu'ils remplissent certaines conditions. Les bénéficiaires rencontrés par la délégation de l'ECRI au cours de sa visite ont jugé cette allocation certes utile, mais insuffisante à elle seule, en particulier en raison des taux élevés d'inflation et de la flambée des loyers dans les grands centres urbains.
87. Les bénéficiaires de la protection temporaire ont accès à l'assurance maladie publique. Ils ne peuvent toutefois se faire soigner dans le système public de santé que dans leur province d'enregistrement. Les personnes ayant obtenu le refuge conditionnel ou la protection subsidiaire ont également droit aux soins de santé publics, mais ce droit expire au bout d'un an. Après quoi, la direction provinciale de la gestion des migrations (PDMM) examine les possibilités de prolonger l'assurance maladie pour ces catégories. Selon les informations disponibles, l'assurance aurait souvent été reconduite si la personne souffrait de graves problèmes de santé¹⁸². L'ECRI invite les autorités à veiller à ce que l'accès à ce service essentiel soit automatiquement prolongé, le cas échéant moyennant modification de la réglementation en la matière.
88. La plupart des soutiens et des services offerts aux bénéficiaires de la protection dépendent de la commune où est enregistrée et réside la personne. De nombreuses communes n'ont toutefois pas les moyens financiers d'apporter un soutien adéquat et les projets dépendent souvent de donateurs internationaux. Lors de la visite d'un centre d'assistance géré par une ONG d'Istanbul, la délégation de l'ECRI a pu constater toute l'importance et la qualité professionnelle de l'aide fournie. Elle regrette que les municipalités ne reçoivent pas de crédits du gouvernement en fonction du nombre de bénéficiaires de la protection résidant sur leur territoire : elles touchent un montant fixe par citoyenne ou citoyen sur le budget national, mais pas par habitant ou habitante. Cela se traduit par des tensions dans les budgets locaux, mais aussi par des disparités dans les services offerts, selon la richesse relative de la commune. Des représentants et représentantes de collectivités locales d'Istanbul ont indiqué à l'ECRI que non seulement le financement était insuffisant, mais aussi que l'information descend mal de

¹⁸¹ D'après les autorités, un formulaire d'information sur l'exemption de permis de travail sera remis aux bénéficiaires de la protection temporaire que le ministère de l'Intérieur signale au ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Ce formulaire permettra à ces personnes de travailler en Türkiye à condition qu'elles respectent les obligations prévues dans la législation applicable.

¹⁸² Ministère néerlandais des Affaires étrangères (2023), General Country of Origin Information Report on Türkiye août 2023 : 85-86.

l'administration centrale aux administrations locales : les autorités nationales ne fournissent pas toujours à temps des données à jour et pertinentes sur les bénéficiaires de la protection, ni sur les tendances les plus récentes, comme la ventilation par sexe ou par âge — données qui pourraient les aider à prévoir certains services, par exemple dans la santé ou l'éducation.

89. L'ECRI recommande en priorité aux autorités d'intensifier sensiblement leur coopération avec les collectivités locales et le soutien qu'elles leur apportent, ainsi que leurs efforts d'intégration et d'inclusion des bénéficiaires de la protection.

IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA TÜRKIYE

A. Intolérance et discrimination religieuses

90. L'ECRI avait critiqué dans ses quatrième et cinquième rapports de monitoring le traitement discriminatoire réservé à certains groupes minoritaires religieux par les autorités turques¹⁸³. Elle avait recommandé à ces dernières de respecter strictement leur devoir de neutralité et d'impartialité dans la réglementation des affaires religieuses, de supprimer les règles et pratiques discriminatoires en la matière et d'accélérer l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à ces questions¹⁸⁴.
91. Le dernier rapport de l'ECRI évoquait déjà le traitement discriminatoire de la minorité religieuse alévie¹⁸⁵. L'ECRI rappelle que la Cour européenne des droits de l'homme avait conclu à une violation de la Convention européenne des droits de l'homme, par exemple dans son arrêt du 2 décembre 2014 en l'affaire *Cumhuriyetçi Eğitim Ve Kültür Merkezi Vakfı c. Turquie* : le refus opposé à la communauté alévie de dispense du paiement des factures d'électricité pour leurs lieux de culte (cemevis), dispense pourtant accordée à d'autres communautés religieuses pour leurs locaux, constituait un traitement discriminatoire, avait-elle dit¹⁸⁶. Le motif de cette discrimination est lui-même contestable : les autorités refusent de reconnaître l'alévisme comme une religion en soi¹⁸⁷. Elles ont créé en octobre 2022, au sein du ministère de la Culture et du Tourisme, une direction gouvernementale chargée des relations avec la communauté alévie. Cette nouvelle Direction des affaires alévies est appuyée par un comité consultatif de huit membres nommés par le Président de la République. La communauté alévie elle-même n'a pas été consultée ni associée par les autorités à la création de cette direction ou du comité consultatif et semble hésiter à l'accepter, estimant qu'ils perpétuent le refus de lui reconnaître le statut de communauté religieuse¹⁸⁸. L'ECRI a reçu des premières informations selon lesquelles le nouveau service versait une aide financière au paiement des factures d'électricité de quelque huit cemevis reconnus par la nouvelle direction¹⁸⁹, mais les autorités l'ont informée depuis lors que le nombre de cemevis était passé à 853 après réception et traitement des demandes.

¹⁸³ ECRI 2016 : paragraphes 89 et suivants ; ECRI 2011 : paragraphes 82 et suivants.

¹⁸⁴ ECRI 2016 : paragraphe 91.

¹⁸⁵ On ne connaît pas le chiffre exact de la population alévie de Türkiye, mais les estimations fluctuent entre 15 % et 25 % de la population, ce qui en ferait le deuxième groupe religieux du pays après l'islam sunnite. Voir par exemple Minority Rights Group, site web : Türkiye/Alevis in Türkiye ; et Duvar.English (21 avril 2024), Turkey's Culture Ministry to cover lighting expenses of cemevis.

¹⁸⁶ Cour européenne des droits de l'homme, *Cumhuriyetçi Eğitim Ve Kültür Merkezi Vakfı c. Türkiye* (requête n° 32093/10), en particulier le paragraphe 52.

¹⁸⁷ *Ibidem*, paragraphes 44 à 50.

¹⁸⁸ ADO Alevi Philosophy Centre, Implementation of ECtHR Judgements Monitoring Report (6 juillet 2023) : 5.

¹⁸⁹ La Direction générale de l'administration provinciale du ministère de l'Intérieur comptait plus de 1 500 cemevis au 20 décembre 2018.

D'autres cemevis peuvent en bénéficier, moyennant approbation du nouveau service¹⁹⁰. Les autorités ont aussi informé l'ECRI qu'une aide pour l'entretien, les réparations et l'ameublement pouvait aussi être fournie et que les demandes de 355 cemevis à ce sujet avaient été traitées. Mais les cemevis ne sont toujours pas pleinement reconnus comme des lieux de culte¹⁹¹. En 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que « le régime juridique des cultes en Türkiye semble manquer de critères neutres et exclure la confession alévie de manière pratiquement absolue, ne proposant aucune garantie afin d'éviter qu'il ne devienne source de discrimination *de jure* ou *de facto* à l'égard des adeptes d'autres religions ou convictions »¹⁹². Les autorités turques ont certes résolu certains des problèmes pratiques qui en résultaient¹⁹³, mais ne semblent pas avoir admis la cause profonde du problème, à savoir la non-reconnaissance des Alévis en tant que communauté religieuse à part entière. L'ECRI invite les autorités à reconnaître pleinement que l'alévisme forme un groupe religieux en soi, ce qui encouragerait la tolérance religieuse et donnerait à voir au public la diversité religieuse sous un jour positif.

92. Les autorités ont dit à l'ECRI que les groupes religieux minoritaires couverts par le Traité de Lausanne de 1923 (Église orthodoxe/Patriarcat œcuménique de Constantinople, Église apostolique arménienne et communauté juive) sont traités conformément aux dispositions du traité en la matière, dans le respect des droits garantis. Les communautés concernées ont indiqué que leur situation à cet égard est dans l'ensemble satisfaisante, mais que des problèmes subsistent. L'ECRI constate par exemple que la réouverture de l'École théologique de Halki (séminaire de l'Église orthodoxe fermé en 1971) fait depuis longtemps l'objet de discussions. Si les autorités turques ont récemment envisagé de l'autoriser¹⁹⁴, l'ECRI déplore que soit pour des raisons de politique extérieure (amélioration des relations entre la Türkiye et la Grèce)¹⁹⁵ plutôt qu'en soutien à la diversité et à la tolérance religieuses au sein du pays. Elle encourage vivement les autorités à considérer les dispositions du Traité de Lausanne comme un niveau minimum et non pas maximum de protection à accorder à ces groupes religieux contre la discrimination et l'intolérance.

¹⁹⁰ Ainsi que, le cas échéant, les coûts de gaz, d'eau et d'entretien essentiel (ADO 2023 : 5). Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a clos l'examen de l'affaire *Cumhuriyetçi Eğitim Ve Kültür Merkezi Vakfı* en 2023 (voir : <https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-37258>). Voir aussi Duvar.English (21 avril 2024), Turkey's Culture Ministry to cover lighting expenses of cemevis.

¹⁹¹ ADO 2023 : 5 ; cf. loi n° 7421 du 16 novembre 2022.

¹⁹² Cour européenne des droits de l'homme, *Izzettin Doğan et autres c. Türkiye* (requête n° 62649/10), arrêt [GC] 2016 : paragraphe 182.

¹⁹³ Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a mis fin le 11 juin 2024 à sa surveillance de l'exécution de l'arrêt en l'affaire *Izzettin Doğan et autres* au vu des mesures prises par les autorités turques (voir : Conseil de l'Europe, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (1^{er} juillet 2024), Türkiye : le Comité des Ministres se félicite de l'impact pratique des mesures prises par les autorités sur la communauté alévie).

¹⁹⁴ Daily Sabah (4 juin 2024), Türkiye signals reopening of Orthodox seminary amid thaw with Greece ; Ekathimerini.com (3 juin 2024), Turkey moves towards reopening Halki seminary, report says.

¹⁹⁵ Le ministre turc de l'Éducation a déclaré à propos de la dimension de politique étrangère de la question qu'il souhaitait personnellement que l'ouverture du séminaire reflète la maturité démocratique de la Türkiye et sa vision de la laïcité, mais qu'en dernier ressort, la décision ne lui appartenait pas. (Voir : Daily Sabah, 4 juin 2024.) Les autorités turques ont laissé entendre qu'elles attendaient des mesures de réciprocité de la Grèce pour rouvrir le séminaire, comme la réouverture d'une mosquée fermée à Athènes. Le Président avait également suggéré que le séminaire pourrait être ouvert si les autorités grecques amélioraient en Grèce la situation de la minorité musulmane de Thrace occidentale. (*Ibidem.*)

93. L'un des problèmes auxquels se heurtent les groupes religieux minoritaires non couverts par le Traité de Lausanne est l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'obtenir la personnalité morale (ils ne peuvent s'enregistrer que comme fondation ou association). Cela engendre des problèmes et des incertitudes, par exemple en ce qui concerne la propriété et l'enregistrement juridiques des lieux de culte, qui devraient appartenir aux organisations religieuses. Des églises protestantes, en particulier, ont dit à la délégation de l'ECRI au cours de sa visite qu'il leur semble que les autorités locales rejettent un peu partout de façon discriminatoire leurs demandes de permis de construire¹⁹⁶. Un autre problème porté à l'attention de l'ECRI concerne les pasteurs ou prédicants étrangers expulsés et/ou interdits d'entrée dans le pays, ou auxquels le permis de séjour est refusé pour de prétendues raisons de sécurité nationale (Code de l'immigration G-87 ou N-82¹⁹⁷), sans que ces personnes aient été associées à des activités illicites¹⁹⁸. Les recours contre ces décisions n'ont pas abouti jusqu'à présent, car les autorités ne sont pas tenues de révéler précisément le risque de sécurité invoqué, qui ne peut donc pas être contesté efficacement. Plusieurs sources ont indiqué à la délégation de l'ECRI au cours de sa visite que les autorités considèrent généralement le rôle de missionnaire comme une menace pour la société turque, en partie parce que la plupart des personnes nouvellement converties étaient auparavant musulmanes. Cette pratique s'est apparemment durcie vers 2019¹⁹⁹. L'ECRI a été informée que plus de 200 cas de ce type ont été observés ne serait-ce que depuis 2021.
94. Le service militaire obligatoire des hommes pose un problème permanent aux Témoins de Jéhovah, dont il est incompatible avec la foi, et il n'existe pas de service civil de substitution conforme à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme²⁰⁰. L'ECRI a pu constater au cours de sa visite que ce problème a une dimension particulièrement dégradante et discriminatoire du fait que les autorités harcèlent ensuite, même après des années, les objecteurs de conscience. Elle a vu par exemple une lettre adressée par les autorités à l'employeur d'un objecteur de conscience Témoin de Jéhovah pour obtenir le licenciement de l'intéressé. Elle note que ces pratiques perdurent plus de dix ans après l'arrêt en l'affaire *Erçep c. Türkiye* (2011), dans lequel la Cour européenne des droits de l'homme avait vivement critiqué le comportement des autorités, estimant qu'il équivalait quasiment à la « mort civile »²⁰¹ d'un objecteur de conscience Témoin de Jéhovah. Elle encourage vivement les autorités à cesser immédiatement ces actes et à prendre des mesures préventives et correctives conformes aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière.
95. Bien que le Président turc reçoive un certain nombre de chefs religieux une ou deux fois par an, à l'occasion de cérémonies, il n'existe pas de structure officielle, comme un groupe de travail, qui permettrait aux minorités religieuses de discuter

¹⁹⁶ Association of Protestant Churches in Türkiye (TEK), 2023 Protestant Community Rights Violation Report (2024) : 3 ; voir également Commission européenne, Staff Working Document, Türkiye 2023 Report, SWD(2023) 696 final : 33.. Contrairement aux communautés chrétiennes traditionnellement présentes dans le pays, la plupart des communautés protestantes ne disposent pas historiquement de lieux de culte et doivent donc en construire. Les Témoins de Jéhovah rencontrent le même problème. Voir par exemple : Cour européenne des droits de l'homme, *Association de solidarité avec les Témoins de Jéhovah et autres c. Türkiye* (requête n° 36915/10) sur une violation de la Convention européenne des droits de l'homme en raison de l'application de règles d'urbanisme qui empêchait deux petites congrégations de Témoins de Jéhovah d'obtenir un lieu de culte.

¹⁹⁷ G-87 concerne les étrangers qui présentent une menace générale pour la sécurité, et N-82 les étrangers qui ont fait l'objet d'une interdiction d'entrée, à laquelle il ne peut être dérogé que moyennant autorisation explicite d'entrée ou de retour sur le territoire national.

¹⁹⁸ Voir, par exemple, TEK 2024 : 2-3 ; et TEK, 2021 Protestant Community Rights Violation Report (2022) : 2-3. — Cela pose par ailleurs des problèmes particuliers à cette communauté du fait qu'elle ne peut pas former son propre personnel religieux dans le système d'éducation nationale turc, et qu'elle doit donc recourir dans une large mesure à des pasteurs étrangers pour son accompagnement spirituel (TEK 2024 : 2-3 ; TEK 2022 : 2).

¹⁹⁹ TEK 2024 : 2 ; TEK 2022 : 2.

²⁰⁰ Voir en particulier : *Ülke c. Türkiye* ; *Bayatyan c. Arménie* [GC] ; *Erçep c. Türkiye* ; *Savda c. Türkiye* ; et *Teliatnikov c. Lituanie*.

²⁰¹ Cour européenne des droits de l'homme, *Erçep c. Türkiye*, 2011 : paragraphes 43, 58 et 80.

avec les autorités des problèmes qu'elles rencontrent ou pourraient rencontrer, comme les questions ci-dessus, et d'examiner les solutions envisageables.

96. L'ECRI recommande aux autorités de considérer et de promouvoir dans leurs politiques la diversité religieuse et la tolérance comme un atout culturel de la société turque. Elles devraient pour cela créer un groupe de travail qui rassemble toutes les communautés religieuses et se réunisse régulièrement, de sorte que les minorités religieuses puissent y présenter et discuter les problèmes auxquels elles se heurtent afin d'y apporter avec les autorités des solutions pratiques.

RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE

Les deux recommandations spécifiques pour lesquelles l'ECRI demande aux autorités turques une mise en œuvre prioritaire sont les suivantes :

- (§ 52) L'ECRI recommande aux autorités de répondre plus énergiquement au discours de haine en créant un groupe de travail interinstitutionnel chargé de préparer une stratégie globale de lutte efficace contre le discours de haine raciste et anti-LGBTI, y compris en ligne. Ce groupe devrait réunir les autorités compétentes, l'institution des droits humains et de l'égalité, l'institution de l'ombudsman et les organisations de la société civile concernées, avec un éventail aussi large que possible de groupes religieux et d'organisations de personnes LGBTI. La stratégie devrait tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine.
- (§ 89) L'ECRI recommande aux autorités d'intensifier sensiblement leur coopération avec les collectivités locales et le soutien qu'elles leur apportent, ainsi que leurs efforts d'intégration et d'inclusion des bénéficiaires de la protection.

Au plus tard deux ans après la publication de ce rapport, l'ECRI mettra en œuvre un processus de suivi intermédiaire concernant ces nouvelles recommandations prioritaires.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

L'emplacement des recommandations dans le texte du rapport est indiqué entre parenthèses.

1. (§ 4) L'ECRI recommande aux autorités turques de modifier la loi sur l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (HREIT) pour aligner la législation nationale sur sa Recommandation de politique générale n° 2 sur les organismes de promotion de l'égalité pour lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, notamment en mentionnant l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les motifs énumérés dans le mandat de la HREIT, en garantissant la pleine indépendance de l'institution et en l'habilitant à engager des actions en justice ou à y participer de son propre chef.
2. (§ 11) L'ECRI recommande aux autorités : i) de veiller à ce que les parents puissent choisir de faire dispenser leurs enfants de l'instruction religieuse sans avoir à déclarer leur religion ; ii) de supprimer tout élément lié à l'instruction religieuse dans les examens généraux d'entrée à l'université.
3. (§ 13) L'ECRI recommande aux autorités d'encourager et d'aider les écoles à organiser des visites donnant aux élèves l'occasion de rencontrer d'autres communautés religieuses afin de nourrir et de promouvoir la tolérance.
4. (§ 17) L'ECRI recommande aux autorités de créer dans l'ensemble du pays un dispositif de surveillance qui collectera des données sur la discrimination, les brimades et le harcèlement racistes et anti-LGBTI dans les écoles, et permettra d'appréhender l'ampleur du problème, de concevoir des actions de prévention et d'apporter aux victimes le soutien qu'appellent de tels actes.
5. (§ 27) L'ECRI recommande aux autorités de créer un groupe de travail sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et la prévention de ces phénomènes, groupe réunissant des organismes gouvernementaux concernés et des organisations LGBTI, afin de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action pour les personnes LGBTI, compte dûment tenu des normes du Conseil de l'Europe et autres normes internationales en la matière.
6. (§ 30) L'ECRI recommande aux autorités de veiller à ce que la liberté de réunion des personnes LGBTI soit pleinement respectée en Türkiye, comme le veulent la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.
7. (§ 34) L'ECRI recommande aux autorités de revoir les conditions de la pleine reconnaissance juridique du genre pour les rendre compatibles avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière, et avec sa propre Recommandation de politique générale n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.
8. (§ 52) L'ECRI recommande en priorité aux autorités de répondre plus énergiquement au discours de haine en créant un groupe de travail interinstitutionnel chargé de préparer une stratégie globale de lutte efficace contre le discours de haine raciste et anti-LGBTI, y compris en ligne. Ce groupe devrait réunir les autorités compétentes, l'institution des droits humains et de l'égalité, l'institution de l'ombudsman et les organisations de la société civile concernées, avec un éventail aussi large que possible de groupes religieux et d'organisations de personnes LGBTI. La stratégie devrait tenir dûment compte de la Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 15 sur la lutte contre le discours de haine et de la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine.
9. (§ 66) L'ECRI recommande aux autorités de répondre plus énergiquement au crime de haine raciste et anti-LGBTI, notamment en s'appuyant sur la stratégie

nationale des droits humains et en étroite liaison avec les groupes concernés, et :

- i) en veillant à ce que la motivation haineuse figure systématiquement dans l'enregistrement des infractions ;
- ii) en consolidant le cadre juridique de sorte que la composante de haine des infractions soit effectivement détectée et prise en compte dans les procédures judiciaires ;
- iii) en poursuivant, en évaluant et en développant les formations sur le crime de haine destinées au personnel des forces de l'ordre et aux procureurs ou offertes aux juges. Ces formations devraient s'appuyer sur la coopération avec les groupes vulnérables, comme les minorités religieuses et ethniques et les organisations LGBTI.

10. (§ 67) L'ECRI recommande aux autorités de créer au sein de la police des cellules de liaison spécialisées dans le crime de haine, dont les agents seront formés pour servir de points de contact et de points focaux de proximité aux communautés exposées au crime de haine, et ainsi renforcer la confiance dans la police et remédier à la proportion insuffisante de crimes de haine signalés.
11. (§ 70) L'ECRI recommande aux autorités de créer un système de collecte de données exhaustives, ventilées par genre, sur l'égalité des Roms, en particulier dans l'éducation, l'emploi, le logement et la santé. La collecte devrait respecter les principes du consentement éclairé, de la libre identification et de la confidentialité, et ne servir qu'à favoriser l'égalité des Roms.
12. (§ 73) L'ECRI recommande aux autorités de faire procéder à une enquête sur les obstacles que rencontrent les Roms dans l'accès à la formation professionnelle et à d'autres formations qualifiantes, pour concevoir de nouvelles formules de formation d'accès à l'emploi à l'intention de ce groupe.
13. (§ 85) L'ECRI recommande aux autorités de redoubler d'efforts pour faciliter l'intégration des bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que celle des bénéficiaires de la protection internationale sur le marché du travail en délivrant automatiquement le permis de travail avec le statut de protection temporaire, ce qui protégerait ces personnes contre l'exploitation au travail.
14. (§ 89) L'ECRI recommande en priorité aux autorités d'intensifier sensiblement leur coopération avec les collectivités locales et le soutien qu'elles leur apportent, ainsi que leurs efforts d'intégration et d'inclusion des bénéficiaires de la protection.
15. (§ 96) L'ECRI recommande aux autorités de considérer et de promouvoir dans leurs politiques la diversité religieuse et la tolérance comme un atout culturel de la société turque. Elles devraient pour cela créer un groupe de travail qui rassemble toutes les communautés religieuses et se réunisse régulièrement, de sorte que les minorités religieuses puissent y présenter et discuter les problèmes auxquels elles se heurtent afin d'y apporter avec les autorités des solutions pratiques.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie fournit la liste des principales sources d'informations publiques ayant été utilisées lors de l'examen de la situation en Türkiye ; elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les sources d'informations mises à la disposition de l'ECRI durant la préparation du rapport.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

1. ECRI (2019), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Türkiye, CRI(2019)27.
2. ECRI (2016), Cinquième rapport sur la Türkiye, CRI(2016)37.
3. ECRI (2014), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Türkiye, CRI(2014)6.
4. ECRI (2011a), Quatrième rapport sur la Türkiye, CRI(2011)5.
5. ECRI (2005), Troisième rapport sur la Türkiye, CRI(2005)5.
6. ECRI (2001a), Deuxième rapport sur la Türkiye, CRI(2001)37.
7. ECRI (1999), Rapport sur la Türkiye, CRI(99)52.
8. ECRI (1996), [Recommandation de politique générale n° 1](#) : La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, CRI(96)43.
9. ECRI (2018), [Recommandation de politique générale n° 2 \(révisée\)](#) : Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, CRI(2018)6.
10. ECRI (1998a), [Recommandation de politique générale n° 3](#) : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, CRI(98)29.
11. ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n° 4](#) : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
12. ECRI (2022a), [Recommandation de politique générale n° 5 \(révisée\)](#) : La prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans, CRI(2022)06..
13. ECRI (2001b), [Recommandation de politique générale n° 6](#) : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'Internet, CRI(2001)1.
14. ECRI (2003), [Recommandation de politique générale n° 7](#) : La législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev, telle qu'amendée en 2017..
15. ECRI (2004a), [Recommandation de politique générale n° 8](#) : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
16. ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n° 9 \(révisée\)](#) : La prévention et la lutte contre l'antisémitisme, CRI(2021)28.
17. ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n° 10](#) : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
18. ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n° 11](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
19. ECRI (2009), [Recommandation de politique générale n° 12](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
20. ECRI (2011b), [Recommandation de politique générale n° 13](#) : La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011) 37rev, telle qu'amendée en 2020.
21. ECRI (2012), [Recommandation de politique générale n° 14](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
22. ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n° 15](#) : La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
23. ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n° 16](#) : La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.
24. ECRI (2023a), [Recommandation de politique générale n° 17](#) sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.
25. ECRI (2023b), [Déclaration sur la montée de l'antisémitisme en Europe découlant du conflit actuel au Moyen-Orient](#) (adoptée lors de sa 93^e réunion plénière, 5-8 décembre 2023).
26. ECRI (2022b), [Glossaire de l'ECRI](#).

Autres sources (listées par ordre alphabétique)

27. ADO Alevi Philosophy Centre (2023, July 6), Implementation of ECtHR Judgements Monitoring Report.

28. AFP/France24 (2021, February 23), Targeted by Erdogan, Turkey's LGBT+ community face 'tsunami of hate'.
29. Balkan Insight (2023, September 12), Turkey Introduces 'Family' Course in Schools to 'Fight' Homosexuality.
30. Balkan Insight (2024, February 19), Turkish Hatred of 'Balkan Migrants' Feeds on Ancient Roots.
31. Balkan Insight (2024, January 28), Turkey Detains 47 Alleged ISIS Members After 'Heinous' Church Attack.
32. BBC News Türkçe (2020, May 1), Diyanet İşleri Başkanı Ali Erbaş'ın eşcinsellikle ilgili hutbesi Hollanda'da tartışma yarattı (*President of Religious Affairs Ali Erbaş's sermon on homosexuality created controversy in the Netherlands*).
33. BBC News (2024, January 28), Istanbul church attack: Gunmen kill one person during Sunday morning mass.
34. Bianet (English) (2024, March 28), Eight detained over online hatred against African students in Karabük.
35. Bianet.English (2024, July 4), 15-year-old Syrian child fatally stabbed in Antalya amid anti-refugee violence.
36. Bianet.English (2024, July 5), More than 1,000 individuals detained across Turkey over anti-refugee violence.
37. BiaNet (2024, July 9), Trans people in Turkey face housing crisis more intensely amid discrimination, phobia.
38. BiaNet (2024, July 9), Pride month marked by event bans in Turkey.
39. BiaNet (2024, July 12), Exhibition on trans movement's history in Turkey banned in İstanbul.
40. Çayır, K. (2014), Who are we? - Identity, citizenship and rights in Turkey's textbooks (Promoting human rights in textbooks III: Research results; project carried out by the History Foundation and the Centre for Sociology and Education Studies, İstanbul Bilgi University).
41. Civil Rights Defenders (2022), Roma in Turkey: Discrimination, Exclusion, Deep Poverty and Deprivation.
42. Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire (2015), Résolution 2048 (2015) - La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe
43. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme (2011), La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, 2^e édition.
44. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2022), Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine.
45. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres (2024), Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité des Ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.
46. Conseil de l'Europe, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (2024, juillet 1), Türkiye : le Comité des Ministres se félicite de l'impact pratique des mesures prises par les autorités sur la communauté alévie.
47. Council of Europe, Support Team of the Special Representative of the Council of Europe for Roma Issues (2012), Estimates and official numbers of Roma in Europe – update July 2012.
48. Daily Sabah (2024, June 4), Türkiye signals reopening of Orthodox seminary amid thaw with Greece
49. Duvar.English (2024, July 5), Turkish court arrests three for murdering Syrian teen in wave of racist attacks.
50. Duvar.English (2024, June 23), Turkish gov't blockades Istanbul in fear of trans pride march.
51. Duvar.English (2024, April 21), Turkey's Culture Ministry to cover lighting expenses of cemevis.
52. Duvar.English (2024, April 29), Turkey's new curriculum centers religious 'values, morals,' criticize education unions.
53. Duvar.English (2024, February 4), Turkey's Education Ministry to introduce new curriculum based on 'national values'. See also: European Parliament resolution of 19 May 2021 on the 2019-2020 Commission Reports on Turkey (2019/2176(INI)).
54. Duvar.English (2024, February 2), Turkey's Education Ministry does not want 'pagan symbols' in private schools.
55. Duvar.English (2023, November 25), Turkish Religious Affairs Directory's 2024 budget increases by 151 pct.
56. Duvar.English (2023, May 2), Turkish Interior Minister Soylu targets cream advertisement for 'evoking lesbianism'.
57. Duvar.English (2023, January 17), In new hate speech, Erdoğan deems LGBTI+ 'virus of heresy'.
58. Duvar.English (2022, November 13), In new hate speech, Turkish Interior Minister Soylu deems LGBTI+ 'cultural terrorism'.
59. Duvar.English (2022, January 13), Roma in Turkey suffer from lack of work, hunger, and extreme poverty, study shows.
60. Duvar.English (2019, December 7), Alevis: "Turkish history X".
61. Ekathimerini.com (2024, June 3), Turkey moves towards reopening Halki seminary, report says.

62. Erdoğan, M. (2022), Syrians barometer.
63. European network of legal experts in gender equality and non-discrimination (2022), Country Report non-discrimination Turkey 2022.
64. European Commission (2018), Commission Staff Working Document, Turkey 2018 Report, SWD(2018) 153 final.
65. European Commission (2019), Commission Staff Working Document – Roma inclusion measures reported under the EU Framework for NRIS, SWD(2019) 320 final (part 2/2): 302.
66. European Commission (2020), Commission Staff Working Document, Turkey 2020 Report, SWD(2020) 355 final.
67. European Commission (2023), Commission Staff Working Document, Türkiye 2023 Report, SWD(2023) 696 final.
68. European Commission (2023), European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations (DG NEAR), Türkiye Report 2023.
69. Euronews (2019, July 2), Diyanet İşleri Başkanı Erbaş'tan LGBTİ açıklaması: Yaradılışa aykırı bir sapkınlık [LGBTI statement from President of Religious Affairs Erbaş: A perversion against creation].
70. Euronews (2023, May 26), 'Suriyeliler gidecek' söylemi sığınmacıları nasıl etkiliyor? (How does the 'Syrians will go' discourse affect refugees?)
71. France24 (2024, July 2), Turkish police arrest hundreds after anti-Syrian riots in several cities.
72. Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) Sub-Committee on Accreditation (SCA) (2022, October), Report.
73. Göçmen, İ. and Yılmaz, V. (2016), Exploring Perceived Discrimination Among LGBT Individuals in Turkey in Education, Employment, and Health Care: Results of an Online Survey, Journal of Homosexuality, 64(8).
74. The Guardian (2023, May 12), 'We're against LGBT': Erdoğan targets gay and trans people ahead of critical Turkish election.
75. Gürkaynak, G. and Yıldız, C. (2021, December 1), A Comparative Analysis of Non-Discrimination Law in Europe and Turkey.
76. Hrant Dink Foundation (HDF) (2023a), Media Watch on Hate Speech – April, May and June.
77. HDF (2023b), Hate Speech in the Press: Our Selections from September.
78. HDF (2023c), On the Edge of Elections: How was the Discriminatory Discourse in Politicians' Statements Reflected in the Press?
79. HDF (2019), Hate Speech and discriminatory discourse in media – 2019 Report.
80. Human Rights Association (HRA) (2020), Special Report on hate crimes and recent racist attacks in Turkey.
81. International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA)-Europe (2024), Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, And Intersex People - Covering the Period of January to December 2023.
82. ILGA-Europe and LGBTI rights association for the Western Balkans and Türkiye (ERA) (2024), LGBTI Enlargement Review 2023.
83. ILGA-Europe (2024), Rainbow Map 2024.
84. ILO (2022), ILO's support to refugees and host communities in Turkey.
85. ILO (2020), Syrian Refugees in Turkish Labor Market.
86. International Organisation for Migration (IOM) (2020), Turkey Overview of the Situation with Migrants - Migration Presence Monitoring Quarterly Report Q1 2020.
87. IOM (2023), Türkiye - Migrants' Presence Monitoring, Situation Report March 2023.
88. IOM (2024) MPM Türkiye - Migrant's Presence Monitoring (Overview of Migrant Situation, Situation Report) August 2024.
89. KAOS-GL (2024, June 14), Trans woman Gece Yaniker was murdered by a man.
90. KAOS-GL (2024, June 11), LGBTI+ activists detained in Eskişehir Pride March released.
91. KAOS GL (2023), 2022 Medya İzleme Raporu.
92. KAOS-GL (2019, July 5), Turkish Religious Affairs targeted LGBTI+'s in Friday khutbah.
93. Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands (2023), General Country of Origin Information Report – Türkiye.
94. Minority Rights Group, Türkiye/Alevi in Türkiye.

95. Le Monde (2024, janvier 28), Attaque meurtrière dans une église catholique d'Istanbul : deux suspects arrêtés, l'EI revendique l'assaut, https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/28/a-istanbul-un-mot-dans-l-attaque-d-une-eglise-italienne_6213527_3210.html.
96. Le Monde (2024, février 15), [En Turquie, une campagne anti-LGBT agressive](#).
97. The New York Times (2023, May 31), After Erdogan's Attacks, Fear Spreads Among L.G.B.T.Q. People in Turkey.
98. Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE) – Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), Hate Crime Report – Turkey (2022, 2021, 2020, 2019): <https://hatecrime.osce.org/turkey>.
99. OSCE-ODIHR, website, Hate Crime Report – Turkey (2022) / Incidents Reported by Civil Society / Racist and xenophobic hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.
100. OSCE-ODIHR, website, Hate Crime Report – Turkey (2021) / Incidents Reported by Civil Society / Anti-Semitic hate crime, see: <https://hatecrime.osce.org/turkey>.
101. Osservatorio Balcani Caucaso Transeuropa (2023, June 13), Politics and hate speech in the Turkish media.
102. PEW Research Centre (2020, June 25), The Global Divide on Homosexuality Persists.
103. Protestan Kiliseler Derneği (PKD), *Association of Protestant Churches - Turkey* (2020), 2019 Human Rights Violations Report.
104. Protestan Kiliseler Derneği (PKD), *Association of Protestant Churches – Turkey* (2024), 2023 Human Rights Violation Report.
105. Reuters (2023, October 7), Turkey's Erdogan tells supporters he does not 'recognise' LGBT.
106. Roma Memory Studies Association – Romani Godi / Office of the High Commissioner for Human Rights (2023), Promoting and protecting economic, social and cultural rights within the context of addressing inequalities in the recovery from the COVID-19 pandemic.
107. Social Democracy Foundation, Istanbul Planning Agency, and Zero Discrimination Association (2021), *Türkiye'de Roman Toplulukları ve Yoksulluk Araştırması (Research on Romani Communities and Poverty in Turkey)*.
108. Sözcü (2023, May 12), Diyanet de LGBT dedi (*Diyanet also said LGBT*).
109. TEK (2022), 2021 Protestant Community Rights Violation Report.
110. The Times (2024, July 3), Violent Turkish mobs attack Syrians who fled Assad's atrocities (3 July 2024).
111. The Times of Israel (2023, October 30), 'Jews not allowed': As Erdogan praises Hamas, antisemitism rages in Turkey.
112. UNICEF (2024), Report on Analysis for Out-Of-School Syrian Children. Türkiye Country Report.
113. Women and Families Studies Research Centre (Kadir Has University) (2020), Survey: Public Perceptions of Gender Roles and the Status of Women in Turkey.
114. World Evangelical Alliance/ Baptist World Alliance/Protestan Kiliseler Derneği (PKD), *Association of Protestant Churches - Turkey* (2019), Turkey: Freedom of Religion or Belief and the Situation of the Protestant Christian Minority (Universal Periodic Review 35th session – Stakeholders Report)

ANNEXE : POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

L'annexe qui suit ne fait pas partie de l'analyse et des propositions de l'ECRI concernant la situation en Türkiye.

Conformément à la procédure pays-par-pays, l'ECRI a ouvert un dialogue confidentiel avec les autorités de la Türkiye sur une première version du rapport. Un certain nombre des remarques des autorités ont été prises en compte et ont été intégrées à la version finale du rapport (qui, selon la pratique habituelle de l'ECRI et sauf indication contraire, ne pouvait tenir compte que de développements jusqu'au 21 novembre 2024, date de l'examen de la première version).

Les autorités ont demandé à ce que le point de vue suivant soit reproduit en annexe du rapport de l'ECRI.

1. The Government of the Republic of Türkiye reiterates its appreciation and support for the work that the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) has been undertaking.

Today, the international community witnesses unprecedented violence and conflicts with serious and possibly long-lasting global repercussions. In parallel to these developments, racism, xenophobia, anti-Islam hatred and antisemitism have increased to alarming levels, coupled with divisive political rhetoric, violent attacks, discrimination and intolerance. This trend carries with it the potential to threaten peace and harmony within any society and to risk global harmony, if not properly addressed. Physical and other forms of attacks against people, places of worship, holy books and other religious symbols, and cemeteries have become a cause of great concern, as expressed in the calls and statements issued by international organisations, as well as those made by governments and civil society. At such a critical period of time, Türkiye believes that ECRI and the mission it has been mandated with have become all the more relevant and important.

With this understanding, Türkiye will continue its constructive dialogue with ECRI showing due consideration to its work and recommendations.

2. However, not all findings, assessments and recommendations of ECRI in the Report approved at its 96th plenary (hereinafter referred to as “the Report”) are in line with how Türkiye evaluates the situation and they do not always concur with Türkiye’s longstanding principles and policies. The Report contains also allegations which are not sufficiently supported by objective and concrete facts, as well as comments portraying isolated incidents as violations of non-discrimination through far-fetched accusations. Türkiye thus has the honour to present the following observations and explanations on the Report.

3. The constitutional system of Türkiye is based on the equality of all individuals without discrimination before the law, irrespective of “language, race, colour, sex, political opinion, philosophical belief, religion and sect, or any such consideration”.

Türkiye has an extensive legal framework against discrimination. In addition to the Constitution, variety of laws, including the Turkish Criminal Code (TCC), Civil Servants Law, Law on Political Parties, Labour Code and the Basic Law of National Education, specifically recognize the equality of all persons before the law and prohibit discrimination on all grounds. It is important to underline that Article 122 of TCC entitled “hatred and discrimination” provides a penalty for hate crime.

Since the adoption of ECRI’s fifth report on Türkiye in 2016, further progress has been made in combating discrimination and promoting equality. Human Rights Action Plan (HRAP)¹ covering 2021-2023, announced on 2 March 2021 with “*Free Individual, Strong Society; More Democratic Türkiye*” vision, outlined specific measures to improve the effectiveness of the fight against all forms of discrimination and hate speech, such as developing investigative guidelines for hate crimes, conducting public awareness campaigns and improving data collection on discrimination and hate-related offenses. Further information on combating discrimination is provided in the following related sections as titled by ECRI.

FOREWORD

4. In the **foreword section of the Report**, ECRI uses the phrase “*fight against racism, discrimination (on grounds of “race”, ethnic/national origin, colour, citizenship, religion, language, sexual orientation and gender identity), xenophobia, antisemitism and intolerance*”. Türkiye believes that hatred against Islam, which is a widely witnessed form of discrimination in Europe, should have been added in this enumeration.

¹ See HRAP and its implementation reports at <https://insanhaklarieylemplani.adalet.gov.tr>

I. EFFECTIVE EQUALITY AND ACCESS TO RIGHTS

A. Equality bodies

5. The works carried out by the Human Rights and Equality Institution of Türkiye (HREIT), as the national anti-discrimination and equality institution, and the Ombudsman Institution (OI) make significant contributions to the efforts in combating discrimination and promoting equality.

6. Regarding **paragraph 3 of the Report**, according to Article (8/1) of the Law No. 6701 “*The Human Rights and Equality Institution of Türkiye, affiliated to the Minister and nominated by the President of the Republic of Türkiye, with public legal entity status and administrative and financial autonomy, has been established in order to fulfil the duties and execute the powers conferred on it by this Law and other relevant legislation.*”

The HREIT has been associated with the Ministry of Justice (MoJ) through the Presidential Circular No. 2018/1. The expression “*Associated Institution*” in Türkiye does not imply any hierarchical commitment. According to Article 123 of the Constitution, “*The administration is a whole with its organisation and duties.*” For this reason, all public institutions, including the autonomous ones, have been connected to the central administration in some way. The fact that the HREIT is associated with the MoJ does not mean that the institution is under an obligation to be accountable to the MoJ.

7. As to **paragraph 6 of the Report**, the Law No. 6701 prohibits discrimination based on fifteen grounds which are: sex, race, colour, language, religion, belief, sect, philosophical or political opinion, ethnical origin, wealth, birth, marital status, health status, disability and age. Many applications are received by the HREIT on discrimination grounds remaining within the scope of ECRI's work.

B. Inclusive education

8. Turkish national education system stipulates 12 years of compulsory education for all children and aims to enhance students' abilities such as problem-solving, critical thinking and innovation while emphasizing inclusivity, pluralism, equality and impartiality. The recently introduced “*Türkiye Century Maarif Education Model*” (shortly known as “*Maarif Model*”) integrates updated policies and strategies into the curricula, reflecting contemporary needs and universal values such as justice, democracy and human rights.

9. Inclusion of all children in education continues to be a priority. The 12th National Development Plan (2024-2028) stipulates goals and policies aiming to strengthen equality of opportunity in access to quality education.

Türkiye continues to provide all necessary support to children who have difficulty in pursuing education due to financial or geographic constraints. Free school materials, transportation and meal services are provided to children in economically disadvantaged situations. Programmes such as “*Social and Economic Support Service*” ensure that children who had dropped out of school due to financial difficulties continue their compulsory education. In rural areas, the Ministry of National Education (MoNE) has expanded “*Mobile Teacher's Class*” programmes whereby a pre-school teacher travels with a driver and auxiliary staff in a vehicle assigned for this purpose to remote areas where there are no kindergartens due to inadequate number of pre-school-aged children and offers pre-school education with flexible times. Recent amendments to school regulations allow for the establishment of pre-schools and primary schools even in sparsely populated areas, ensuring no child is left behind due to geographic constraints.

Other programmes such as “*Conditional Cash Transfer for Education*” (CCTE) have also been instrumental in promoting access to education for children in vulnerable situations, including foreign children under protection and girls in rural areas. Conducted in collaboration between the Ministry of Family and Social Services (MoFSS) and Turkish Red Crescent (TRC), CCTE includes financial assistance to cover educational expenses, raises awareness on the rights of the child and social aid services, and encourages families to continue their children's education, reducing absenteeism and early school dropouts.

There are also several projects and programmes aimed at promoting the access of foreign children under temporary protection to education and to support their social cohesion, such as the “*Project*”

for Supporting Inclusive Education for Kids in the Turkish Education System” (PIKTES) which is being carried out by the MoNE and the European Union. PIKTES started its third phase in January 2023 and will continue until November 2025.

Vocational training programmes such as “*Project on Social and Economic Cohesion through Vocational and Technical Education*” and “*Vocational Education and Training Programme for Employment*” focus on improving social and economic cohesion, employability and qualifications of foreign persons under temporary protection as well as local communities through vocational education.

10. To prevent all forms of discrimination, including hate speech, while promoting awareness of freedom of thought, religion and conscience, textbooks and educational tools are evaluated based on specific criteria such as:

Equality and Inclusivity: Textbooks and tools must be designed inclusively, without infringing on individual rights or freedoms. Content must uphold universal human rights without discrimination based on race, colour, language, religion, political preference, ethnicity or other factors.

Freedom and Justice: Materials must respect freedom of religion, conscience, thought and expression, as well as promote justice, social harmony, and human rights.

Neutrality: Content must avoid derogatory, exclusionary or excessively laudatory language and must not include general statements based on cultural, ethnic or religious characteristics.

11. Türkiye adheres to its historical legacy of multi-faith tolerance and cultural pluralism. Based on this legacy and its secular system, freedom of religious belief, conscience and conviction in Türkiye is firmly guaranteed by the Constitution and relevant legislation in order to ensure that all citizens are able to freely manifest and practice their religion or belief without any impediments.

The primary goal of making religious culture and moral education courses compulsory in formal education institutions is the fostering of tolerance, unity and cohesion among students, ultimately enabling them to contribute to societal harmony, moral renewal, social reform and world peace. As explicitly stated in the Constitution, “*other religious education and instruction shall be subject to the individual’s own desire, and in the case of minors, to the request of their legal representatives.*” Non-Muslims are exempt from the compulsory religious education.

In the Religious Culture and Moral Education (*DKAB*) curriculum, careful attention is given not only to contemporary world religions, but also to diverse interpretations, ideas and traditions that have emerged within Islamic culture over time. This approach aims to familiarize students with different religious understandings present in Türkiye. Furthermore, each of these religious perspectives is recognized as a valuable component within Islam. The curriculum encourages students to accept these various religious understandings as enriching, fostering empathy and enabling them to live in peace and harmony within the framework of fundamental rights and freedoms without exclusion of anyone.

The MoNE applies “*Toledo guiding principles on teaching about religions and beliefs in public schools*” developed by the Advisory Council of Experts at the Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) of the Organisation for Security and Cooperation in Europe (OSCE), to ensure objectivity and inclusivity for all beliefs and worldviews in *DKAB* course content. These principles can be summarized as follows:

- Compulsory religion and belief courses in public schools align with freedom of religion and belief if taught objectively.
- Where religious education is provided, more emphasis can be placed on the majority religion.
- There is no issue with compulsory or elective status provided that religion and belief instruction is delivered objectively.
- Learning solely about one's own beliefs is insufficient; the programmes should adhere to academic and professional standards based on truth and impartiality.

In line with these principles, *DKAB* curriculum aims to help students understand religious and moral concepts, recognize the influence of religion on social life, culture and civilization, respect diverse beliefs and interpretations, become aware of various religious behaviours and experiences, and internalize moral values. Moreover, *DKAB* course is structured as a cultural course. Its curriculum does not teach any specific religion or interpretation; rather, it focuses on Islam, embraced by the majority of Türkiye's population, and other religions. The curriculum includes general information about all prevalent religions and belief systems worldwide. Throughout the course, students are introduced to major world religions and religious diversity, promoting tolerance and preventing religious biases to support and maintain social peace. It employs a phenomenological approach in presenting the beliefs, traditions and rituals of religions, excluding any content that is inconsistent with their doctrines or core texts.

DKAB curriculum has undergone restructuring since 2005, expanding to incorporate diverse cultures and religious values in response to current developments and needs. This has led to a “*supra-religious*” approach, not prioritizing any single religion and adopting a “*religion-inclusive*” model that seeks to understand world religions by examining each within its own conceptual and doctrinal framework through an “*empirical*” approach.

DKAB curriculum for grades 4 through 12 was updated under *Maarif Model* and was approved by the Board of Education on 23 May 2024. These revised programmes will be implemented progressively across all grade levels beginning with Grade 1, 5, and 9 in the 2024-2025 academic year. Input from the Presidency of Alevi-Bektashi Culture and Cemevi was taken into account in this update. Furthermore, elective courses were introduced in the 2023-2024 academic year, such as “*Contributors to Our Culture and Civilisation*”, “*Morality and Citizenship Education*”, “*History of Turkish Thought*” and “*Classical Moral Texts*”, all of which include content related directly or indirectly to Alevi-Bektashi topics.

As with previous curricula, the renewed *DKAB* course programmes are based on the principle that no specific religion or sect is taught and that they follow a “*supra-religious*” approach².

The *DKAB* curriculum is based on two core approaches: “*scientific education*”³ and “*religious studies*”⁴. Principles for implementing the *DKAB* course curriculum are as follows:

- An empirical approach is adopted for teaching both various religions and interpretations that have emerged in Islamic thought. Religions, beliefs and Islamic interpretations are taught based on their own texts, source and principles.
- In teaching religious practices within Islam (such as ablution, ritual washing and prayer), explanation of different interpretations and practices by sects are provided by the teachers, if necessary.

² “*Within the education system, religious and moral education serves an essential role in the cultivating healthy, independent, inquisitive, wise, courageous, compassionate, patriotic, ethically sensitive, and morally upright individuals. Additionally, religious and moral education, which is enriched by values grounded in social, cultural, moral and legal principles, contributes to societal harmony. Only an objective religious and moral education allows the individual to develop a constructive understanding of the beliefs, cultures and values of the societies in which they live and interact. In this regard, the DKAB curriculum supports the development of societal consciousness that respects individual freedom and autonomy. This approach, which regards the right to education and freedom of belief as fundamental human and legal rights, considers moral action indispensable to the exercise of this right. Compliance with principles of applying nationally and internationally recognized rights and education is priority of the course curriculum.*” - <https://tymm.meb.gov.tr/upload/program/2024programdin45678Onayli.pdf>

³ “*The DKAB curriculum emphasizes that, for meaningful learning to occur, information must be presented in a way that takes into account real-life context and the associative world of the student. To this end, the curriculum provides opportunities for students to question, discuss, plan and apply knowledge, and encourages them to construct knowledge mentally and transfer it to new situations. The DKAB curriculum enables an understanding of religion and morality education that considers the individual's beliefs, values and religious life experiences. This type of experiential teaching fosters meaningful learning and contributes to the holistic development of personality.*” - <https://tymm.meb.gov.tr/upload/program/2024programdin45678Onayli.pdf>

⁴ “*The DKAB curriculum was developed based on principles of learning from religion and learning about religion. This approach aims to enable students to objectively understand interpretive diversity within their own religion, as well as other religions, beliefs and worldviews, through descriptive and analytical perspectives. One of the curriculum's goals is to encourage students to reflect on and discuss religious and moral issues, thereby fostering a deeper understanding of their society and the world.*” - <https://tymm.meb.gov.tr/upload/program/2024programdin45678Onayli.pdf>

- Approaches, attitudes and behaviours that undermine freedom of religion, conscience and thoughts are avoided. Students are not compelled to express their religious beliefs or thought, nor are they required to perform religious practices referred to in the programme.
- Students are encouraged to act respectfully toward human dignity, thought, rights, moral principles and cultural heritage.

In summary, Turkish education system upholds principles of pluralism and objectivity. DKAB course curriculum is consistent with the said principles and aligns with the general and specific objectives of Turkish National Education as well as with the European Convention on Human Rights and Toledo guiding principles. The duty to remain impartial towards religions, sects and beliefs is fulfilled. The neutral and objective delivery of DKAB course promotes social integration and solidarity for all members of the society. It fosters tolerance and dismantles prejudice among people of different faiths and cultures, and thus, plays a positive role in the building of a democratic society.

In that regard, the allegations made in the Report about the inclusion of some Sunni sects and exclusion of Alevi students from the religious education course do not reflect the reality. The curriculum of religious education has been developed with the “*supra-religious*” approach by aiming to include all students from different religious backgrounds.

12. Regarding **paragraph 9 of the Report**, the project of “*I am sensitive to my environment, I claim my values*” (ÇEDES Project) is a corporate, transparent and auditable initiative jointly conducted by the MoNE, the Ministry of Youth and Sports (MoYS), and the Presidency of Religious Affairs (PRA). It is entirely based on voluntary participation and includes students who join the “*values club*” with a parental consent form. The project is not a religious education programme but rather a values education initiative that focuses on experiential learning outside the classroom. There is no requirement for the “*values club*” teacher to be a DKAB teacher; teachers from all branches can lead the “*values club*”.

The project’s underlying goals stem from the Constitution and the National Education Basic Law. It aligns with the Regulation on Social Activities in Educational Institutions and the Directive on Permits for Social Activities issued by the MoNE. It aims to instil in students values such as justice, family unity, diligence, friendship, sensitivity, honesty, ethics, privacy, compassion, modesty, freedom, patience, healthy living, respect, love, responsibility, thrift, cleanliness, patriotism and benevolence through activities outlined in the educational programme.

Project stakeholders, including staff from the MoYS and the PRA, can support the “*values club*” teacher during activities conducted outside school. The MoNE is the project's executive body, with the “*values club*” teacher serving as the leader in coordination. Religious officials are not permitted to conduct activities within the classroom as part of the project. An educator's guide outlining activities for each month was published for the academic year 2023-2024.

Some activities not included in the project were later on reported as if they were part of the project. These incidents are mentioned in the Report as if they were formally part of the project, whereas this was not the case. Necessary warnings were issued to those responsible regarding these isolated incidents. In the incident mentioned in the Report, the teacher invited a religious official with a doctoral degree to attend a class. The project does not permit such activities. In other words, religious officials are not allowed to participate in classes within the framework of the project. To prevent similar incidents from taking place in the 2024-2025 academic year, project rules and procedures have been revised. A “*Compass Educator's Guide*” which outlines monthly activities related to the value of the month is now being published. Activities are strictly limited to those included in the guide.

13. 2024 Higher Education Institution Examination Guide, provided by the Student Selection and Placement Centre, states that students exempt from the DKAB course during their education have the possibility to answer questions from the philosophy group course instead of questions related to the DKAB course. Therefore, the allegations in **paragraphs 10 and 11 of the Report** suggesting the removal of religious education from the general university entrance exams are irrelevant.

Moreover, the Imam Hatip schools provides more detailed religious courses for their students willing to receive these courses. Therefore, removal of religious education questions from the general university entrance exams would be unfair for students graduating from these schools.

14. As to **paragraphs 16 and 17 of the Report**, according to the data entered into the e-investigation module of the MoNE, sixteen inspections/investigations, which can be considered as discrimination cases experienced in schools, were initiated during the last year, and in this context, the penalty of “*suspension of promotion*” was used against acts of two teachers in accordance with Article 125/D-1 of the Public Servants Law No. 657, prohibiting “*discrimination based on language, religion, race, sex, political opinion, sect or philosophical belief in the performance of duties*”.

On the other hand, disciplinary proceedings against students are carried out by school administrations and provincial directorates of national education in accordance with the relevant legislation.

Moreover, as a human rights institution having the competence to examine applications from children under the age of 18 through a web page specially prepared for children⁵ without requiring any parent/guardian approval or permission, the OI receives numerous applications regarding cases of discrimination, bullying or harassment of children on different grounds including race, religion, language, sexual orientation or sex characteristics. In such “*applications related to children*”, Ombudsman experts and social service specialists working in the OI Child Unit conduct a telephone interview with the child in question. Following the “*Professional Opinion and Assessment Report*” prepared by the social service specialist, a decision proposal report is prepared by Ombudsman experts and the Ombudsperson, and final decision is issued by the Chief Ombudsperson.

Besides, according to the OI’s Institutional Strategy on Children's Rights adopted in 2020, the OI’s Strategic Priorities are:

- Implementing rights of the child in accordance with the Convention on the Rights of the Child,
- Increasing awareness of rights of the child in Türkiye,
- Making progress in the field of rights of the child in Türkiye,
- Maintaining the capacity of the OI to protect rights of the child,
- Increasing trust in the OI.

C. Irregularly present migrants

15. Türkiye, one of the countries that have been at the centre of migration flows throughout history, is highly affected by the current migration flows resulting from the crises in its region. In recent years, there has been a significant increase in the number of foreigners migrating to Türkiye due to its geographical location and policies. Türkiye currently hosts a large number of Syrians who have been granted with “*temporary protection*” status as well as foreigners who are “*international protection applicants or status holders*” from various countries. At the same time, Türkiye continues its fight against irregular migration both at its borders, within the country as well as in cooperation with countries of source of migration.

Türkiye currently hosts more than 4 million foreigners, including around 3 million migrants under international protection and more than 1 million with residence permit. In addition, around 200,000 irregular migrants (454,000 in 2019) are apprehended every year. Türkiye works devotedly to ensure basic human rights to every individual regardless of whether the person is a migrant or a citizen. At the same time, due consideration should be given to the fact that Türkiye has been hosting foreigners of this magnitude for many years.

16. In October 2021, the Ministry of Interior’s (MoI) Directorate General on Migration Management, responsible for coordinating national action on migration, was transformed into Presidency of Migration Management (PMM). The Directorate General for Harmonisation and

⁵ <https://kdkcocuk.gov.tr/>

Communication was established within the PMM to ensure the harmonious coexistence of foreigners within the Turkish society. The responsibilities of the PMM are set out in the Law on Foreigners and International Protection (LFIP) No. 6458⁶. In line with the strategy documents prepared, action plans are being implemented to ensure harmonisation and to combat irregular migration as well as human trafficking.

17. The entry, stay and exit of foreigners in Türkiye are regulated by the LFIP. This Law also outlines the scope of protection provided to foreigners and the procedures and principles of its implementation.

Article 96 of the LFIP titled ‘*Harmonisation*’ states that “..., in order to facilitate the mutual harmonisation of the foreigner and the applicant or international protection status holders with the society in our country and to provide them with knowledge and skills that will facilitate their independent movement in all areas of social life in our country, in the country of resettlement or in their country of return without mediation of third parties, public institutions and organisations can plan harmonisation activities by taking the suggestions and contributions of local governments, non-governmental organisations, universities and international organisations.”

The use of the concept of ‘*harmonisation*’ instead of ‘*integration*’ in the law is aimed at an understanding that foreigners should be included in the society where they live in from several different perspectives. The harmonisation process aims at mutual active interaction and voluntarism. Harmonisation denotes a multidimensional characteristic. Harmonisation aims to enable foreigners to realise their talents not only in the economic field but all areas of life, including social and cultural fields.

By its very nature, harmonisation is a concept that requires inter-sectoral coordination and the involvement of different institutions and organisations. Accordingly, all stakeholders, particularly public institutions and organisations, play a role in harmonisation. In accordance with its mandate, the PMM carries out various activities to inform foreigners, conduct field research and analyses, and raise awareness of Turkish citizens. In this context, the activities carried out until October 2024 are as follows:

- 2,472,782 people were contacted within the scope of information-based harmonisation activities by the PMM.
- 4,082,916 people were contacted regarding adult education activities of relevant institutions, especially the MoNE.
- 1,254,982 people were contacted regarding social cohesion activities of stakeholder organisations.

Measuring adaptation is a difficult issue due to its nature as it concerns different sectoral areas and as it is directly affected by the socio-economic and political agenda of the country and the region. However, as a result of the implemented policies and activities, the level of social acceptance of foreigners under various statuses by the Turkish society remains stable and foreigners enjoy similar access to fundamental rights and services, particularly education and health, as with Turkish citizens.

The success of the recent practices is also recognised by independent international institutions. In this context, Migrant Integration Policy Index (MIPEX) score of Türkiye increased to 43 in 2019 while it was 22 in 2010 and 24 in 2014. Efforts for developing and improving activities in this field continue.

18. Türkiye, with all its institutions and organisations, endeavours to meet the essential needs of forced migrants. In this context, health services provided under the coordination of the Ministry of Health (MoH) and in cooperation with relevant national and international institutions and organisations constitute one of the most important aspects of this effort.

While different nationalities and statuses, modes of arrival, lengths of stay, language and cultural differences, and the mobility of the migrant population within the national borders of the host country negatively affect the planning and delivery of health services, the MoH strives to

⁶ See LFIP at <https://en.goc.gov.tr/lfip>

overcome these problems and provide the essential health services with the service models it has developed. The health services provided to forced migrants in Türkiye stand out as an example in terms of their scope and model.

19. Regarding **paragraph 19 of the Report**, Türkiye has a significant removal centre capacity of 18,780. Thanks to the effective and functioning repatriation mechanisms, the vast majority of irregular migrants who do not have any obstacle for deportation⁷, such as health status, etc., can be sent back to their countries.

All irregular migrants apprehended in Türkiye and hosted in removal centres are provided with health services such as examination and immunization by health personnel assigned by the MoH. A cooperation protocol was signed in 2023 between the MoH and the MoI to ensure the sustainability and institutionalisation of health services in removal centres. Primary health care services for foreigners in the centres, and referral and transfer procedures to hospitals according to the needs are carried out within the scope of this protocol. Doctors and health personnel are assigned by the Governorates to the health units established within the removal centres. Irregular migrants can be referred to the nearest health institution for treatment either with the guidance of the health personnel in charge at the centre or in case of emergency. Medication and treatment expenses of these persons are covered by the PMM.

During the COVID-19 pandemic, in addition to legislative arrangements adopted in order to increase the health services provided, such as the inclusion of the COVID-19 diagnoses and treatments within the scope of “*emergency cases*” and the provision of personal protective equipment, diagnosis tests and medicines for all persons regardless of whether they have any social security coverage or not, trainings were provided to the personnel working in the migrant health centres of the MoH on raising awareness regarding the fight against COVID-19. Interpreter support services were provided to the filiation teams. Brochures on disease prevention and treatment were distributed. A publication on disease prevention and quarantine was posted on the MoH’s website in Arabic and English. All medicines, necessary medical equipment and vaccination used in the treatment (outpatient/inpatient) of COVID-19 were provided free of charge.

Health and psychosocial support services were provided indiscriminately following the earthquake disaster in February 2023.

20. Regarding **paragraph 20 of the Report**, psychologists and social workers are employed in the psychosocial support units of the removal centres. In addition to their work within the units, the relevant personnel also carry out activities in various fields such as education, training, handicraft courses, painting, art therapy, cultural, artistic and sports activities for both accompanied children and adults in order to minimize the negative factors that may come with keeping people in a closed environment.

Following the publication of the Regulation on Alternative Methods to Administrative Detention in 2022, such alternative methods were implemented widely. Necessary efforts are underway to ensure that children of foreigners subject to alternative to administrative detention have access to education.

⁷ See Article 55 of the LFIP.

D. LGBTI equality

21. Türkiye's constitutional system is based on the equality of all individuals without discrimination. This implies that all individuals enjoy the same rights and have the same obligations without discrimination.

Article 10 of the Constitution guarantees equality before the law irrespective of language, race, colour, sex, political opinion, philosophical belief, religion and sect or any such considerations. The phrase "*any such considerations*" ensures that the grounds for the prohibition of discrimination are not limited to those listed. In addition to the Constitution, variety of laws specifically recognize the equality of all persons before the law and prohibit discrimination on all grounds. Furthermore, Article 122 of the Turkish Criminal Code entitled "*hatred and discrimination*" provides a penalty for hate crime. In addition to this legal framework, Türkiye has achieved significant progress with regard to institutionalisation in the field of combating discrimination. Persons claiming to have faced discrimination can lodge an application before the OI and the HREIT, in addition to seeking remedies before the judiciary.

All allegations and reports of any human rights violations based on discrimination, including acts of hate crimes against LGBTI persons, are promptly investigated and the perpetrators of such acts are brought to justice.

22. Although the States are legally obliged to protect the family, the natural and fundamental group unit of society (Article 23 of the International Covenant on Civil and Political Rights and Article 10 of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights), there is no legal obligation upon States nor longstanding consensus within States, including the Members of the Council of Europe, as the recognition of same-sex relations as "*family life*" or the recognition of same-sex unions or "*collective rights*" of LGBTI persons. It is also a fact that there is no consensus on the definitions included in ECRI's glossary or the indicators used in the index of ILGA to which the Report refers, especially those referring to "*gender identity*".

It should be emphasized that the doctrine of margin of appreciation allows a wide margin of appreciation to States where the cases raise sensitive moral or ethical issues and that the State is required to strike a balance between competing private and public interests or rights, including women's rights and the rights and best interests of the child.

The denial of the binary and biological nature of sex while arguing the gender recognition on the basis of the individual's self-declaration or the existence of various identities beyond two sexes may be used to undermine or disregard the biological attributes and needs specific to the two sexes.

Cases of discrimination and violence exercised against women and girls are increasingly taking place in a number of countries on the basis of their female sex or the needs related to their female sex. Women have been increasingly attacked for articulating the defence of their rights to equality and freedom from discrimination based on their sex. This includes their specific needs that emanate from this characteristic, such as the right to single-sex spaces. As highlighted by the United Nations Special Rapporteur on violence against women and girls, a deliberate conflation of sex and gender leads to erroneous conclusions, mischaracterisation of problems in society, and therefore also to misinformed responses.

23. As regards education, the overarching goal of the Turkish education system is to develop individuals who embrace democratic, secular and social values, exhibit a balanced development of intellectual, moral and emotional characteristics, respect human rights and contribute positively to society. The current system and curriculum cannot be considered as promoting intolerance towards LGBTI persons. On the contrary, they aim to protect the best interests of the child and to promote tolerance and neutrality in order for children to have an environment that is suitable for ensuring their physical, intellectual and moral development.

24. Regarding **paragraphs 24 and 25 of the Report**, any person facing physical and/or psychological harassment may file complaints through an individual petition to the Ministry of Labour and Social Security's (MoLSS) "*Working Life Communication Centre*".

25. Regarding **paragraph 29 of the Report**, freedom of assembly and association is safeguarded by the Constitution. Everyone has the right to hold peaceful demonstrations without any prior permission. In line with the case law of the European Court of Human Rights, restrictions on these rights can be introduced by law. These restrictions are only implemented to the extent necessary to protect national security, public safety, public order, public health or morals or the rights of others.

The formalities, conditions, and procedures to be applied in the exercise of the right to hold meetings and demonstration marches are set forth by law. According to the relevant legislation, 48 hours prior to a meeting, the relevant authorities shall be notified of the place of the planned meeting. The prior notification obligation should not be considered as a permission. Its purpose is to allow the authorities to take appropriate measures to guarantee the smooth conduct of the meeting, prevent potential provocative actions and ensure the security and safety of demonstrators. It serves not only the aim of preventing disorder or crime, but also the aim of reconciling the right of assembly with the rights and lawful interests of others.

Organisers of public gatherings should respect the rules governing that process by complying with the regulations in force. If the notification is not submitted prior to the meeting, the meeting shall be considered unlawful.

According to the Law, the participants of such illegal meetings shall firstly be notified of their meeting's illegal status and, if the meeting is not ended upon such notification, a warning shall be made, stating that proportionate force will be used in case the participants do not disperse after the warning. The principles regarding the law enforcement's authority to use force are stipulated in detail in the relevant Law. According to the Law, if the police encounters resistance while exercising its duty, they are authorised to use force in a proportionate and gradual manner. Depending on the nature and degree of the resistance, the police may use physical and material force in a gradually increasing proportion to render the resisters ineffective. Pursuant to the Code of Criminal Procedure, notifications or complaints concerning crimes allegedly committed by law enforcement officials may be filed before the Chief Public Prosecutor's Office. As soon as the public prosecutor is informed, either through a notification or any other way, of a fact that creates an impression that an offence has been committed he/she shall *ex officio* conduct an investigation and examination.

II. HATE SPEECH AND HATE-MOTIVATED VIOLENCE

26. Quotations in **paragraph 44 of the Report** from the statements by high-level Turkish officials are considered to have been taken out of their context. The Report's wording distorts the content of these statements which were made with the aim of protecting the values, rights, freedoms of the society and the family. The Friday sermon and meetings referred to in the Report did not contain any references to the term LGBTI.

27. The allegation of "*lack of trust in the police*" in the second sentence of **paragraph 51 of the Report** runs the risk of misleading victims of hate crimes not to report their cases and thus cannot be accepted. The Turkish legislation on combating discrimination and hate crimes is in line with international norms. Investigations and inquiries into all reports and complaints of alleged cases of discrimination and hate crimes submitted to law enforcement units are fully carried out by judicial law enforcement units in line with the orders and instructions of the competent public prosecutors' offices. Law enforcement officials do not have the authority to act arbitrarily upon these reports and complaints or to refuse to receive the reports and complaints. Law enforcement officials who act otherwise would face administrative and judicial investigations.

The "*process of investigation and prosecution*" of law enforcement officials in Türkiye complies with the principles of independence, participation, competence, timeliness and civilian oversight. All reports and complaints against law enforcement officials are meticulously investigated.

Sub-article 6/a of Article 8 of the Law No. 7068 on the adoption of the Decree Law on General Disciplinary Provisions of Law Enforcement Officials states that "*Discriminating against any language, race, sex, political opinion, philosophical belief, religion and sect during the performance of duty or discriminating attitude and behaviour among the personnel in such manner*" is defined as an act that stipulates the penalty of "*dismissal from the profession*". In this

respect, law enforcement officials who are found to have been involved in discriminatory behaviour are dismissed from the profession. In addition, the aforementioned act also constitutes a crime in terms of the TCC, and investigations are carried out by competent judicial authorities.

In order to create a database on “*discrimination, hate crimes and misdemeanours*” and to collect statistics credibly, a tab was added to the “*E-Module of the Monitoring, Complaint and Reporting System of Law Enforcement of the Ministry of Interior*” by the MoI’s Civil Inspection Board on 10 May 2021 and since then, data on discrimination, hate crimes and misdemeanours have been monitored under a separate section in the Central Registration Module.

28. **Paragraph 63 of the Report** states that 294 judge and prosecutor candidates in 2023, and 388 in the first five months of 2024, received training on “*hate crimes*”. However, the mentioned number of judge and prosecutor candidates actually received training on “*victims’ rights*.” Furthermore, while the same paragraph refers to an online training held on 5 April 2024, it fails to mention the remote training titled “*International Standards and Relevant Legislation on Hate Crimes*,” conducted for 63 judges on 10 July 2024. Additionally, the final sentence of the paragraph states that approximately 2,500 judges and prosecutors received general human rights training in the period 2023-2024. However, these trainings were in fact part of pre-service education programmes targeting judge and prosecutor candidates.

Within the framework of the “*Memorandum of Understanding on the Implementation of the Training against Hate Crimes for Law Enforcement Officials*” signed on 22 January 2016 between the Turkish National Police Academy and the OSCE’s ODIHR, the trainings delivered to date by the Turkish National Police Academy are presented in Annex-I.

On the other hand, within the scope of Basic Trainings for Law Enforcement Officials, trainings on human rights and hate crimes are provided within the General Directorate of Security:

- During the training at Police Chiefs Training Centres, 2 hours of “*Hate Crimes*” training is provided in the “*Police Superior Officer Practices*” lesson.
- In the second-grade fall semester of Police Vocational Schools (PVSs), “*Human Rights*” training is provided for 2 hours a week during 14 weeks (in total 28 hours); and “*Crime of Torture*” training is provided for 2 hours a week in the “*Criminal Law (Private)*” lesson.
- In the second-grade spring semester of PVSs, “*Hate Crimes*” training is provided for 2 hours a week in the “*Vocational Practices-2*” lesson.
- In the first semester of Police Vocational Training Centres (PVTs), “*Human Rights*” training is provided for 2 hours a week during 15 weeks (in total 30 hours).
- In the second semester of PVTs, “*Hate Crimes*” training is provided for 2 hours a week in the “*Applied Policing*” lesson and “*Democratic Policing and Human Rights*” training is given for 2 hours a week in the “*Democratic Policing*” lesson.
- For Neighbourhood Watchmen, “*Democracy and Human Rights*” training is provided for 2 hours a week for during 12 weeks (in total 24 hours); and “*Hate Crimes*” training is provided for 3 hours a week in the “*Applied Training for Neighbourhood Watchmen*” lesson.
- A textbook on “*Human Rights-Oriented Police Training*”, published by Police Academy Publications, is used in “*Human Rights*” lessons given at PVSs and PVTs.
- Conferences are held on “*Human Rights and Hate Crimes*” to increase knowledge in trainings at PVSs and PVTs.

Within the scope of the trainings provided to law enforcement officials working at the Gendarmerie General Command, 85,091 personnel (Officer, Non-commissioned Officer, Specialist Gendarmerie and Gendarmerie Specialist Sergeant) were trained on hate crimes in 2024.

29. Work carried out by the HREIT and the OI makes significant contributions to the efforts in combating hate acts. The HREIT’s administrative and financial autonomy ensures that it operates

independently and enables it to investigate hate cases, impose fines and oversee compliance with legislation in public and private sectors. The OI is able to monitor whether public institutions comply with the principle of non-discrimination in all complaints, even in the absence of an explicitly raised allegation. In doing so, it *ex officio* upholds the principle of non-discrimination and provides recommendations to administrations in cases of hate acts. The HREIT and the OI carry out also trainings and other activities to raise the level of awareness particularly on remedies to be applied against discrimination and hate acts.

30. As of 1 July 2020, Türkiye has become party to the Council of Europe’s Convention on an Integrated Safety, Security and Service Approach at Football Matches and Other Sports Events. The meetings of the “*Committee on Safety and Security at Sports Competitions*” (T-S4), which was established for implementing and monitoring the provisions of the Convention and which holds meetings twice a year, are attended by a Turkish delegation led by the MoYS and consisting of representatives from also the MoI and the Turkish Football Federation. Türkiye was elected as the chair of the “*Advisory Group on Standard Setting and Legal Issues*” at the fourth meeting of the Committee held in October 2023 and continues to serve on the Committee.

III. INTEGRATION AND INCLUSION

A. Roma

31. The Roma Strategy Document (2023-2030) and the Phase I Action Plan (2023-2025), which were prepared under the coordination of the MoFSS and with the contributions of relevant institutions and organisations, entered into force on 21 January 2023.

The Strategy Document and the Action Plan, in line with the achievements of the previous period, are composed of 6 policy areas (education, employment, housing, health, social services-social assistance and general policies) with more comprehensive and measurable targets.

In order for Roma citizens to benefit from the Strategy Document and the Action Plan to the maximum extent, basic principles such as inclusiveness, increasing cooperation and coordination among stakeholders, ensuring more effective and intensive use of public services, and paying attention to equality between women and men in implementation have been determined. Additionally, the measures and practices under the heading of “*localisation*” aim to plan and monitor the activities at the provincial level. This will both contribute to evidence-based reporting and pave the way for planning in line with changing local needs.

The Action Plan consists of 34 actions in line with the current needs and budget limits. These actions mainly envisage the planning of activities that directly target Roma citizens by the public institutions and organisations as well as the facilitation of Roma citizens’ access to existing services.

For instance, under the title of “*education*” in the Strategy Document and the Action Plan, goals have been set in line with the strategic objective of increasing the access to educational services for the Roma children, and ensuring that the Roma youth successfully complete compulsory education as the minimum threshold. The provinces are monitored to this end.

As regards to access to health services, the main strategy is to improve the health of Roma citizens, increasing their health literacy and ensuring they benefit from health services more effectively/efficiently. The Action Plan includes activities such as raising awareness of Roma citizens on diseases and risk factors, maternal and infant health, women’s and reproductive health, vaccines and infectious diseases, and other public health issues, providing them assistance to adopt healthy lifestyles and ensuring that they utilize health services more efficiently and effectively.

Within the scope of the Strategy Document and the Action Plan, efforts have been undertaken through the Turkish Employment Agency (İŞKUR) to facilitate the participation of Roma citizens in the labour market.

The Action Plan also includes activities such as Roma Day celebrations and cultural events which aim to foster a climate of cohesion and solidarity between Roma and non-Roma citizens.

One of the activities planned under the Action Plan is stated as “*Thematic monitoring and evaluation will be conducted in order to disseminate the examples of best practices in the densely Roma-populated areas.*”

In addition to the Strategy Document and the Action Plan, local action plans have been prepared in order to ensure localisation of the work and policies for Roma citizens. In the densely Roma-populated areas, micro-level activities will be carried out under the scope and coordination of the governorates, and the involvement of Roma citizens will be maximized.

With the “*Roma Action Plan Monitoring Platform*”, it is aimed to more effectively monitor and evaluate the Strategy Document, the Action Plan as well as the “*local action plans*”. The platform was launched in 2024 and the registration of the institutions and personnel who are tasked to enter data has been completed. Implementation data on the Action Plan until 2025 are being added to the system.

32. The Establishment of a Strong Monitoring, Evaluation and Coordination Mechanism for National Roma Integration Strategy Project (ROMSID), carried out by the MoFSS, aimed to make tangible progress in assessing the services regarding the Roma. The Project was launched on 8 July 2020 and completed on 8 April 2023. The project included three main fields:

- Establishment of a monitoring and evaluation framework for the implementation of the Roma Strategy Paper and related practices
- Enhancing the monitoring and evaluation capacity of the respective personnel of the MoFSS and institutions responsible for the Strategy Document and the Action Plan,
- Strengthening cooperation, coordination and communication between different partner institutions regarding the monitoring and evaluation of the Strategy Document at both central and provincial levels.

33. Moreover, the Roma Coordination Centre has been established within the MoI in order to coordinate activities aimed at improving the efficiency of Roma citizens’ access to education, health, employment, housing, social services, assistance as well as similar public services, and at increasing their socio-economic welfare.

An Advisory Board for the Roma Coordination has been established within the MoI in order to determine policy and priority proposals for enhancing the efficiency of Roma people’s access to public services, and raising their standard of socio-economic welfare.

A Roma coordinator at the MoI and Roma field coordinators have been appointed to actively participate in efforts to increase the efficiency of Roma citizens’ access to public services, to identify their demands and needs, and to propose solutions at the national and local levels. A total of 165 Roma Field Coordinators have been assigned, including the MoI Roma Coordinator, Provincial Roma Field Coordinators in 40 Provinces and District Roma Field Coordinators in 124 Districts of 20 Provinces.

34. The Social Inclusion Education Programme, conducted since 2022 under the MoFSS, aims to eliminate barriers to equal access to resources for persons in disadvantaged situations, including Roma. This programme is applied to strengthen inclusive approaches in public policies. Through the training of public servants and other stakeholders, awareness has been raised, contributing to social inclusion processes.

35. In order to support families and women, Social Solidarity Centres (SODAMs) operate to ensure that women who live in densely Roma-populated areas where socio-economic development is at low level, where disadvantaged groups live in large numbers, and where participation in social life is difficult with persons unable to access to social, cultural, vocational and sportive courses through their own means, become more productive. SODAMs also support children’s development. Activities related to raising awareness among Roma women, legal advice, family counselling, prevention of early marriages and protection of children in disadvantaged families are also included in this framework. SODAMs are innovative, resilient and effective tools for supporting their social inclusion and developing sustainable infrastructure for them.

36. The MoYS has established youth offices in schools, universities, dormitories, sports halls and neighbourhoods, within youth centres to organise activities and extend services where young people are located. Activities are carried out to encourage all young people, including Roma youth, to enjoy sports and use their free time in an effective and useful way and to contribute to their social and cultural development by protecting them from harmful habits. In addition, trainings are provided in the fields of football, basketball, volleyball, folk dances and chess in order to prevent social exclusion and facilitate the adaptation of young people with limited opportunities to the society.

37. Technical Assistance for Promoting Social Inclusion in Densely Roma-Populated Areas Project (SIROMA), conducted between 2015 and 2017 in the coordination of the MoFSS, the MoNE and the MoH, aimed to support the integration efforts within the framework of the “*Roma Initiative*”. Various activities were carried out in 12 provinces in order to increase institutional capacity, to raise awareness, to facilitate access to quality education, increase access to health services, and to increase social inclusion, especially by facilitating the entry of Roma into labour market under social security in densely Roma-populated areas, and to create a transformative movement towards social welfare by supporting the social inclusion of the Roma.

38. One of the two sections/groups under the project “*Improving the Social Integration and Employability of Disadvantaged Persons*” implemented by the MoLSS between 2016 and 2017 was entirely dedicated to increasing the employment and social integration of Roma citizens. Furthermore, within the scope of the “*Project on Supporting the Employment of Roma*” implemented in 2019, a survey was conducted on the situation and expectations of Roma citizens in the labour market in order to determine employment policies for them and to strengthen national and local capacity.

39. Under the Roma Action Plan, 20,924 people participated in on-the-job training programmes. Within the SODAMs, 794 vocational training courses were opened and 15,514 people participated in these courses.

Within the scope of the Roma Integration Project - Phase III, which is a joint project of the European Union and the Council of Europe, and of which the MoFSS is the main beneficiary, activities are being carried out, under the heading of socio-economic inclusion, on Roma participation in employment and reduction of unregistered employment. In this respect, an “*Employment Roadmap for Roma Living in Türkiye*” has been prepared and shared with the relevant public institutions. The project also organised stakeholder meetings to strengthen the fight against the problems experienced by Roma in the field of employment, reviewed the activities in the field of employment in the current action plan, and consulted on the issues to be considered in the preparation of the new action plan for the upcoming period.

B. Beneficiaries of international protection

40. In Türkiye, persons under international protection enjoy their fundamental rights, including access to social services such as education and health. Vulnerable people, especially unaccompanied minors, have priority in benefiting from healthcare services, psycho-social support and rehabilitation.

41. As to **paragraph 77 of the Report** regarding the information related to Ukrainians and the data on Ukrainian asylum-seekers in Türkiye, 34,440 Ukrainian nationals reside in Türkiye with residence permit as of 17 October 2024.

Under the current visa regime, Ukrainian nationals can travel to and from Türkiye with their identity cards without a visa for the purposes of tourism and business, provided that they do not stay more than 90 days in 180 days. However, after the outbreak of the Russian-Ukrainian war in 2022, various facilities were granted to Ukrainian nationals in terms of their entry into the country, their stay and departure. They have also the opportunity to stay in the country legally if they apply for international protection. In addition, they can benefit from the rights (health, education, access to labour market, subscription, legal assistance, consultancy, etc.) provided by the LFIP free of charge. Those without a place to stay can be accommodated in Temporary Accommodation Centres and benefit from the services provided there such as food, security, cleaning, interpretation, basic health services, psychological assistance, social, cultural and educational

activities etc. In these centres, trainings are also provided in various fields such as social adaptation and life, mother-child communication and rules, structured psychosocial support, privacy, Turkish language, preschool, wood design, awareness on combating human trafficking, etc.

The number of Ukrainian students in public schools is 2,446 whereas the number of those in private institutions is 1,015.

42. The main objectives of the Law No. 6735 on International Labour Force include ensuring access to the labour market for foreigners within the scope of regular migration and attracting qualified labour to Türkiye, as well as adopting policies for access and adaptation to the labour market for foreigners who come to Türkiye under forced migration. In order to determine the procedures and principles related to the implementation of this Law, the “*Regulation on the implementation of the International Labour Force Law*” entered into force on 2 February 2022.

With the aforementioned legislation, access to the labour market for foreigners who have come to Türkiye for various reasons or who want to come to Türkiye to work is legally regulated, and foreigners with different legal statuses are ensured access to the labour market.

Data on work permits are published regularly every year on the website of the MoLSS. According to the latest data, 329,066 work permits or work permit exemptions were issued in 2023⁸.

The integration of foreigners into the labour market is also included in the national policy documents. Within the framework of the new National Employment Strategy, which is in force for the period of 2024-2028, improving the employment of women, youth, persons who are non-student or unemployed, persons with disabilities, the elderly and persons who are involved in international migration movements, and combating discrimination in working life will be included, and measures will be taken to assign responsibility for the action plan to be prepared to the institutions and organisations working in the relevant fields.

Various projects are implemented to increase the access of persons under international protection to employment:

- “*Supporting Transition to Labour Market Project (ISDEP 2)*”: The project covering 2022-November 2025 has been planned as the second phase of the “*Employment Support for Syrians under Temporary Protection and Turkish Citizens Project*” (ISDEP 1). Within the scope of the Project, Turkish Red Crescent (TRC) is envisaged to provide basic supportive guidance services, Turkish language programmes, and integration and social skills needed to support the transition of Syrians under temporary protection out of social assistance into the labour market. The project aims to increase the employability of Syrians under temporary protection, foreigners under international protection, applicants for international protection and Turkish citizens, and to support their access to the labour market; to facilitate the transition of beneficiaries of the Emergency Social Safety Net Programme (SUY-ESSN) to the labour market, as well as to improve the institutional capacities of the General Directorate for International Labour Force at the MoLSS, İŞKUR and TRC. The project is implemented in the provinces of Gaziantep, Adana, İstanbul, Şanlıurfa, Bursa, Konya, Kocaeli and İzmir.

- “*Social and Economic Cohesion through Vocational and Technical Education Project (SEUP I and II)*”: The project covering December 2020- November 2025 aims to provide quality and accessible vocational and technical education and training to the children of the Syrians under temporary protection and host communities in 15 pilot provinces (İstanbul, Gaziantep, Hatay, Şanlıurfa, Adana, Mersin, Bursa, İzmir, Kilis, Konya, Ankara, Kahramanmaraş, Kayseri, Kocaeli and Mardin).

- *The SEUP-III Project* was signed in October 2024 and started to be implemented in January 2025. It is expected to last for 48 months. Its purpose and content are in line with the previous SEUP-I and SEUP-II projects, and will be expanded with the addition of new schools.

⁸ See detailed information such as age, nationality, sex and sector at <https://www.csgeb.gov.tr/ui/gm/yayin-ve-istatistik/istatistikler/>

- *“Facilitating Access to Employment for Syrians and Host Communities through Quality Apprenticeships and Vocational Training in Türkiye (IMEP-I)”*: The project covering January 2020 – October 2024 aimed to facilitate access to sustainable livelihoods and employment for Syrians and host communities by supporting skill-development through apprenticeships and vocational training in line with the labour market needs. By the end of June 2024, within the project:

- 39,284 Syrians were reached through family and workplace visits and social cohesion activities.
 - 14,665 new Syrian apprentice students were registered in 36 pilot institutions. As part of improving the educational environment of these institutions, minor renovation/maintenance/repair and educational materials were provided.
 - 13,904 Syrian students benefited from food and stationery support.
 - 3,201 Syrian child workers were directed to formal education or apprenticeship training.
 - 7,013 Syrians received certificates in adult vocational training courses organized under IMEP.
 - 4,165 Syrians were provided with vocational counselling services and 2,222 Syrians with career guidance services.
 - 5,456 Syrians participated in the Turkish speaking support programme.
 - Work permits were given to 987 Syrians and 1,455 Syrians were registered with İŞKUR.
- *“Facilitating Access to Employment for Refugees and Host Communities through Quality Apprenticeships and Vocational Training in Türkiye (IMEP-II)”*: The project covering March 2024-December 2028 aims to improve sustainable livelihoods and employment opportunities for refugees and host communities in Türkiye by supporting their skill-development through high-quality vocational education, training and apprenticeships in line with the labour market needs. Specific objectives of the programme are to enhance the resilience and economic integration of refugees and host communities through high quality apprenticeships and vocational training, to improve social cohesion among refugees and host communities, and to amplify efforts to eliminate child labour by improving the capacity, potential and inclusiveness of the apprenticeships and vocational training.

In addition, a project entitled *“Harmonisation of the Foreigners into Türkiye's Society, Social and Work Life”* has been programmed. The project aims to increase the employment of Syrians under temporary protection in Türkiye.

43. Syrians under temporary protection in Türkiye are offered health services in accordance with the Directive No. 2875 titled *“Principles on Health Services to be Provided to Those under Temporary Protection”* published on 25 March 2015 by the MoH. Accordingly;

- Syrians who are registered in Türkiye and who have been given a temporary identification number can directly apply to health facilities affiliated with the MoH in the provinces of their (official) residence and benefit free of charge from emergency health services, primary diagnosis-treatment services, preventive health services and therapeutic health services included in the Health Implementation Communiqué, like Turkish citizens.
- Intensive care, burn and cancer patients are referred to university or private hospitals when necessary, and no fee is charged for services rendered in the event of a proper transfer.
- In the case of outpatient treatment, they can obtain prescribed medication free of charge from the nearest pharmacies. Expenses for medicines and medical equipment (orthotics, prostheses, etc.) are financed by the PMM.
- People under temporary protection are vaccinated, like the citizens, in line with the National Vaccination Calendar.

Data on health services provided to persons under temporary protection are presented in Annex-II.

44. Regarding **paragraph 87 of the Report**, holders of or applicants for international protection status without a health insurance or the financial means to pay for one are subject to the provisions of the Social Insurance and General Health Insurance Law for one year starting from the date of their application for international protection. The one-year limitation does not apply to persons with special needs or to those whose insurance coverage may be extended by the MoI. The premiums of individuals benefiting from the general health insurance are covered by the PMM.

45. Violence Prevention and Monitoring Centres (ŞÖNİM), where support and monitoring services are provided for the prevention of violence and the effective implementation of protective and preventive measures within the scope of the Law No. 6284 on the Protection of the Family and the Prevention of Violence against Women, continue their services through 84 centres in 81 provinces. ŞÖNİMs provide support and monitoring services for prevention of violence and effective implementation of protective and preventive measures, as well as necessary guidance and orientation services to victims in fields such as psycho-social, legal, economic and educational support. Syrian women under temporary protection in Türkiye who are exposed to violence or at risk can also benefit from the protection and services provided by the Law No.6284 without discrimination on any ground. Necessary coordination is carried out by the Provincial Directorates of the PMM and the Provincial Directorates of the MoFSS in the provision of services, ensuring that people benefit from appropriate service models, and in case of need, interpreters are provided. From the beginning of 2020 until the end of March 2025, 19,574 Syrian women under temporary protection benefited from ŞÖNİM services.

46. Within the framework of the bilateral cooperation between the Justice Academy of Türkiye and the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), regional trainings were delivered under the title “*Access to Justice for Asylum Seekers and Refugees*” for judges and public prosecutors as well as judge and prosecutor candidates serving in the criminal and administrative judiciary. One of the training topics in the criminal law group during the regional sessions was the offence of hate and discrimination. In addition, a round table meeting was organised focusing on the case law of the European Court of Human Rights concerning asylum seekers and refugees. These activities, which addressed the challenges encountered in accessing justice by asylum seekers and refugees who have been forced to leave their countries and are currently residing in Türkiye, and which proposed solutions, aimed to support an effective and efficient justice system. Detailed information about these trainings are presented in Annex-III.

47. The activities carried out by the MoYS for asylum seekers and persons under temporary protection are as follows:

- Programmes are carried out within the scope of social cohesion activities for improving the skills and participation of youth. This work includes all kinds of activities carried out within the youth centres and on site. A total of 697,583 individuals benefitted from the skill and participation activities in 2024.
- *Social Cohesion Camps* are organized every year during the summer and winter periods in order to ensure that young people under temporary protection status integrate with Turkish young people and adapt to social life.
- *Turkish Educational Activities* in which young people who are in the age group of 8-18 and under temporary protection, and who cannot go to school or continue their education despite having a school registration, are given education in Turkish at the elementary level and referred to schools. The number of such young people reached in the first 6 months of 2024 is 3,467.
- Exercises are carried out in mathematics, science, social sciences and language education for disadvantaged youth receiving primary and secondary education in the provinces where the project is implemented, in order to ensure equal opportunities in education and to contribute to the school education of these young people. In this regard, a total of 65,760 textbooks were provided to youth centres in 81 provinces for students preparing for High School Entrance Exam (LGS), Higher Education Institutions Exam (YKS) or Public Personnel Selection Exam (KPSS). 19,942 individuals were reached in 2024 within the scope of these exercises.

- *Protection Programme for People with a History of Trauma* covers work conducted to provide people under temporary protection with a history of trauma with the purpose of reducing the stress they experience and furnishing them with the skills to cope with negative situations that arise after traumas.
- *Focused Group Sessions for Asylum Seekers as well as Turkish Children and Adolescents*; within the scope of skill acquisition and strengthening of mental well-being, 4-week sessions and structured group studies are conducted for asylum seekers as well as Turkish children and adolescents who visit the youth centres. These structured group studies are “*Psychological Resilience*”, “*Anger Control*”, “*Communication Skills*”, “*Exam Anxiety*”, “*Ability to Express Emotions*”, “*Crisis Management*”, “*Conflict Resolution and Mediation Skills*”, “*Peer Bullying*” and “*Coping with Stress*”. 32,050 individuals were reached in 2024 within the scope of the Child Protection Programme.

Moreover, the Sports for Solidarity Project, carried out in cooperation with the Olympic Refugee Foundation (ORF) affiliated to the International Olympic Committee and the MoYS, was planned for a 2-year term and started to be implemented in 5 cities in 2019. In view of the significant achievements of the project, it was decided to expand its scope and budget in 2022 upon the request of ORF and to continue its implementation for 3 more years. The project aims to strengthen the social integration between foreigners under temporary protection and host communities on the basis of the importance of sports, encourage young people to perform sportive activities, discover talented athletes and organize sports festivals. Furthermore, trainings are provided for young people to enable them to acquire a sports culture and integrate with olympic values. Within the scope of the project, 19,999 young people have been reached since 2019.

IV. COUNTRY-SPECIFIC TOPICS

Religious discrimination and intolerance

48. Turkish Constitution guarantees equality before the law without discrimination on any ground including religion or sect. Freedom of religion and conscience is safeguarded by the Constitution, which also states that no one shall be compelled to worship and that no one shall be allowed to exploit or abuse religion or religious feelings.

49. Under the Turkish constitutional system, the term “*minorities*” encompasses only groups of persons defined and recognized as such under the multilateral or bilateral agreements to which Türkiye is party. In this context, according to the Lausanne Peace Treaty, only Turkish citizens belonging to non-Muslim communities fall within the scope of the term “*minority*”.

50. All Turkish citizens, whether or not they are recognized as a minority, enjoy the same fundamental rights and freedoms in accordance with the constitutional principle of “*equality before the law*”. In addition, minorities benefit from various additional liberties such as establishing, managing and overseeing their own schools, places of worship, foundations, hospitals and media organisations, in accordance with their minority status.

Türkiye has further strengthened the rights of minorities since the adoption of ECRI’s fifth report on Türkiye in 2016. Political leadership has been diligent to ensure that the problems of these communities are handled with priority. In this respect, many high-level contacts have been made with representatives from civil society organizations, associations and with the spiritual leaders of religious communities where problems and solution proposals have been heard and discussed directly.

HRAP of 2021 has stipulated goals and activities aimed at protecting freedom of religion and conscience, solving the problems of minorities and securing the activities of minority representatives and foundations. Various steps and measures have been taken in the past several years to implement these goals and activities. Accordingly;

- The term “*mosque*” in the Annex-II of the Law No.3194 has been replaced by “*place of worship*”, allowing the opening of new places of worship of different religions.
- Regulation on the elections for the minority foundations was prepared in consultation with the relevant communities and published on 18 June 2022.

- Concerning the issues arising from immovable properties of the minority foundations, necessary amendments have been made in the relevant legislation and most of the property issues have been solved in favour of the minorities.
- Students belonging to minorities are able to attend minority schools where they can learn about their culture and language while taking classes that are part of the national curricula. Minority schools, ranging from kindergartens to high schools, currently serve 3,312 students in Türkiye.
- Minority schools continue to receive financial support from the MNE without quota limitations.
- Non-Muslim communities, including those not mentioned in the Lausanne Peace Treaty, publish a total of 17 newspapers and magazines in Türkiye.
- In addition to the regulations with regard to citizens belonging to minorities as stipulated in the Lausanne Peace Treaty, legislative and administrative revision has been carried out to strengthen freedom of religion of all citizens and foreigners residing in Türkiye.

51. Places of worship for non-Muslims are administered by the relevant communities' foundations. The property rights on places of worship rest with the real or legal persons that have founded them. There are currently more than 450 places of worship belonging to non-Muslim communities, 205 of which belong to religious groups or denominations not explicitly mentioned in the Lausanne Peace Treaty, such as Protestants, Catholics, Syrians and Jehovah's Witnesses.

Mor Efreem Syriac Ancient Orthodox Church in Istanbul, the first church built in the history of the Republic of Türkiye, was opened to service on 8 October 2023 with a ceremony attended by President Erdoğan. Besides, numerous places of worship that had been closed to service for many years have been reopened following restoration works. Accordingly;

- The Mar Petyun Chaldean Church in Diyarbakır, whose restoration works began in 2019, was reopened on 14 October 2023 with a ceremony that was attended by high-level representatives of the Chaldean Catholic community in Türkiye.
- In October 2022, Mor Efreem Church in Tur Abdin near the city of Mardin was restored and reopened for worship after 90 years with a ceremony that was attended by Syriac Catholic Patriarch Mor Ignatius Youssef III Younan.
- Restoration work on the 500-year-old Surp Sarkis Armenian Church in Diyarbakır began in June 2024.
- On 7 January 2018, 120-year-old Sveti Stefan Bulgarian Church (known as the Iron Church) in Istanbul was re-opened for worship after a 7-year-long renovation process.

In 2024, visitors and tourists from 31 different countries, belonging to various religions or denominations, submitted applications to hold religious ceremonies in locations that are classified as museums or archaeological sites rather than places of worship. Approximately 7,000 individuals were granted permission to conduct such ceremonies in 14 different provinces.

52. The PRA continues its efforts to engage with various religious communities and strengthen cooperation. In this context, the PRA organizes meetings with clergy members of different religious communities such as Catholic, Orthodox, Armenian and Assyrian communities. These meetings address topics such as contributing to global peace and enhancing mutual understanding and tolerance. The PRA undertakes also comprehensive supportive efforts and projects for migrants, asylum seekers and refugees at the level of muftis.

53. Measures have continued to be taken in favour of different faith groups in the area of education and culture. The MoNE reviews course materials to remove connotations that might be perceived as discriminatory by particular faith groups.

54. Regarding **paragraph 91 of the Report**, the definition of Alevism as a separate religious group outside of Islam is wrong as Alevism is a way and an interpretation of belief shaped within Islam.

While monitoring the execution of the relevant judgements of the European Court of Human Rights, the Committee of Ministers of the Council of Europe in its 1501st session held on 11-13 June 2024, stated that it “welcomed” the measures taken by Türkiye, and decided to close the

monitoring of all issues within the scope of the Alevi-Bektashi Culture and Cemevi Presidency that was established under the Ministry of Culture and Tourism in November 2022 as a result of the comprehensive study prepared by visiting Anatolian Cemevis and relevant non-governmental organisations, and collecting the demands, expectations and opinions of Alevi-Bektashi citizens. The duties and authorities of the Alevi-Bektashi Culture and Cemevi Presidency are as follows: (i) to identify the needs of cemevis, (ii) to ensure the effectiveness and efficiency of cemevi services; (iii) to conduct and support social and human sciences researches, studies and activities on Alevism-Bektashism. Legislative amendments have also been made to address issues such as covering the lighting, utility water, construction, repair and maintenance expenses of cemevis and resolving their zoning-related problems.

An Advisory Board, chaired by the President of the Alevi-Bektashi Culture and Cemevi Presidency, has been established to evaluate the activities of the Presidency and provide recommendations. The Board consists of eleven members appointed by the President Alevi-Bektashi Culture and Cemevi Presidency for three-year terms, based on their expertise in Alevi-Bektashism.

The Presidency supports the maintenance, repair and furnishing needs of cemevis, having processed 364 such requests to date. It also covers the electricity expenses of cemevis and is currently paying the electricity bills of 901 cemevis, in line with their requests.

In addition, the Alevi-Bektashi Culture and Cemevi Presidency cooperates with universities, Alevi-Bektashi groups and civil society organizations to strengthen the social and cultural ties of Alevism-Bektashism both domestically and internationally. It works to preserve the Alevi-Bektashi faith and culture, and to pass on the knowledge accumulated in this field to future generations.

55. As to **paragraph 92 of the Report**, Halki Seminary was closed as a result of the decision of the Constitutional Court in 1971 which stipulated the closure of all private education institutions at undergraduate level (*yükseköğretim*) in Türkiye. Therefore, the decision did not specifically target Halki Seminary. Since the legal basis was not in place anymore and there was no tertiary education institution available for the transfer of the Theological School, the school could not operate. In Türkiye, the relevant legislation requires all higher education institutions to be under the auspices of the Council of Higher Education (YÖK) without exception. It should also be noted that the proposals of the Turkish authorities in the past, such as the opening of Halki Seminary as part of a university in Türkiye, were not welcomed by the Greek Orthodox Patriarchate.

ANNEX – I

| NUMBER OF PERSONNEL WHO PARTICIPATED IN “INFORMATIVE SEMINAR ON HATE CRIMES FOR LAW ENFORCEMENT OFFICIALS” | | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| NAME OF TRAINING | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
| INFORMATIVE SEMINAR ON HATE CRIMES FOR LAW ENFORCEMENT OFFICERS | 1,369 | - | 6,974 | 35,661 | 29,834 | 58,094 | 42,718 | 56,792 | 50,362 | 55 | 281,859 |

| NUMBER OF PERSONNEL WHO RECEIVED “TRAINING ON HATE CRIMES FOR LAW ENFORCEMENT OFFICIALS” | | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| NAME OF TRAINING | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
| TRAINING ON HATE CRIMES FOR LAW ENFORCEMENT OFFICERS | 55 | - | 315 | 300 | 195 | 142 | 113 | 72 | 76 | - | 1,268 |

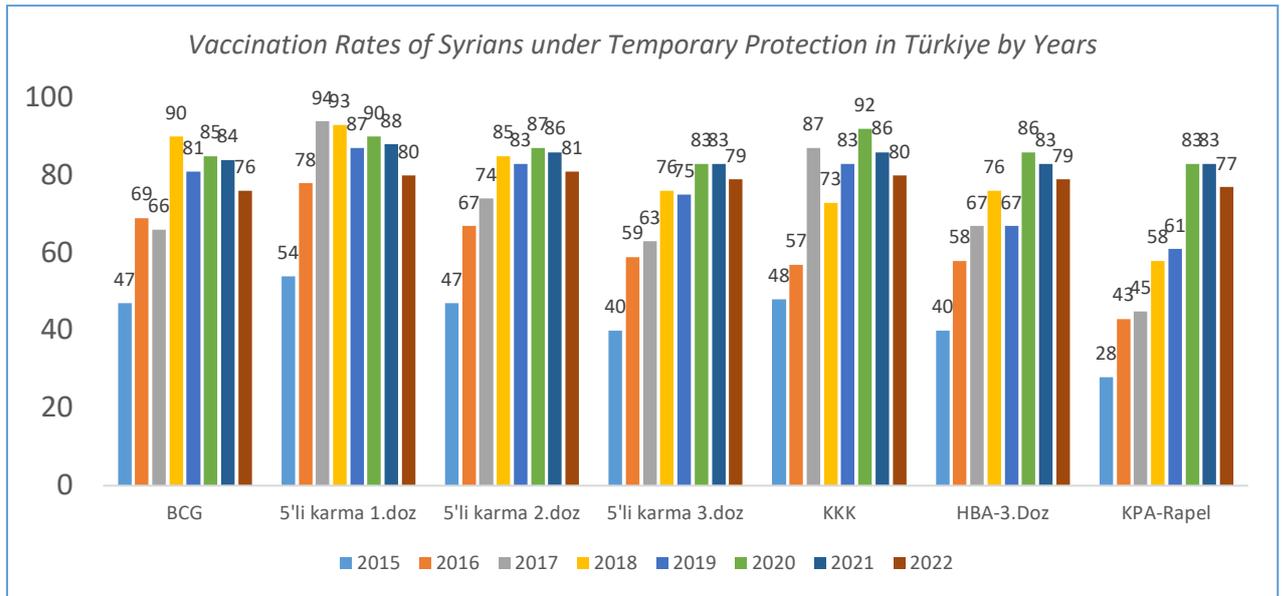
ANNEX – II

Data on health services provided to persons under temporary protection are given in the table below:

| HEALTH SERVICES DATA OF 81 PROVINCES | 2023 | 2011 – 2023 TOTAL NUMBER |
|--------------------------------------|------------|--------------------------|
| NUMBER OF POLYCLINICS | 19,868,317 | 135,917,263 |
| NUMBER OF INPATIENTS | 356,266 | 3,870,885 |
| NUMBER OF OPERATIONS | 271,519 | 3,118,291 |
| NUMBER OF BIRTH | 100,966 | 963,568 |
| INTERVENTION NUMBER OF 112 | 210,856 | 1,408,009 |

*Services data presented in the table is as of 31.12.2023

Vaccination rates between 2016-2022 are given in the table below:



Data on foreigners transported by land, air or sea ambulances are given in the table below:

| TOTAL NUMBER OF FOREIGN NATIONALS TRANSPORTED BY LAND-AIR-SEA AMBULANCE | | | |
|--|-------------------------|------------------------|------------------|
| Year | Syrian Nationals | Other Nationals | TOTAL |
| 2012 | 4 | 407 | 411 |
| 2013 | 68 | 1,684 | 1,752 |
| 2014 | 26,843 | 9,344 | 36,187 |
| 2015 | 109,363 | 32,819 | 142,182 |
| 2016 | 130,441 | 30,642 | 161,083 |
| 2017 | 127,797 | 38,461 | 166,258 |
| 2018 | 112,184 | 56,198 | 168,382 |
| 2019 | 112,514 | 66,896 | 179,410 |
| 2020 | 103,602 | 45,922 | 149,524 |
| 2021 | 203,237 | 111,509 | 314,746 |
| 2022 | 208,472 | 131,154 | 339,624 |
| 2023 | 207,623 | 119,551 | 327,174 |
| GRAND TOTAL | 1,342,148 | 644,587 | 1,986,733 |

ANNEX – III

Within the framework of the bilateral cooperation between the Justice Academy of Türkiye and the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR);

The trainings delivered within this framework are as follows:

- Training of trainers in İzmir on 12-15 May 2022 with the participation of 38 judges;
- First regional training in Ankara on 23-24 September 2022 with the participation of 51 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the Central Anatolia Region;
- Second regional training in İstanbul on 4-5 November 2022 with the participation of 52 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the Marmara Region;
- Third regional training in İzmir on 23-24 December 2022 with the participation of 53 judges/public prosecutors and judge /prosecutor candidates serving in the Aegean Region;
- Fourth regional training in Van on 8-9 May 2023 with the participation of 42 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the Eastern Anatolia Region;
- Fifth regional training in Trabzon on 2-3 June 2023 with the participation of 49 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the Black Sea Region;
- Sixth regional training in Mersin on 28-29 September 2023 with the participation of 51 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the Mediterranean Region;
- Seventh regional training in Diyarbakır on 19-20 October 2023 with the participation of 53 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates serving in the South-eastern Anatolia Region;
- Training of trainers in İstanbul on 17-20 April 2024 with the participation of 49 judges, including 20 judges in the field of administrative law and 29 judges in the field of criminal law;
- First dissemination training in Çanakkale on 23-25 September 2024 with the participation of 32 judges/public prosecutors serving in the Aegean Region;
- Second dissemination training was held in Şanlıurfa on 14-16 October 2024 with the participation of 34 judges/public prosecutors serving in the South-eastern Anatolia Region;
- Third dissemination training in Eskişehir on 4-6 November 2024 with the participation of 32 judges/public prosecutors serving in the Central Anatolia Region;
- Fourth dissemination training in Antalya on 29 November–1 December 2024 with the participation of 42 judges/public prosecutors serving in the Mediterranean Region;
- Fifth dissemination training for the Aegean Region in İzmir on 10–12 January 2025 with the participation of 42 judges and public prosecutors serving in the fields of administrative and criminal law;
- Sixth dissemination training for the Eastern Anatolia Region in Van on 14–16 February 2025 with the participation of 35 judges and public prosecutors serving in the fields of administrative and criminal law;
- Seventh dissemination training for the Black Sea Region in Trabzon on 21–23 February 2025 with the participation of 33 judges and public prosecutors serving in the fields of administrative and criminal law;

The round table meetings organised within this framework are as follows:

- A round table meeting in Ankara on 3-4 November 2023 with the participation of 51 judges/public prosecutors and judge/prosecutor candidates. At the meeting, the difficulties encountered in accessing justice for asylum seekers and refugees who have been forced to leave their countries and live in Türkiye, as well as solution offers and issues regarding legal guarantees as regards deportation and repatriation were discussed in the context of the case law of the European Court of Human Rights.
- A round table meeting in İstanbul on 22–23 November 2024 with the participation of 30 representatives, including presidents and members of the First Instance Administrative Courts, the Council of State, and the Regional Administrative Courts. The meeting aimed to ensure consistency in decisions within the administrative judiciary concerning asylum seekers and refugees under international and temporary protection, and to evaluate possible challenges and solution proposals.
- A round table meeting in İstanbul on 31 January–1 February 2025 with the participation of 30 stakeholders, including family court judges, civil court of peace judges, rapporteurs of the Court of Cassation and the Constitutional Court, presidents and members of Regional Courts of Appeal, representatives of Provincial Directorates of Migration Management, lawyers, and an academic from the Faculty of Law at Ankara University. The meeting focused on discussing the challenges refugees face in the field of private law.

Moreover, a seminar titled “*Procedures at State Borders in Line with the European Convention on Human Rights and International Refugee Law*” was attended at the European Court of Human Rights on 25 October 2024.

Secrétariat de l'ECRI
Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine
Conseil de l'Europe
Tel.: +33 (0) 3 90 21 46 62
E-mail: ecri@coe.int

www.coe.int/ecri

 [@ECRI_CoE](https://twitter.com/ECRI_CoE)

www.coe.int

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe; elle élabore des rapports et formule des recommandations aux Etats membres.